

Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner

Grille d'analyse et premiers résultats



Auteurs Betty WAMPFLER (IRC, Montpellier SupAgro)
Louise BERGÈS (Consultante)

Coordination Betty WAMPFLER (IRC, Montpellier SupAgro)
Anne Panel (Fert)



Pays

Afrique

Mots-clés

**Jeunes, agriculture,
territoires ruraux, formation,
insertion, installation**

AUTEURS

Betty WAMPFLER, Louise BERGÈS

RÉSUMÉ

De manière surprenante au regard de l'acuité des enjeux, il a fallu attendre la fin de la décennie 2000 pour que des efforts de développement soient significativement concentrés sur la formation agricole et que la problématique de l'installation des jeunes agriculteurs émerge à l'échelle internationale comme un enjeu de politique publique et d'appui de développement. Alors que les initiatives de formation et d'accompagnement de l'installation agricole et rurale se multiplient aujourd'hui dans de nombreux pays du Sud, il a urgence à mieux comprendre les conditions de l'installation en agriculture, à débattre des formes et modalités de son accompagnement et à analyser les effets des dispositifs existants.

Dans cette perspective, la première partie de cet article propose une grille d'analyse visant à comprendre les processus d'installation des jeunes en agriculture familiale et analyser les effets des dispositifs de formation et d'accompagnement sur les jeunes, leurs familles, leurs territoires. Dans une seconde partie, cette méthode est mobilisée pour analyser les processus d'installation en agriculture des jeunes formés par trois dispositifs de formation insertion, les Collèges Agricoles de FEKAMA à Madagascar, le programme national AFOP au Cameroun, le CIDAP au Togo.

LANGUE ORIGINALE

Français

ISSN

2492-2838

DÉPÔT LÉGAL

2^e trimestre 2017

AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement.

Les *Notes techniques* sont téléchargeables sur le site des publications de l'AFD : <http://librairie.afd.fr>

Sommaire

Préambule	3
Première partie : Note méthodologique.....	4
I. L'installation des jeunes en agriculture familiale, un enjeu vital pour le développement durable au Sud	5
1. L'installation des jeunes, au cœur des agricultures familiales, des territoires, des économies et des sociétés	5
2. L'installation des jeunes en agriculture, une problématique longtemps négligée dans les pays en développement	7
II. L'installation des jeunes en agriculture familiale : un premier segment de grille d'analyse	8
1. Présentation de la grille d'analyse.....	8
2. Au-delà des diversités, au cœur du projet d'installation : le jeune, sa famille, son système d'activités	10
3. Quelles conditions pour une installation durable ?	14
4. La coordination entre ces éléments, une condition de la durabilité de l'installation agricole.....	21
5. Un jeu d'hypothèses pour soutenir l'installation des jeunes en agriculture	22
III. Interactions entre dispositifs de formation et d'appui à l'insertion agricole et processus d'installation des jeunes : un deuxième segment de grille d'analyse	23
1. Quels dispositifs pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes en agriculture ?	23
2. Une grille d'analyse construite sur les interactions entre dispositif et processus d'installation du jeune	24
IV. En guise de conclusion : une grille d'analyse interdisciplinaire pour produire des connaissances au service de l'action	28
Deuxième partie : étude comparative	31
I. Introduction	32
II. Déroulement de la formation-insertion	33
1. La formation agricole	34
2. L'élaboration du projet d'installation des jeunes en agriculture	36
3. L'accompagnement à l'installation des jeunes en agriculture	37
III. Effets du dispositif sur les jeunes, leurs familles et leurs territoires	38
1. Les trajectoires d'installation des jeunes sortants	38
2. Les connaissances et compétences assimilées par les jeunes	39
3. Faire face aux difficultés de l'installation	40
4. L'acquisition des facteurs de production	41
5. Un changement de vision.....	42
6. Les effets positifs sur la famille	43
7. Les effets sur le territoire.....	44
IV. Conclusion.....	44
Annexes.....	47
Précédentes publications de la collection	84
Qu'est-ce que l'AFD ?	87

Préambule

L'*insertion* des jeunes en agriculture est aujourd'hui reconnue comme un enjeu majeur de développement dans de nombreux pays du Sud. Elle constitue la condition du renouvellement des agricultures familiales ; elle peut être une clé du développement des territoires ; elle est un défi majeur pour le marché du travail, dans des contextes de croissance démographique forte et d'opportunités d'emploi insuffisantes dans les secteurs secondaires et tertiaires. À ces différents titres, l'insertion des jeunes en agriculture est donc inscrite au cœur des objectifs du développement durable (ODD).

Montpellier SupAgro /Institut de Régions Chaudes (MSA/IRC), en lien avec différents acteurs d'appui au développement agricole¹, et en particulier l'agri-agence Fert et le réseau FAR, a engagé un chantier de formation-recherche-développement sur le thème du renouvellement des agricultures familiales et de l'insertion des jeunes en agriculture.

Abordé sous l'angle du diagnostic, de l'élaboration d'action d'accompagnement, puis de l'analyse des effets et des conditions de pérennisation de ces actions et dispositifs, le thème de la *formation-insertion* en agriculture fait depuis plusieurs années l'objet d'études et de travaux d'expertise de MSA/IRC dans différents contextes du Sud et du Nord. Cette thématique est également au cœur de la formation de l'IRC aux métiers de l'accompagnement du développement agricole.

Les matériaux² ainsi accumulés fournissent aujourd'hui matière à construction de connaissance, réflexion méthodologique et contribution à la réflexion stratégique sur les processus d'installation des jeunes en agriculture, les dispositifs de formation et d'accompagnement de l'insertion des jeunes et les chemins de changement qu'ils engagent.

Cette note présente deux contributions issues de ces travaux :

- **Première partie** : Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner : une grille d'analyse. Fruit d'une réflexion de plusieurs années, cette note méthodologique a été élaborée et rédigée par Betty Wampfler ;
- **Deuxième partie** : Comprendre les processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux les accompagner : premiers résultats ; *Brève étude comparative des effets de trois dispositifs de formation-insertion au Cameroun, Madagascar et Togo*. Menées avec la même méthodologie, ces trois études apportent une contribution à la réflexion sur les effets des dispositifs de formation et d'accompagnement de l'insertion des jeunes dans les agricultures familiales dans trois contextes contrastés. Ce document est le fruit d'un travail collectif, rédigé par Louise Bergès avec l'appui d'Elsa Peter, de Clara Limousin, d'Amandine Schlur et de Betty Wampfler.

¹ L'agri-agence Fert et les collèges agricoles de Madagascar, le programme AFOP du Cameroun, le CIDAP au Togo, le programme FORMAPROD à Madagascar, l'Iram, l'Afdi, les Adear, le réseau IMPACT, les CIVAM, des Chambres d'Agriculture en France ; mais aussi le Cirad Madagascar, l'AFD, le Fida,

² Toutes les références d'études sont listées dans l'Annexe 1 de la Note.

Première partie : Note méthodologique

Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner : une grille d'analyse

Betty Wampfler



Cette note méthodologique présente une grille d'analyse des processus d'installation des jeunes en agriculture. Ce cadre d'analyse peut être mobilisé pour le diagnostic initial des processus d'installation, la compréhension des besoins d'accompagnement, l'élaboration et le pilotage des dispositifs d'accompagnement, l'analyse des effets et impacts de ces dispositifs, ainsi que pour la réflexion de politique publique. Développée dans cet article sous l'angle des processus d'installation en agriculture familiale dans les pays en développement, cette grille d'analyse s'est également avérée pertinente pour comprendre les processus d'installation en agriculture familiale au Nord (annexe I).

I. L'installation des jeunes en agriculture familiale, un enjeu vital pour le développement durable au Sud

1. L'installation des jeunes, au cœur des agricultures familiales, des territoires, des économies et des sociétés

L'installation des jeunes agriculteurs est à la croisée de deux enjeux majeurs du développement des pays en développement : l'évolution du marché du travail et l'avenir des agricultures familiales.

Lors d'une enquête récente au Cameroun, un père de famille nous disait :

« *When you have at home a young guy which doesn't work, just eat, listen his music, smoke, and have no chance to get married, it is worrying and can become dangerous... ».*

À l'échelle mondiale, les travaux de prospective qui se multiplient mettent en évidence l'acuité de la problématique démographique, et de son corollaire, l'évolution du marché du travail. Sur une base de population de 9 milliards en 2050, ce sont **3 milliards d'emplois formels ou informels qui devraient être créés pour inclure l'ensemble des actifs dans l'économie** (Rouillé d'Orfeuil, 2012)³.

L'Asie du Sud et l'Afrique Subsaharienne concentreront les accroissements démographiques. En Afrique subsaharienne, sur le 1,3 milliard d'habitants que compte le continent en 2013, 200 millions ont entre 15 et 24 ans. L'achèvement de la transition démographique en cours (6,7 enfants par femme en 1980, 5,1 enfants/femme en 2012) et la chute des taux de dépendance (ratio non actif/actif) peuvent créer un « dividende démographique » semblable à celui qu'a connu l'Asie du Sud Est dans les années 70. Mais « *pour éviter que le dividende démographique ne devienne un désastre démographique* » (Jacquemot, 2013), le marché du travail est déterminant. En 2010, 17 millions de jeunes arrivaient sur le marché du travail en Afrique ; en 2030, ils seront 27 millions par an. Pendant les 15 prochaines années, ce sont 330 millions de jeunes qui seront en demande d'emploi, dont 2/3 issus du milieu rural (Losch et al, 2012)⁴.

Une part croissante de ces jeunes ruraux quitte leurs villages par manque de perspective de travail et d'avenir, gagne les villes où ils ne trouvent au mieux que des emplois informels, mal rémunérés et précaires, et finit par grossir les rangs des chômeurs et des urbains pauvres. Au bout d'un moment, certains de ces jeunes désœuvrés retournent dans leur village où les opportunités de travail sont faibles et les charges des familles élevées. Le

³ Rouillé d'Orfeuil H., 2012. Exclusions paysannes et marché international du travail. Revue de sociologie, avril 2012.

⁴ Losch B., Freghin-Gresh S., White E., 2012, Structural transformation and Rural Change Revisited, Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World, Washington DC, AFD/World Bank.

découragement, la désespérance s'installent ; la délinquance, la violence deviennent des tentations et pèsent lourdement sur les communautés.

L'hypothèse encore largement utilisée en économie du développement considérant l'agriculture comme un réservoir de main-d'œuvre dans lequel les secteurs secondaire et tertiaire vont puiser pour se développer et assurer la croissance ⁵, semble aujourd'hui remise en cause (Rouillé d'Orfeuil, 2012). Les secteurs secondaire et tertiaire, trop faiblement développés dans beaucoup de PMA, et en Afrique en particulier, n'ont pas la capacité d'absorber la main-d'œuvre « libérée » par l'agriculture et le secteur rural. Les forces du marché, seules, ne semblent pas à même de réussir à « équilibrer » le marché du travail, entravé à la fois par la faiblesse sectorielle secondaire et tertiaire et par un manque de qualification professionnelle des jeunes. Se pose alors la question du devenir de ces cohortes de jeunes exclus du secteur primaire et non inclus dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Porté par des acteurs agricoles, des responsables politiques, des chercheurs, etc. un jeu d'hypothèses prend forme aujourd'hui sur la capacité des agricultures familiales, fortement génératrices d'emplois, à devenir une voie de sortie de cette impasse.

Caractérisées par les liens organiques entre la famille et l'unité de production, les agricultures familiales représentent 70 % des exploitations agricoles mondiales : elles produisent l'essentiel des produits alimentaires de base (céréales, légumineuses, tubercules, plantains) et jouent ainsi un rôle déterminant dans la durabilité des systèmes alimentaires. Mobilisant 40 % des actifs mondiaux, elles ont un rôle social majeur par la fourniture d'emploi, en particulier dans les pays du Sud dont la croissance démographique reste importante. Dans le contexte de changements globaux accélérés, le rôle central de ces agricultures a été reconnu et affirmé (ONU, FAO, CIRAD, ... 2014). Au sud, ces agricultures se transforment rapidement, et leur professionnalisation devient en enjeu économique, social et environnemental majeur. Le développement d'une classe moyenne ayant la possibilité d'améliorer sa consommation alimentaire, la croissance des marchés agricoles et alimentaires sous régionaux et nationaux, la consolidation des filières, l'émergence de nouvelles formes de coordination de marché (commerce équitable, labellisation, ...) constituent des opportunités fortes de développement des marchés de l'agriculture familiale. Si on leur en donne les moyens, les agricultures familiales peuvent se transformer, saisir ces opportunités de marché en générant des emplois — bref, devenir des « agricultures productives à haute valeur sociale et environnementale » (H.Rouillé d'Orfeuil, 2012). L'installation des jeunes en agriculture familiale s'inscrit au cœur de cette problématique.

⁵ Elle est notamment à la base du Rapport sur le Développement dans le Monde 2008 portant sur « L'agriculture au service du développement »

2. L'installation des jeunes en agriculture, une problématique longtemps négligée dans les pays en développement

Alors que l'installation des jeunes agriculteurs a été un des leviers institutionnels majeurs de la modernisation des agricultures familiales du Nord, peu d'attention a été portée jusqu'à une période récente aux conditions de renouvellement des agricultures familiales du Sud.

Depuis les Indépendances, les politiques publiques des pays en développement et l'aide publique au développement ne se sont que très ponctuellement préoccupées de ces questions. Des expérimentations d'installation en agriculture de populations représentant une menace sociale (licenciés de la fonction publique, jeunes diplômés universitaires privés par les ajustements structurels des débouchés d'emploi public, jeunes chômeurs urbains...) ont été conduites sporadiquement dans certains pays, avec des résultats le plus souvent mitigés. Dans les zones de fronts pionniers agricoles, l'installation des nouveaux arrivants, comptant de fait une forte part de « jeunes », a pu faire l'objet d'actions publiques d'accompagnement. Des centres de formation agricole se sont, historiquement ou plus récemment, préoccupés de l'insertion des jeunes qu'ils ont formés, tels les centres Songhaï au Bénin et Nazareth au Cameroun, ou les collèges agricoles à Madagascar.

Mais, de manière surprenante au regard de l'acuité des enjeux, il a fallu attendre la fin de la décennie 2000 pour que des efforts de développement soient significativement concentrés sur la formation agricole et que la problématique de l'installation des jeunes agriculteurs émerge à l'échelle internationale comme un enjeu de politique publique et d'appui de développement. Les projets d'accompagnement de l'installation agricole et rurale se multiplient aujourd'hui rapidement, mais sont le plus souvent construits sur des soubassements de connaissance très étroits : les actions publiques de développement ont été faiblement capitalisées, la recherche ne s'est pas emparée de la question, peu d'organisations de la société civile – les organisations agricoles en particulier – ont de références en la matière.

Il y a donc urgence à mieux comprendre les conditions de l'installation en agriculture familiale dans les pays en développement, à débattre des formes et modalités de son accompagnement et à analyser les effets des dispositifs existants.

Dans cette perspective, cet article propose une double grille d'analyse visant à i) comprendre les processus d'installation des jeunes en agriculture familiale ; ii) analyser les effets des actions et dispositifs d'accompagnement sur les processus d'insertion.

II. L'installation des jeunes en agriculture familiale : un premier segment de grille d'analyse

1. Présentation de la grille d'analyse

A. UNE GRILLE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE, INTERDISCIPLINAIRE, ISSUE D'OBSERVATIONS EMPIRIQUES

Alors que l'insertion des jeunes dans les métiers de l'artisanat ou de la petite entreprise rurale commence à être documentée, les processus d'installation des jeunes en agriculture familiale restent globalement mal connus. Les éléments constitutifs de cette réflexion sont issus d'un ensemble d'études et de travaux de praticiens, réalisés sur ce thème en Afrique de l'Ouest et Centrale, à Madagascar et en Asie du Sud Est.

Cette grille d'analyse est résolument systémique et interdisciplinaire, à l'image du processus d'installation en agriculture lui-même. Nous y reviendrons en conclusion de cette première partie.

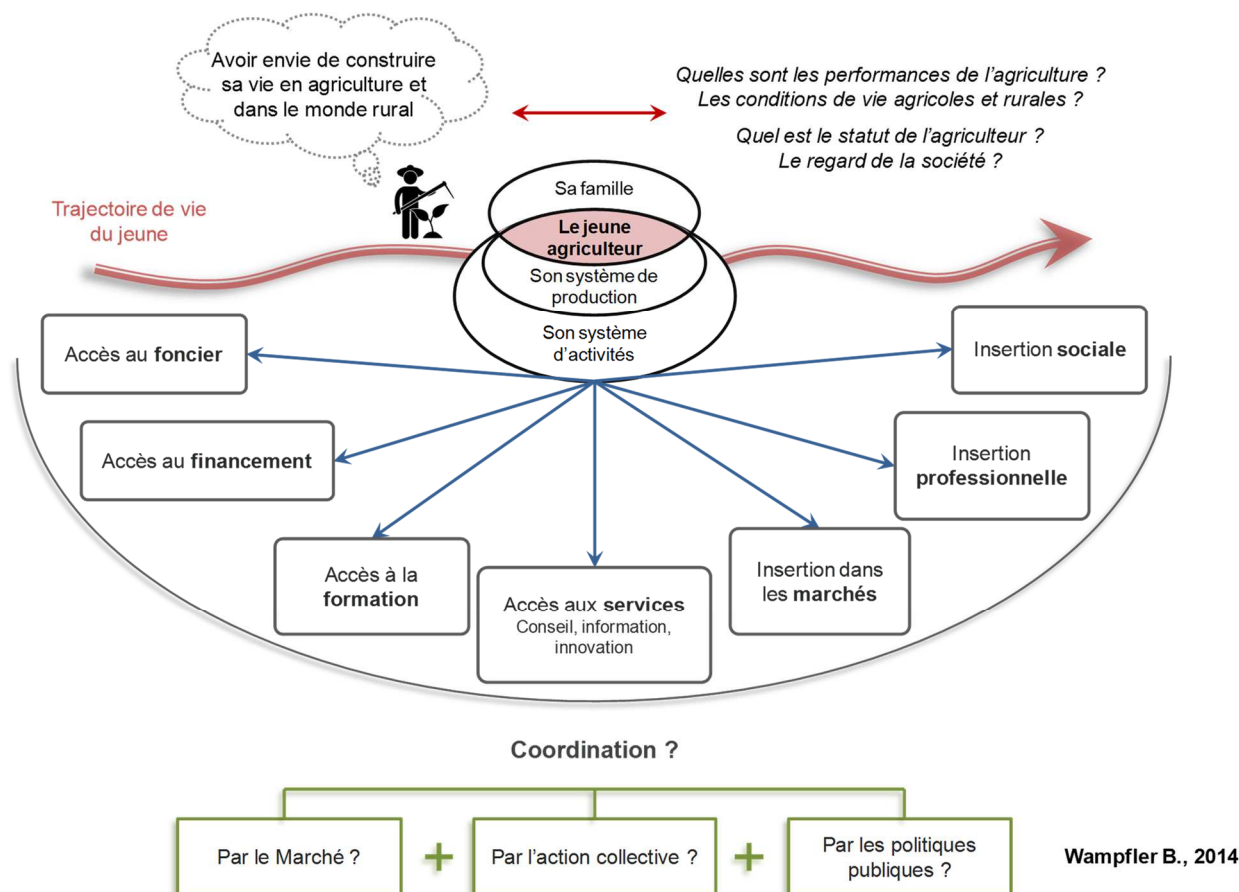
B. DES DÉFINITIONS UTILES

Selon une définition maintenant connue, le terme « *jeune* », substantif ou adjectif, renvoie à une personne adulte, homme ou femme, d'un âge compris entre 18 et 35 ans. Dans la pratique des dispositifs de formation et d'accompagnement de l'insertion des jeunes, cette fourchette d'âge peut sensiblement varier en intégrant des personnes d'âge inférieur (15 à 35 ans).

L'insertion des jeunes en agriculture est appréhendée comme un processus s'échelonnant sur un temps plus ou moins long et conduisant à la création d'une exploitation agricole autonome. Nous utiliserons le terme « *insertion* » pour qualifier le processus et le terme « *installation* » pour définir le moment où il y a création de l'exploitation agricole dans laquelle le jeune prend ses décisions et jouit de manière autonome des revenus de l'activité agricole. L'installation peut être institutionnalisée – dans les contextes où l'exploitation agricole a un statut juridique – ou rester informelle. L'autonomie acquise avec l'installation peut être graduelle, et des liens de différentes natures peuvent s'établir avec la famille et la communauté d'origine du jeune après son installation.

C. UN SCHÉMA SYNTHÉTISANT LE PREMIER SEGMENT DE LA GRILLE D'ANALYSE

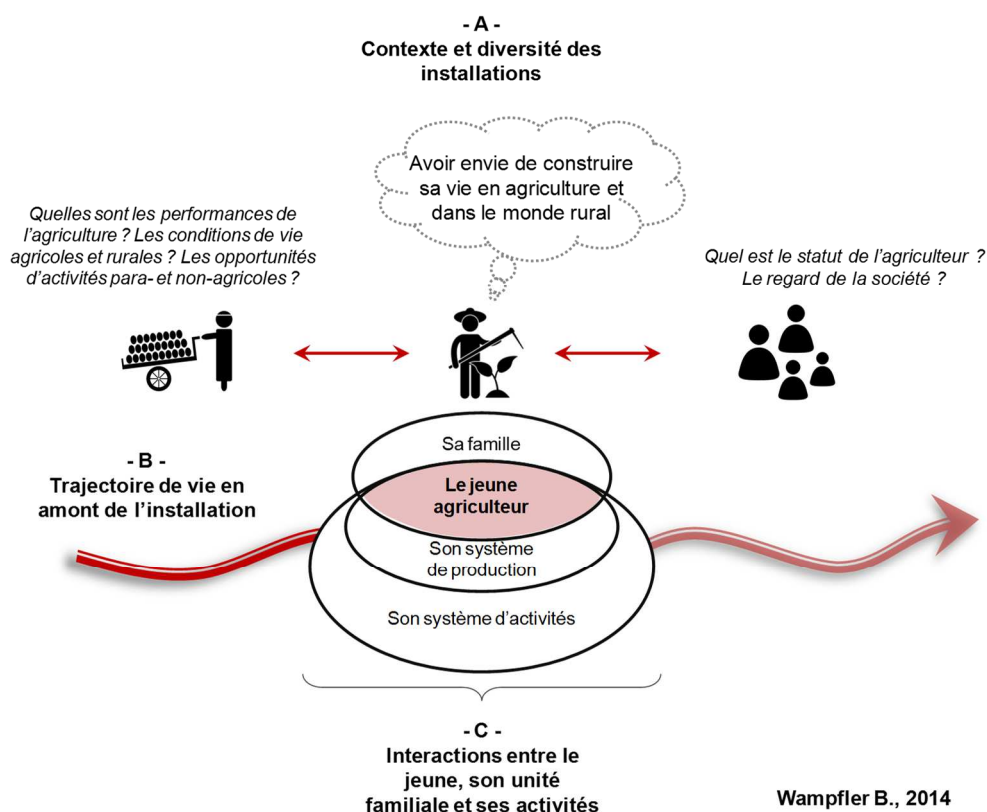
Parce qu'un dessin est souvent plus expressif que beaucoup de mots, commençons par un schéma interrogeant les conditions à réunir pour une installation durable en agriculture :



2. Au-delà des diversités, au cœur du projet d'installation : le jeune, sa famille, son système d'activités

A. COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS D'INSERTION

L'insertion des jeunes en agriculture est un processus fortement contextualisé. La compréhension de ce contexte global du point de vue historique, économique, social, et politique est donc un préalable incontournable à l'analyse.



La diversité des situations d'insertion est grande. Quoi de commun entre le fils aîné d'une « grande famille » de producteurs de coton du plateau Mossi au Burkina qui prend, à plus de quarante ans, la tête de l'exploitation familiale à la disparition du père, un jeune ménage de Madagascar qui tente de constituer une exploitation autonome par de patients et aléatoires métayages, un fils de planteur d'hévéa thaï que sa famille a envoyé à l'école et qui ne voit plus l'intérêt de revenir à l'agriculture familiale, ou encore un jeune migrant mauritanien parti à Nouakchott pour nourrir sa famille et revenant régulièrement pour les travaux agricoles de l'hivernage ?

La variété des processus d'insertion ou de non-insertion des jeunes est engendrée par la diversité des agricultures familiales elles-mêmes, leurs contextes de développement, leurs modalités d'accès aux ressources et aux marchés. Le degré de viabilité des agricultures familiales et leur rentabilité économique vont influencer sur le nombre de jeunes qui pourront raisonnablement s'installer, mais bien plus encore, sur l'envie que ces jeunes auront de rester, de revenir, ou de s'installer. Le degré de structuration / déstructuration des unités familiales et des communautés locales va de même agir comme un ferment d'installation des jeunes ou comme un repoussoir. L'intensité des alternatives hors agriculture influe enfin, bien évidemment, sur le panel des options ouvertes pour les jeunes. Le potentiel de pluriactivité dans une zone donnée – lié à l'intensité des activités rurales non agricoles ou à la proximité d'une ville – va peser sur la viabilité des systèmes d'activités agricoles et non agricoles – ces derniers étant souvent transitoirement nécessaires pour construire une exploitation agricole durable.

B. L'IMPORTANCE DES TRAJECTOIRES DES JEUNES EN AMONT DE L'INSTALLATION

Quel que soit leur mode d'installation en agriculture, les jeunes ont eu préalablement une trajectoire de vie plus ou moins complexe qui a formé leur manière de comprendre le monde, qui leur a permis d'acquérir, à différents degrés et sous différentes formes, des compétences, des ressources, des réseaux. Il est donc nécessaire de comprendre la trajectoire des jeunes avant leur installation.

D'où viennent-ils, quelles ont été les étapes de leur vie dans leur milieu d'origine, ont-ils fait un ou des séjours à la ville, quelles ont été leurs activités, qu'en ont-ils retirés en termes de ressources, de savoirs, de compétences, de réseaux ? Comment s'est forgée leur vision du monde à travers ces étapes de vie ? Quelles représentations ont-ils de l'agriculture et de l'agriculture familiale en particulier ? Comment voient-ils leur propre insertion en agriculture ? Comment voient-ils leur insertion dans le territoire ? Si l'exploitation que le jeune met en œuvre vient de la transmission d'une exploitation préexistante, comment s'opère ce processus de transmission ?

Autant d'éléments qui tissent la trajectoire plus ou moins complexe de chaque jeune et sur lesquels le processus de formation-insertion peut influencer fortement.

C. L'INSTALLATION, UNE ALCHEMIE COMPLEXE ENTRE UN INDIVIDU, UNE UNITÉ FAMILIALE, UN SYSTÈME D'ACTIVITÉS

À la base de toute installation, il y a une équation complexe mettant en jeu un individu – homme ou femme –, son unité familiale, et la palette de choix et de combinaisons possibles entre les ressources dont il dispose et les activités agricoles et non agricoles possibles dans un environnement donné.

Nous reviendrons plus loin sur les interactions entre le jeune et sa famille. À ce stade, retenons simplement que le jeune vient d'une famille, qui, très souvent, joue un rôle dans son installation ; et que, même très jeune, il a souvent lui-même déjà créé une cellule familiale qui peut être un point d'appui et une ressource de son installation (notamment en force de travail), mais qui est aussi une charge qu'il doit assumer, de manière croissante pendant de nombreuses années, à mesure que le nombre de ses enfants grandit.

- **Systèmes de production et systèmes d'activités**

Pour appréhender l'analyse des activités productives du jeune, le recours à l'approche systémique s'impose. Les activités agricoles sont opérées au sein d'un « **système de production** [combinant] *terres, forces et moyens de travail à des fins de production végétale et/ou animales [...]* » (Reboul, 1976). Les activités agricoles et non agricoles s'inscrivent dans le **système d'activité** entendu au sens d'« *ensemble structuré d'activités localisées et en interaction, mises en œuvre par une entité sociale en mobilisant les ressources disponibles en vue de satisfaire les objectifs de l'entité sociale et de permettre son maintien en équilibre dynamique dans un environnement écologique, économique et social donné* » (Terrier, Gassel, Le Blanc 2010). Les choix effectués par le jeune dans ces deux systèmes sont inscrits dans une combinaison variable de motivations domestiques (répondre aux besoins familiaux) et entrepreneuriales (dégager un revenu du travail et du capital investi).

Le choix du système de production par le jeune agriculteur s'inscrit plus ou moins fortement dans les structures agraires locales (organisation des espaces, caractéristiques du foncier, cultures pérennes ou annuelles, infrastructures agricoles, etc.). Celui-ci est tributaire des ressources et des actifs auxquels le jeune a accès (foncier, travail, plantations, bétail, bâtiments). Il est aussi lié aux compétences techniques et de gestion dont le jeune dispose. Les opportunités d'accès au marché, mais aussi le degré d'accès du jeune à l'innovation, peuvent orienter ce choix.

Le système de production peut être spécialisé ou peut associer plusieurs productions végétales et animales. Dans ce système, une production donnée peut être spécifiquement intensifiée en fonction d'opportunités de marché (maraîchage, élevage de cycle court) ou de disponibilité d'actifs familiaux (comme les plantations pérennes). Cette production inscrit alors l'exploitation du jeune dans une logique de filière. La logique entrepreneuriale à l'œuvre peut être renforcée par des dispositifs de marché spécifiques (agriculture contractuelle, intégration verticale). Mais, guidé par ses préoccupations familiales (sécurité alimentaire, revenu, gestion du risque), le jeune fait rarement le choix d'une complète spécialisation. Les systèmes de production mis en œuvre restent le plus souvent fondés sur la combinaison systémique de productions vivrières permettant l'autoconsommation et de productions destinées au marché.

Le jeune agriculteur peut aussi combiner plus ou moins durablement des activités agricoles et non-agricoles et raisonner alors en système d'activités. La palette d'activités para- ou non-agricoles peut être très large et contrastée : activités de survie (vente de travail agricole, cueillette), activités nécessitant un faible investissement (fabrication de briques), activités

entrepreneuriales plus ou moins reliées à l'agriculture (transformation agricole, collecte de produits agricoles, commerce) ou encore activités salariées régulières (gérant d'une autre exploitation, salariat non agricole). Cette pluriactivité peut être aussi le fait du ménage – l'un des conjoints s'occupant de l'exploitation agricole, l'autre assurant la sécurisation et ou la complémentarité des revenus avec une activité non agricole.

- **Produire des connaissances sur les systèmes : un enjeu majeur**

Les caractéristiques techniques et économiques des systèmes de production et, a fortiori, celles des systèmes d'activités, sont propres à chaque contexte. Elles sont souvent faiblement documentées et rarement évaluées sous une forme quantifiée : quelle quantité de travail requiert tel système de production cacao – banane – vivrier – pisciculture ? Quel revenu génère-t-il ? Quel est son impact environnemental ?

La production de connaissances sur ces systèmes, susceptibles de guider la réflexion et les choix des jeunes agriculteurs et des dispositifs qui les accompagnent, devient alors un enjeu majeur. Les références nécessaires sont techniques (quels rendements ? quelles pratiques techniques ?), économiques (quelle valeur ajoutée ? quel revenu ?), sociales (quelle quantité de travail ?), mais aussi environnementales (alors que les injonctions de production agroécologique se renforcent à l'échelle internationale, les références disponibles en la matière restent faibles).

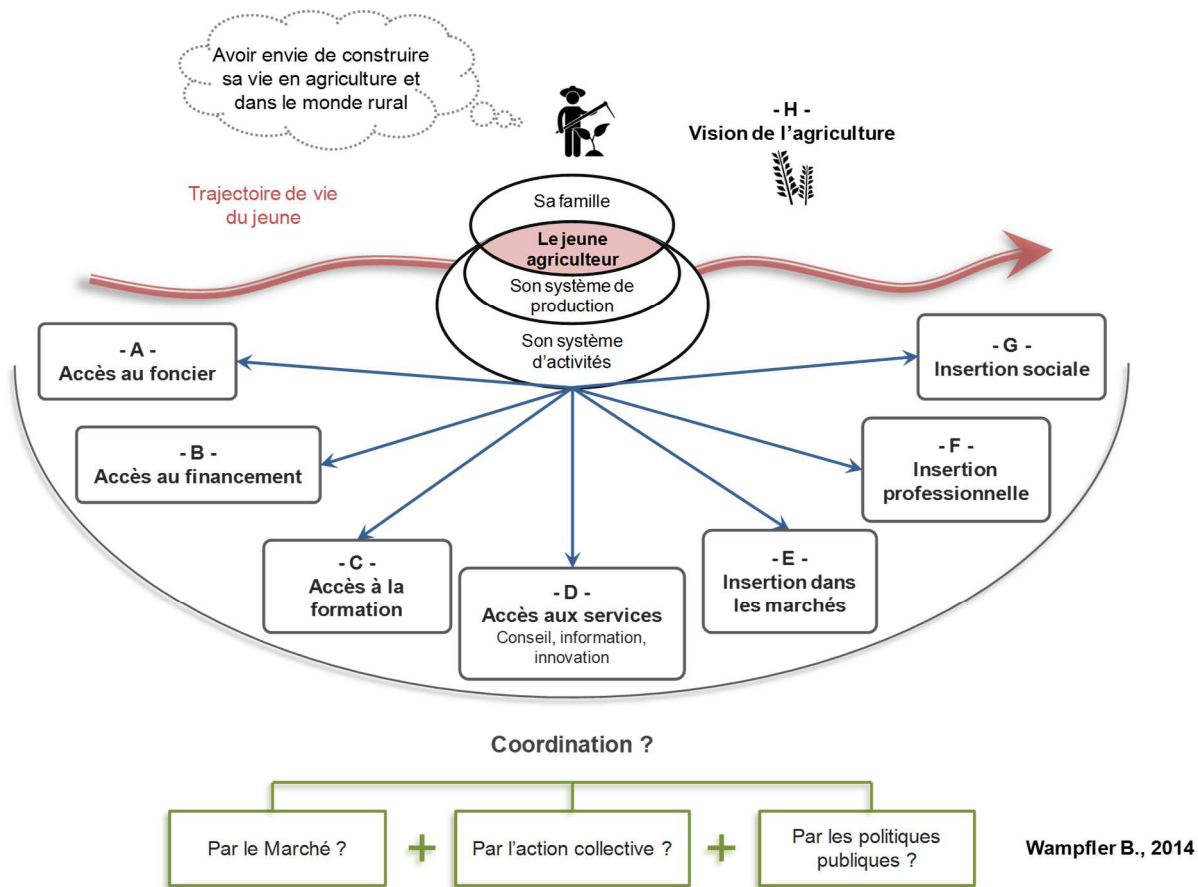
Enfin, une dernière question essentielle porte ici sur l'évaluation des résultats des systèmes de production et d'activité, nécessaire pour en discuter la potentielle viabilité. Celle-ci ne se résume pas aux performances économiques de l'activité centrale, mais résulte de la combinaison systémique des activités et des ressources du système de production et ou d'activités. L'évaluation des résultats et l'analyse de la potentielle viabilité de l'installation du jeune devront donc être conduites avec cette perspective systémique, en intégrant les différentes activités, leurs résultats techniques, économiques et sociaux (en particulier, la maîtrise du travail).

L'évaluation économique peut s'appuyer sur les indicateurs suivants :

- **la valeur ajoutée produite par le système** : c'est un indicateur économique de la richesse produite. Cette richesse est ensuite « redistribuée » en revenu du travail familial, en salaire s'il y a emploi de main-d'œuvre, en rente foncière, en impôts, etc. ;
- **le revenu agricole** : indique la rémunération du travail agricole familial ;
- **le revenu monétaire du système d'activités** : produit par la combinaison des activités agricoles et non agricoles.

Les indicateurs de revenu peuvent être ensuite comparés à différentes normes contextualisées (ligne de pauvreté, seuil de survie/seuil de reproduction de l'analyse de diagnostic agraire) pour évaluer le niveau de vie du jeune et la viabilité économique potentielle de son installation. La viabilité économique devra être ensuite croisée avec d'autres indicateurs de viabilité (la maîtrise du travail en particulier).

3. Quelles conditions pour une installation durable ?



A. L'ACCÈS AU FONCIER

Les modes d'accès des jeunes au foncier sont variables selon les contextes. La disponibilité de ressources foncières à l'échelle du territoire est un des premiers facteurs influant sur le mode d'accès : dans les zones où le foncier est encore largement disponible – fronts pionniers, zones forestières, l'accès au foncier agricole sera fortement tributaire des moyens de défrichement accessibles (main-d'œuvre, matériel), et ce faisant, souvent, des moyens financiers disponibles. Dans les zones de forte saturation foncière, c'est par le morcellement de l'exploitation familiale, ou par le marché, que l'accès des jeunes au foncier pourra s'opérer. La surface obtenue sera alors liée à la taille de la famille, aux pratiques locales de partage des actifs familiaux, mais aussi au fait que les parents doivent conserver une partie de ces actifs pour assurer leur propre survie dans des contextes dépourvus de dispositifs de retraites agricoles.

La faible disponibilité foncière peut être un des facteurs influant sur le choix des activités productives : ainsi, les élevages à cycle court plus ou moins intensifs et le maraîchage peuvent être réalisés avec peu de foncier ; la combinaison de productions agricoles et d'activités de transformation peut renforcer la valeur ajoutée produite, et, ce faisant, remédier

à des surfaces faibles. Le recours à des activités para-agricoles (vente de travail agricole) ou non-agricoles peut résulter d'un foncier trop limitant.

Dans tous les cas, la sécurisation du foncier mobilisé sera un problème clef de la durabilité des exploitations. L'insécurité foncière engendre de l'incertitude, limite la motivation et la capacité des jeunes à investir dans leur exploitation. La plupart des démarches de sécurisation foncière ont des coûts élevés et des durées longues ou indéterminées, elles aussi entachées d'incertitude, et sont difficilement accessibles aux jeunes.

B. L'ACCÈS À DES RESSOURCES FINANCIÈRES ADAPTÉES, AU CŒUR DE L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

L'accès au financement reste un obstacle majeur à l'installation des jeunes en agriculture. Les besoins de financement d'une installation sont de nature variée : accès au foncier, cheptel, bâtiments et équipements, financement des intrants de première campagne, financement des besoins familiaux pendant cette première campagne.

Comment les jeunes accèdent-ils à cette ressource ? Si certains d'entre eux disposent d'une dotation familiale, ou réussissent à constituer un petit pécule à travers des activités économiques antérieures à leur installation (les bouviers dans les sociétés d'éleveurs, les petits travaux urbains pour ceux qui ont migré, le petit commerce rural ou encore le travail agricole), rares sont ceux qui disposent d'une capacité significative d'autofinancement.

Les stratégies sont alors variées. Le système d'activités peut être une forme de réponse, les activités non-agricoles permettant de générer progressivement des ressources nécessaires à l'investissement agricole. La progressivité de la mise en œuvre du système productif agricole peut en être une autre : les recettes d'une première bande de poulet permettent ainsi d'investir dans l'augmentation de la taille de la bande suivante. Ces stratégies, parfois combinées, mettent en jeu la capacité de gestion et d'épargne du jeune et de sa famille. L'épargne peut être formelle auprès d'une banque ou d'une microfinance. Le plus souvent, elle sera informelle – « sous le matelas », enterrée dans le jardin ou, plus efficace et moins risquée, investie dans une tontine.

Le recours à l'emprunt peut être une autre forme de réponse. L'emprunt peut être consenti de manière informelle par la famille, le parrain, ou, beaucoup plus rarement, par un commerçant ou un collecteur. L'emprunt peut être formel par l'accès aux systèmes financiers, microfinances ou banques ; quoique cet accès formel reste cependant encore très limité. Plus encore que les agriculteurs adultes, les jeunes sont démunis pour approcher une institution financière : identifier une institution, en franchir le seuil, présenter un projet, fournir des garanties, peur de s'endetter... Autant d'obstacles insurmontables quand rien ne vous y a préparé. De leur côté, les financiers sont désarçonnés par la complexité des systèmes de production agricoles, par le double risque que constitue à leurs yeux un emprunteur à la fois jeune et agriculteur, et, globalement, par leur méconnaissance du secteur agricole. Même la microfinance rurale, pourtant plus proche des réalités locales que les banques, partage cette appréhension du risque du « jeune agriculteur ». Ainsi, rares sont aujourd'hui les institutions

financières qui acceptent de financer l'agriculture familiale, et plus rares encore celles qui proposent des services adaptés aux jeunes agriculteurs.

C. L'ACCÈS DES JEUNES AUX COMPÉTENCES

Les compétences nécessaires à une installation en agriculture sont nécessairement pluridisciplinaires, à l'image du métier d'agriculteur lui-même : agronomie, gestion, économie, compétences financières, compétences de marchés...

L'exploitation agricole étant insérée dans un tissu de relations et de réseaux, les compétences nécessaires au jeune agriculteur sont aussi de l'ordre du relationnel, de l'insertion sociale. Plus fondamentalement, le jeune agriculteur est aussi un citoyen qui doit connaître ses droits et ses devoirs pour s'insérer harmonieusement dans sa communauté, pouvoir raisonner et, le cas échéant, revendiquer, sa place dans l'espace national.

Ces compétences peuvent être acquises par diverses voies. La famille, la communauté sont des espaces d'apprentissage dès le plus jeune âge. Les étapes, plus ou moins diversifiées et complexes avant l'installation, sont autant d'opportunités d'apprentissage.

Dans une agriculture en voie d'intensification, l'accès aux compétences par la voie de la formation qualifiante ou éventuellement diplômante peut devenir un atout important pour la sécurisation et la maîtrise des projets d'installation. Elle peut contribuer à l'acquisition de techniques et de pratiques améliorant la productivité des productions animales ou végétales (pratiques d'élevage, santé animale). Elle peut ouvrir sur les choix de systèmes de production innovants, en phase avec des opportunités de marché. Elle peut contribuer à la maîtrise de la diversité des risques qui menacent la durabilité d'une exploitation agricole (risque technique, risque de gestion, risque de marché). Elle peut donner au jeune agriculteur les clés pour accéder à l'innovation, la promouvoir au sein de son propre système et dans son milieu. Elle peut construire les capacités de réflexion, de dialogue, de négociation du jeune agriculteur et favoriser ainsi une installation durable.

Dans les pays en développement, les formations agricoles sont longtemps restées confinées dans les Universités, préparant des agronomes pour encadrer l'agriculture bien plus que des agriculteurs prêts à mettre en œuvre un projet d'installation. Bien souvent porteuses d'un référentiel d'agriculture industrielle, ces formations ont longtemps ignoré les réalités des agricultures familiales.

Un effort de formation professionnelle agricole se consolide aujourd'hui au sein d'un nombre croissant de centres de formation publics ou privés. Ce développement des services de formation pose de multiples questions. Sur quelle compréhension de l'exploitation agricole et sur quelle vision de l'agriculture, ces formations sont-elles fondées ? Les approches sont-elles systémiques ou régies par un référentiel de filière ? Quels contenus de formation, quelles compétences sont visées ? Quels liens existent entre théorie et pratique ? Quelle place est donnée dans la formation à la réflexion sur le projet professionnel ? Y a-t-il un lien

entre formation et accompagnement de l'insertion ? Quels liens entre la formation et le territoire dans lequel elle s'exerce... ?

D. L'ACCÈS AUX SERVICES AGRICOLES

La difficulté d'accès à des services d'appui adaptés pénalise globalement les agricultures familiales des pays en développement, mais bien plus encore les jeunes agriculteurs. La faible disponibilité d'intrants, leur mauvaise qualité, un accès limité au matériel végétal ou animal amélioré, à l'équipement agricole, aux services de santé animale ou de lutte antiacridienne, un accès pauvre à l'information, l'inexistence ou la faiblesse du conseil agricole, etc. sont autant d'écueils qui fragilisent une exploitation en cours de construction. Même si le développement de la téléphonie mobile ouvre quelques opportunités, la faiblesse globale des services d'appui agricole représente un frein majeur à l'installation des jeunes en agriculture. Comment s'opère cet accès des jeunes aux services agricoles dans un contexte donné ? Ces services existent-ils ? Ont-ils une offre spécifiquement adaptée aux jeunes ? Les jeunes en sont-ils informés ? Dans quelles conditions y ont-ils accès ?

E. L'ACCÈS AUX MARCHÉS, UN ENJEU MAJEUR POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

L'accès au marché reste une difficulté pour une part importante des agricultures familiales. Les jeunes agriculteurs y sont d'autant plus sensibles que leur base productive est étroite et qu'ils sont souvent, par leur orientation plus marchande et plus spécialisée, plus fortement dépendants du marché que les exploitations familiales traditionnelles.

Identifier ces marchés, obtenir de l'information sur leur fonctionnement, s'organiser pour y apporter une production de qualité recevable, obtenir des prix rémunérateurs, s'affranchir des dépendances traditionnelles (oligopole des commerçants locaux, collecteurs) ou développer une capacité de négociation avec ces acteurs de marché traditionnels, peuvent être des difficultés majeures pour les jeunes agriculteurs.

Les enjeux se posent ici en termes d'infrastructures de marché, d'accès à l'information, mais aussi en termes d'apprentissage (connaître, négocier), de réseaux (s'organiser pour mieux accéder au marché) et d'innovation (repérer, voire créer, de nouveaux marchés : nouveaux marchés urbains, commerce équitable, contractualisation avec l'aval).

F. L'INSERTION PROFESSIONNELLE, UN FACTEUR DÉTERMINANT POUR LA DURABILITÉ DES INSTALLATIONS AGRICOLES

L'insertion professionnelle peut prendre différentes formes - réseaux professionnels, organisations agricoles, organisations de filière... Elle peut faciliter l'accès aux services et l'accès aux marchés, elle peut être pour les jeunes un canal privilégié d'accès à l'information, à la formation, à l'innovation.

Elle peut être un puissant facteur d'apprentissage et une base de stabilisation professionnelle et personnelle, participant à la résilience de l'unité exploitation – ménage.

Par la médiation de ces réseaux professionnels, le jeune agriculteur peut s'insérer dans un mouvement plus global de développement d'un mouvement paysan visant à faire évoluer les conditions d'exercice du métier agricole, le regard de la société sur l'agriculture familiale et le regard du jeune sur lui-même et son entreprise.

Cependant, cette vision résolument positive de l'insertion professionnelle suppose que des structures professionnelles existent bien localement, qu'elles soient reconnues, qu'elles soient actives et efficaces... Autant de conditions qui sont très diversement réunies selon les contextes des pays en développement.

Quand un tel tissu organisationnel existe, il faut encore que ces organisations soient prêtes à accepter l'arrivée de jeunes en leur sein. Souvent érigées sur un mode « patriarcal » ne laissant que peu de place à l'affirmation des jeunes générations, les organisations agricoles peinent à ouvrir leurs activités et a fortiori leur gouvernance, aux jeunes agriculteurs. Imitant en cela les institutions de l'aide publique au développement, les organisations agricoles ont encore largement tendance à appréhender les jeunes dans la catégorie globale des « exclus » ou des « vulnérables » - incluant les femmes, les jeunes et les pauvres. Alors que les femmes sont progressivement admises dans la gouvernance des organisations agricoles, les jeunes peinent à y entrer. À ce jour, peu d'organisations agricoles se sont réellement emparées de la problématique du renouvellement des agricultures familiales et de l'installation des jeunes agriculteurs. Cette réalité peut conduire les jeunes agriculteurs à créer eux-mêmes leurs propres organisations.

G. L'INSERTION SOCIALE, CLÉ DE LA DURABILITÉ DE L'INSTALLATION DES JEUNES EN AGRICULTURE

Peut-être plus encore que l'ancrage professionnel, c'est l'insertion sociale du jeune agriculteur qui constitue un facteur clé de la durabilité de son installation. Celle-ci s'inscrit dans un écheciveau constitué par la famille, la communauté locale et le territoire.

- **La famille**

C'est le plus souvent la famille qui assure la dotation foncière initiale permettant l'installation. L'accès au foncier est généralement donné sous une forme transitoire (faire valoir direct ou métayage) jusqu'au moment parfois très éloigné où l'héritage institutionnalisera le partage de l'accès à la terre familiale. Les règles traditionnelles d'accès au foncier excluent souvent les filles, les privant alors de l'opportunité d'une installation agricole en dehors d'un cadre marital. La famille reste aussi le recours essentiel pour l'accès au financement sous forme de dons ou de prêts informels à remboursement très différé, permettant d'entreprendre une activité économique. La main-d'œuvre familiale (frères, sœurs, plus jeunes, dépendants familiaux) est un recours vital pour le démarrage d'activités nécessitant un investissement initial en travail important (défrichage, plantations) que le jeune n'est souvent pas en mesure de rémunérer sur une base salariée. La famille peut contribuer fortement à la résilience de l'installation, en assurant le lissage de la consommation pendant les périodes

de soudure. Elle peut offrir au jeune un précieux capital d'expérience, de connaissance et de conseil.

Dans les enquêtes de trajectoire d'installation de jeunes agriculteurs menées au Cameroun, apparaît fréquemment une figure d'adulte (grand père, oncle, grand frère, mère, tante) qui joue un rôle déterminant dans les choix du jeune. Ce « parrain » accompagne, pose des questions, oriente, appuie le jeune dans ses réflexions et dans ses démarches, lui ouvre des réseaux de travail, éventuellement le soutient par des prêts ou des dons d'argent. Tous les jeunes ne disposent pas d'un appui de ce type, mais quand cette figure du « parrain » apparaît, elle est en général positive, ne « déresponsabilise » pas le jeune, mais lui permet, au contraire, de construire son identité et d'affirmer progressivement ses choix. La famille peut être aussi source de difficulté pour l'installation des jeunes agriculteurs. Elle peut refuser les facilités évoquées plus haut, ou ne pas être en mesure de les fournir. L'octroi précoce de foncier à un seul enfant peut entraîner des dissensions graves au sein des fratries ; les filles peuvent être sévèrement exclues de ces processus.

Au-delà des appuis matériels apportés par les familles, l'image de l'agriculture portée par la famille peut influencer fortement sur le projet d'installation des jeunes. Les enquêtes menées dans différents contextes d'Afrique de l'Ouest, de Madagascar et du Cambodge, montrent que les familles ne croient pas spontanément en la capacité de l'agriculture à assurer un avenir décent à leurs enfants et ce faisant, leur propre sérénité à elles pendant leurs vieux jours. Dès qu'elles en ont les moyens, les familles agricoles investissent dans l'éducation de l'un ou l'autre de leurs enfants, dans l'espoir de construire ainsi une alternative de sortie de la dépendance par rapport à l'agriculture pour la famille entière. Mais les études des effets des dispositifs de formation insertion réalisées au Togo, au Cameroun et à Madagascar montrent aussi que la perception des familles peut changer quand le projet du jeune se concrétise, dégage des résultats positifs et donne au jeune une légitimité professionnelle dans sa communauté (cf deuxième partie de cette note technique).

- **La communauté et le territoire**

La communauté, et plus largement, le territoire dans lequel celle-ci est ancrée, sont des pièces maîtresses de l'insertion sociale des jeunes agriculteurs. Entité à la fois sociale et administrative, cette communauté peut prendre des formes variées selon les contextes :

- à peine émergente sur les fronts pionniers ;
- ancrée dans les traditions – « le village, la chefferie, les anciens » dans les zones de peuplement ancien ;
- ou déjà façonnée par la décentralisation – « la commune » – autour de ses nouvelles figures tutélaires : le maire ou le Président de la Coopérative.

Les communautés, les territoires, peuvent constituer un recours pour l'accès au foncier quand les familles en sont dépourvues. Ce sont eux qui souvent assurent le premier niveau de sécurisation foncière – une reconnaissance foncière signée par le chef coutumier et l'autorité administrative, peut avoir une valeur au moins d'usage. Le territoire peut offrir aux

jeunes agriculteurs des opportunités d'accès aux services et aux marchés – tel ce jeune producteur Camerounais d'Ebolova qui annonce à la communauté, à la fin de la messe du dimanche matin, que ses poulets sont prêts à être vendus. La communauté peut, sous une forme ou une autre, prendre des engagements solidaires aux côtés des jeunes qui s'installent – face à une période d'incertitude dans l'activité du jeune, ou encore au sein des systèmes de microfinance par exemple.

Mais les communautés peuvent être aussi sources de difficultés voire d'exclusion. Dans les enquêtes effectuées au Cameroun, de nombreux témoignages indiquent que la jalousie au sein de la communauté d'accueil et la sorcellerie sont des risques majeurs auxquels sont confrontés les jeunes installés. L'espoir que représente pour une communauté l'installation de jeunes agriculteurs peut ne pas être partagé par tous ses membres, et la perspective de voir les jeunes, ou des nouveaux arrivants, réussir là où les anciens « stagnent » dans des activités traditionnelles, aiguise les tensions et les conflits au sein des familles. Les conséquences en sont redoutées par tous : maladie des hommes ou des animaux, morts et décès... On s'intéressera donc ici aux formes d'intégration ou d'exclusion des jeunes agriculteurs dans leur communauté.

Tout comme les organisations agricoles, les communautés et les territoires ne se sont pas encore massivement appropriés la problématique du renouvellement de leurs agricultures familiales et de l'installation des jeunes agriculteurs. Cette problématique n'est pas non plus au cœur des politiques de décentralisation qui se déploient avec une vigueur contrastée dans de nombreux pays en développement. Parmi les territoires les plus actifs en la matière figurent ceux qui ont investi dans un centre de formation agricole. Quand la formation des jeunes s'achève, le problème de leur insertion s'impose de fait aux territoires, et les confronte à tous les freins à l'installation qui viennent d'être évoqués, avec une acuité renforcée par les attentes suscitées par la formation.

H. VISION DE L'AGRICULTURE

Au-delà des conditions matérielles, c'est l'aspiration à être agriculteur et à vivre en milieu rural qui sera déterminant pour la durabilité des installations.

Le jeune agriculteur va choisir un système de production agricole, qu'il combinera parfois à des activités non-agricoles, en un système d'activités. Pour que son projet devienne une activité durable, il devra en acquérir une maîtrise technique, économique et organisationnelle. Mais, au final, le facteur déterminant de la durabilité de son installation sera sans doute plus fondamentalement sa motivation à être agriculteur d'une part, et à vivre en milieu rural d'autre part.

Cette motivation peut être évolutive dans le temps, et est toujours le fruit d'une combinaison complexe de facteurs. Ces facteurs peuvent être liés :

- à l'individu : *aime-t-il ou pas les vaches ?* ;

- aux performances du système de production agricole au regard des attentes de l'agriculteur : *le revenu agricole permet-il le niveau de vie espéré ? le système est-il vivable en termes de travail, d'astreinte ?* ;
- aux conditions de vie en milieu rural : les difficultés de la vie rurale, la faiblesse des services de santé ou d'éducation, l'absence de loisirs, peuvent constituer des repoussoirs puissants pour les jeunes ; dans d'autres environnements, la stabilité de la vie rurale, la qualité du lien social, la proximité de la nature peuvent être des facteurs d'attrait pour les jeunes,

Mais au-delà de ces éléments matériels, cette motivation dépend fortement de l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes en tant qu'agriculteur et de l'image que les autres – la société - leur renvoient. L'agriculture est-elle perçue comme ce qu'on fait quand on n'a pas d'autre choix, ou bien est-elle un vrai métier, un métier qui offre des perspectives valorisantes et une place dans la société ?

4. La coordination entre ces éléments, une condition de la durabilité de l'installation agricole

Pour mettre durablement en œuvre son système de production, le jeune a besoin d'accéder au foncier, à l'équipement, à des ressources financières adaptées ; il aura besoin de compétences, mais aussi d'accès à divers services, d'accès au marché, aux réseaux professionnels. Mais pour que l'accès à chacun de ces éléments porte ses fruits, il faut que l'ensemble des éléments soit réuni autour du jeune au moment requis et fonctionne de manière cohérente et coordonnée, comme un système. S'il a, par exemple, une opportunité d'acheter du foncier, il faut disposer des ressources financières adaptées ; s'il a une opportunité de production pour un marché de qualité, il faut réunir la compétence et les intrants pour produire selon les normes requises, etc.

La coordination peut être réalisée par le marché (le jeune achète du foncier, achète des services, vend ses productions). Mais le marché est « imparfait » : dans de nombreux contextes agricoles, les marchés des produits et des services n'existent pas ou sont incomplets, ou fonctionnent mal. Le marché ne suffit donc pas, le plus souvent, pour assurer l'existence concomitante de ces différents éléments et leur coordination.

D'autres formes de coordination peuvent s'exercer, en se combinant avec le marché, ou en prenant le pas dessus, selon les contextes. L'action collective peut être une puissante force de coordination : des organisations agricoles peuvent construire et coordonner l'accès aux services agricoles, des organisations de filière peuvent proposer une intégration verticale fortement coordinatrice, des organisations sociales ou religieuses peuvent coordonner le développement d'un territoire.

Les politiques publiques peuvent être une autre force de coordination, susceptibles de produire des règles, d'affecter des ressources en appui à l'installation des jeunes, de favoriser ou de brider l'innovation. Les politiques publiques peuvent orienter les choix de

modèles agricoles, et ce faisant, définir la place donnée aux agricultures familiales. Dans une certaine mesure, les politiques peuvent influencer sur les perceptions de la société face à l'agriculture.

Marché, action collective et politiques publiques peuvent s'exercer autour de l'installation en agriculture de manière concomitante dans un environnement donné. Leurs forces de coordination respectives peuvent être convergentes ou contradictoires. Le foncier est ainsi un bon exemple de coordinations parfois contradictoires : ainsi dans un nombre croissant de contextes, la logique du marché qui progresse peut conduire à affecter le foncier agricole aux investisseurs étrangers capables de mobiliser des capitaux importants, là où les organisations agricoles en revendiquent une gestion communautaire ; l'État et les politiques publiques exercent alors un rôle d'arbitrage.

Ces forces de coordination peuvent s'exercer à différents niveaux, du plus local (village) au plus global (national, sous-régional, international). Ces différents niveaux de coordination peuvent eux aussi être en convergence ou en divergence – à titre d'exemple, des Lois d'Orientation Agricole nationales d'Afrique de l'Ouest promeuvent l'installation des jeunes en agriculture familiale, alors que les politiques continentales africaines ouvrent largement les portes aux investisseurs internationaux.

Il est donc essentiel, tant pour le diagnostic que pour l'action, de bien identifier les forces de coordination en présence autour de l'installation en agriculture dans un contexte donné, d'en comprendre le sens, la portée et les rapports de force.

5. Un jeu d'hypothèses pour soutenir l'installation des jeunes en agriculture

Les études qui ont permis de dégager cette grille d'analyse fournissent des éléments de réflexion et des hypothèses sur les conditions d'une installation durable des jeunes en agriculture dans les pays en développement :

- L'installation des jeunes peut contribuer à créer des agricultures familiales productives (*créatrices de richesse*), à haute valeur sociale (*créatrices d'emplois*) et à haute valeur environnementale (*préservant et valorisant durablement les ressources naturelles*) ;
- Le processus d'installation des jeunes en agriculture familiale est confronté à un tissu de contraintes techniques, économiques, organisationnelles et sociales ;
- Face à ces contraintes, les seules forces du marché et de la logique économique libérale ne suffiront pas pour assurer le renouvellement des agricultures familiales, la création d'emploi en agriculture et l'installation des jeunes agriculteurs. Une coordination plurielle par le marché, l'action collective et l'action publique est nécessaire pour favoriser l'installation des jeunes en agriculture familiale ;

- Une approche systémique, prenant en compte le technique, l'économique, l'organisationnel, le social, est nécessaire pour promouvoir l'installation des jeunes en agriculture familiale ;
- Le territoire local, en tant qu'espace économique et social, est un niveau pertinent d'ancrage de dispositifs d'accompagnement de l'installation en agriculture familiale ;
- Au-delà des contraintes techniques, économiques et sociales, l'installation des jeunes en agriculture familiale est confrontée à un défi sociétal : elle ne pourra être durable que si les jeunes ont réellement envie de s'installer en agriculture, de vivre durablement en milieu rural, d'y fonder leur famille et d'y inscrire leur vie. Cette « envie » ne pourra éclore que si les performances économiques de l'agriculture familiale s'améliorent et que les conditions de vie en milieu rural deviennent décentes ; mais plus fondamentalement encore, elle dépend du statut et du métier d'agriculteur, et du regard que la société, les communautés, les familles et les jeunes eux-mêmes portent sur l'agriculture familiale ; c'est donc un changement de référentiel sociétal qui est en jeu.

Ces hypothèses peuvent constituer le soubassement de dispositifs de formation et d'accompagnement de l'insertion visant à promouvoir une installation durable des jeunes en agriculture familiale.

III. Interactions entre dispositifs de formation et d'appui à l'insertion agricole et processus d'installation des jeunes : un deuxième segment de grille d'analyse

1. Quels dispositifs pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes en agriculture ?

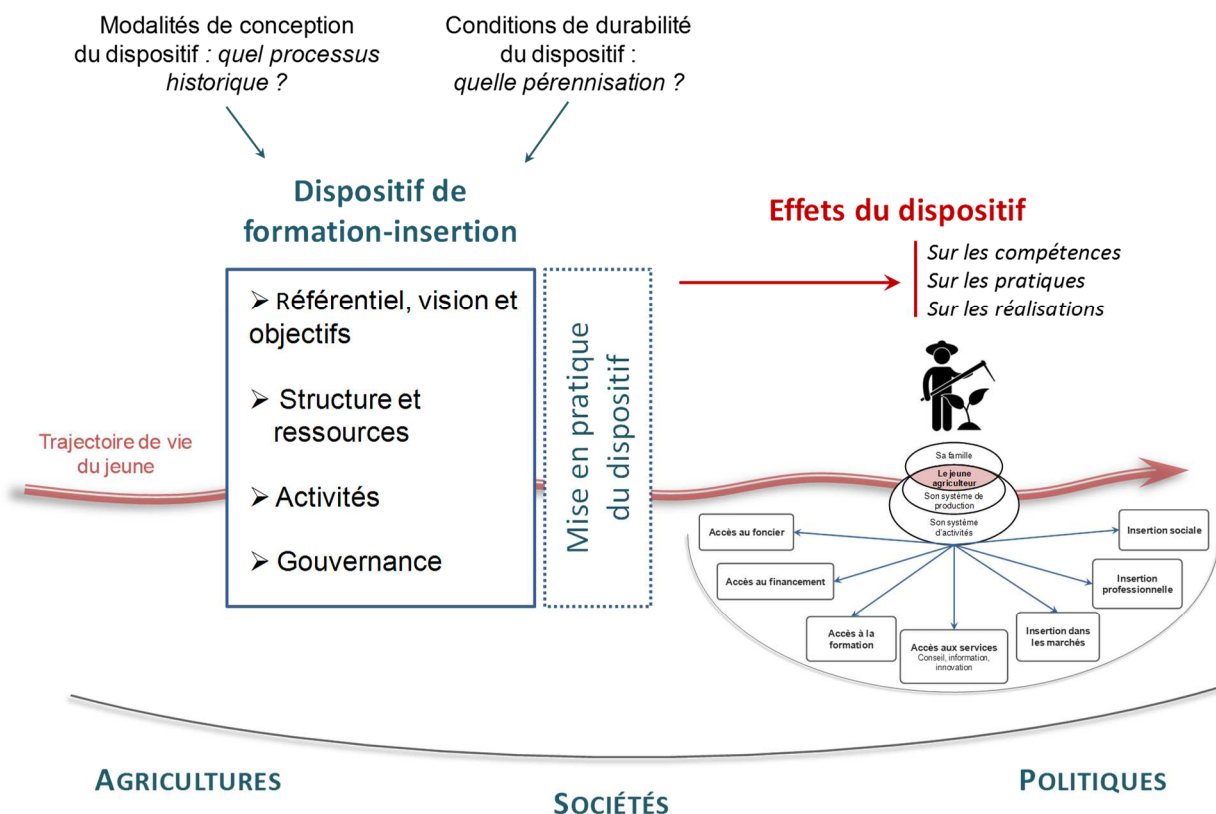
Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et politiques de l'emploi rural et agricole, les dispositifs de formation et d'appui à l'insertion des jeunes en agriculture se multiplient sous des formes diverses. Mis en œuvre à des échelles plus ou moins expérimentales, par des acteurs publics, privés, ou fondés sur des partenariats publics-privés, ces dispositifs peuvent être centrés sur les métiers de l'agriculture ou être plus largement ouverts sur les métiers ruraux. Centrés sur l'agriculture, ils peuvent naître et rester liés à des filières spécifiques ou adopter une approche systémique prenant en compte la complexité de l'exploitation agricole familiale ; ils peuvent privilégier la formation ou associer formation et accompagnement de l'insertion ; ils sont conçus en réponse à des demandes plus ou moins clairement identifiées, dans une perspective de pérennisation plus ou moins raisonnée ; dans tous les cas, la question de leur pérennisation, même si elle n'a pas été abordée au stade initial, s'impose à eux très vite.

Le choix d'un dispositif est une décision lourde de conséquences pour les jeunes, leur environnement, mais aussi pour les structures publiques ou privées qui soutiennent ces dispositifs. Les dispositifs de formation-insertion nécessitent souvent une mobilisation importante de ressources humaines et de moyens financiers sur une relative longue durée. Au regard des enjeux de l'installation des jeunes en agriculture, les choix opérés dans ces dispositifs, en termes de référentiel, de contenu de formation, et de modalités d'accompagnement deviennent des enjeux de politique publique. Il est donc essentiel de pouvoir évaluer les effets de ces dispositifs et leur adéquation aux besoins des jeunes. Certains de ces dispositifs ont aujourd'hui un recul suffisant pour aborder cette question. Cette deuxième partie de la grille d'analyse propose une méthode pour étudier les effets des dispositifs de formation-insertion.

2. Une grille d'analyse construite sur les interactions entre dispositif et processus d'installation du jeune

L'analyse des effets d'un dispositif se fait en deux temps :

- comprendre les caractéristiques du dispositif lui-même ;
- comprendre les processus de changements à l'œuvre dans la vie des jeunes accompagnés, mais aussi dans leur environnement familial, communautaire, et territorial.



A. ANALYSER LE DISPOSITIF DE FORMATION-INSERTION

Tout dispositif est contextualisé. Il s'inscrit dans un environnement agricole donné, dans un territoire, éventuellement dans une filière, et dans une société dont les caractéristiques vont influencer sur sa définition et sa mise en œuvre. Il est issu d'un processus historique qu'il est utile de comprendre.

- **Les effets d'un dispositif de formation et d'insertion sur les jeunes sont indissociables de la manière dont le dispositif a été conçu.**

Qui est à l'origine du dispositif ? Comment la demande économique et sociale a-t-elle été prise en compte ? À quelle analyse des métiers et de leur évolution répond le dispositif ? Quels référentiels de développement agricole et rural ont été mobilisés ? Comment les réalités et les pratiques des métiers agricoles et ruraux ont-elles été intégrées dans la conception du dispositif ?

- **Un dispositif est porteur d'un référentiel, d'un ensemble de valeurs plus ou moins partagées par les acteurs qui le constituent.**

Pour les dispositifs de formation professionnelle agricole, la première question structurant le référentiel est : quelle forme d'agriculture veut-on promouvoir et quels agriculteurs veut-on former ? Ce référentiel est plus ou moins explicite ; il est repérable dans le discours des acteurs, dans les documents produits, dans les contenus de formation. Les valeurs qui le composent vont se concrétiser dans la *vision du dispositif* : comment voit-il l'avenir qu'il veut construire (*sa mission*) ; comment va-t-il œuvrer pour réussir cette construction (*ses objectifs*) ; quelles sont les finalités détaillées que le dispositif veut atteindre ?

La vision, la mission, les objectifs ne sont pas gravés dans le marbre et peuvent évoluer au cours de la vie d'un dispositif. Ils peuvent aussi être compris de manière différente selon les acteurs en présence : les dirigeants, les formateurs, les conseillers partagent-ils le même référentiel ? Si les différences de compréhension sont importantes, elles peuvent entraîner des problèmes de gouvernance graves, pouvant compromettre l'efficacité et la pérennité du dispositif.

- **La conception de la formation va influencer sur les effets du dispositif.**

Sur quel référentiel la formation est-elle construite ? Quels sont les contenus de la formation ? Quelles en sont les modalités pédagogiques ? En particulier, quelle place donne-t-elle à la pratique, à la confrontation aux métiers ? Quelles sont les modalités de recrutement des jeunes ? Quelle est la durée de la formation ? Quelles en sont les modalités d'évaluation ?

- **Les structures du dispositif, les ressources qu'il mobilise, son organisation matérielle peuvent influencer sur ses effets.**

Le dispositif est-il isolé ou membre d'un réseau ? Comment est-il organisé ? De quelles ressources dispose-t-il ? Ces ressources sont-elles stables ? Comment les ressources humaines sont-elles formées ? Leurs compétences et leur motivation sont-elles en adéquation avec les objectifs du dispositif ?

- **L'articulation entre formation et accompagnement de l'insertion apparaît comme un enjeu majeur en termes d'effets.**

Comment se fait cette articulation dans le dispositif analysé ? Quelle place est donnée à la construction du projet professionnel du jeune ? Quelles sont les modalités d'accompagnement technique, financier, et/ou d'intermédiation avec l'environnement des jeunes formés ? Plus globalement, comment le dispositif appréhende-t-il les différents facteurs clés de l'insertion des jeunes en agriculture (accès au foncier, au financement, au marché, à l'information, aux réseaux professionnels, aux réseaux sociaux) ? Se donne-t-il une fonction de coordination de l'installation des jeunes en agriculture ?

- **La mise en œuvre d'un dispositif de formation – insertion est le fait de différents acteurs qui vont décliner les caractéristiques du dispositif dans leur posture et pratiques professionnelles.**

Ces postures et pratiques ont une influence évidente sur les effets du dispositif et devront être analysées de manière aussi détaillée que possible. Sont-elles homogènes et cohérentes entre les différents acteurs du dispositif ou divergent-elles fortement ? Comment sont-elles suivies par le dispositif ? Comment ces pratiques influent-elles sur les processus de formation et d'installation des jeunes ?

- **Les effets d'un dispositif de formation-insertion sont aussi en étroite interaction avec les conditions de sa pérennisation.**

Les besoins de formation et d'accompagnement de l'insertion en agriculture s'expriment de manière récurrente sur le moyen ou le long terme dans un contexte donné. Pour répondre durablement à ces besoins, les dispositifs doivent donc eux-mêmes chercher à être durables. La viabilité d'un dispositif est définie comme la capacité à fonctionner de manière stable dans le moyen et long terme, à se développer à une échelle significative par rapport à l'ampleur et la diversité de la demande et à faire preuve de résilience face aux chocs et aux crises.

Elle repose sur une combinaison de six dimensions, qui, toutes, peuvent influencer sur les effets du dispositif : viabilité technique (des méthodes et des outils adaptés), viabilité économique et financière (une capacité à couvrir durablement les coûts et les investissements), viabilité organisationnelle (une gouvernance adaptée) et institutionnelle (un rôle reconnu dans le tissu institutionnel), viabilité sociale (une

insertion sociale stable), viabilité environnementale (des externalités non dommageables pour l'environnement). La viabilité globale d'un dispositif est le fruit du degré de viabilité atteint dans chacune de ces dimensions spécifiques, mais aussi de la qualité de leur combinaison.

Ces dimensions jouant souvent de manière contradictoire (des méthodes et outils adaptés peuvent coûter cher, viabilité technique et gouvernance peuvent s'opposer), la combinaison est difficile à équilibrer, la durabilité difficile à atteindre, et chaque stade de la combinaison des viabilités peut avoir une incidence sur les effets du dispositif. La difficulté de trouver ces équilibres prend une acuité particulière dans les moments de changement d'échelle d'un dispositif.

B. COMPRENDRE LES EFFETS DU DISPOSITIF SUR LES JEUNES FORMÉS ET ACCOMPAGNÉS

Les effets d'un dispositif de formation insertion peuvent être appréhendés à partir de données quantitatives de résultats (nombre de jeunes formés et accompagnés, nombre de jeunes ayant développé effectivement une exploitation agricole, nombre de jeunes encore présents et actifs au bout d'une période donnée, ratio homme/femmes, surfaces et productions induites). Ces résultats quantifiés sont indispensables pour soutenir la décision politique et les choix en matière de formation et d'accompagnement de l'insertion. Mais au-delà de ce premier niveau quantifié, l'analyse plus qualitative des processus d'installation et des changements intervenus dans la vie des jeunes, de leur famille, de leur communauté peut apporter un éclairage décisif sur les effets d'un dispositif et son utilité économique et sociale. La démarche proposée ici s'appuie sur les *approches orientées changement* visant à comprendre les processus en cours et à intégrer les perceptions des acteurs dans l'analyse.

L'installation est appréhendée comme un **processus**, une succession d'étapes permettant au jeune agriculteur de consolider progressivement sa structure productive, ses choix techniques et de gestion et son insertion économique et sociale. Par le biais d'enquêtes auprès de jeunes ayant suivi la formation-insertion et d'acteurs de leur environnement, l'analyse s'attache à repérer et à caractériser ces étapes, et à questionner l'influence du dispositif de formation insertion à chacune de ces étapes.

La première étape à considérer est antérieure à l'entrée dans le dispositif de formation insertion : le jeune a le plus souvent acquis dans sa **trajectoire antérieure** à la formation une expérience de vie, des compétences, des ressources, des réseaux qui peuvent participer fortement à la manière dont il a vécu la formation et influencer sur le processus de son installation.

Après la formation, il s'agira de **reconstituer les étapes de l'installation** en s'appuyant sur la grille d'analyse des conditions d'une installation durable présentée en I. Le **système de production et le système d'activités actuels du jeune agriculteur seront analysés sur une période d'une année**. Quelles sont les choix et combinaisons de production retenus,

pourquoi ? Quelles sont les ressources mobilisées (foncier, finance, travail). Cette analyse systémique permet de dégager sur une année les **résultats techniques, économiques et financiers** et d'analyser de manière approfondie les **difficultés rencontrées, les solutions expérimentées**. Les **pratiques** (techniques, gestion, sociales) sont identifiées et caractérisées. Les **compétences** mobilisées par le jeune agriculteur apparaissent à travers ces pratiques et peuvent être comparées d'une part aux objectifs visés dans le référentiel de formation, d'autre part aux compétences acquises dans la trajectoire avant la formation (Ces compétences se sont-elles étoffées, diversifiées ?).

Les **liens entre le jeune agriculteur et sa famille** sont analysés, en termes techniques, économiques et sociaux. Quels sont les liens entre l'exploitation du jeune agriculteur et sa famille (travail, conseil, revenu) ? Comment le jeune se perçoit-il dans sa famille ? Comment les familles perçoivent-elles le jeune et son installation ?

De même **les liens avec la communauté d'insertion** seront analysés. Comment le jeune perçoit-il ses liens avec la communauté ? A-t-il bénéficié d'appuis (foncier, travail, conseil, protection) ? Rencontre-t-il des problèmes d'intégration sociale ? Comment la communauté perçoit-elle cette installation ?

L'installation du jeune agriculteur a-t-elle fait émerger **une dynamique collective professionnelle ou sociale** ?

Comment le jeune agriculteur voit-il son métier d'agriculteur ? Comment perçoit-il sa place dans la société ? Quelle est sa vision de l'avenir ? Quel projet a-t-il (agricole, économique, social) ? Ces perceptions ont-elles évolué par rapport au moment où il est entré en formation ?

De cette analyse pourront être ensuite dégagées **les perspectives de viabilité de cette installation, sur le plan technique, économique, financier, organisationnel, social, environnemental**.

À chaque étape de cette analyse, **les liens avec le dispositif de formation-insertion** seront questionnés. La formation et l'appui apportés ont-ils été adaptés aux différents stades de l'installation ? Quels en sont les manques ? Comment le jeune agriculteur perçoit-il le dispositif ? Garde-t-il des liens après la sortie du dispositif (en accueillant des jeunes en cours de formation, en devenant lui-même formateur, en participant aux réseaux impulsés par le dispositif) ?

IV. En guise de conclusion : une grille d'analyse interdisciplinaire pour produire des connaissances au service de l'action

La grille d'analyse proposée ici est nécessairement interdisciplinaire. Le processus d'insertion des jeunes en agriculture et son accompagnement mettent en jeu des décisions techniques (quel système de production, quelle productivité technique), des choix et

contraintes économiques (quelles combinaisons de ressources, quelle productivité des facteurs, quelle relation au marché), des relations sociales, des choix et des dispositifs politiques. Analyser ces processus sous un seul angle disciplinaire ne permet de comprendre ni leur complexité, ni les contraintes réelles rencontrées et encore moins les conditions de leur pérennisation.

Cette grille d'analyse, et plus globalement la démarche proposée, s'inscrit dans une posture scientifique spécifique : la recherche-action, synthétisée dans le titre « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner ».

L'interdisciplinarité et le lien entre recherche et action posent de nombreux et épineux problèmes tant scientifiques que de mise en œuvre.

Dans le champ scientifique, cette grille d'analyse s'inscrit dans le cadre épistémologique de l'approche institutionnaliste qui interprète le changement par la construction des règles sociales, économiques, politiques. Loin d'être le cadre épistémologique dominant aujourd'hui, l'institutionnalisme progresse cependant et tente de créer un cadre de réflexion à l'interface entre économie, socioanthropologie, sciences politiques, histoire⁶.

Sur le plan méthodologique, cette grille d'analyse pose la question de l'administration scientifique de la preuve. Les disciplines scientifiques mobilisées, et à l'intérieur de certaines d'entre elles, des théories différentes, se divisent autour de cette question : en simplifiant, les tenants de la preuve par la mesure et le traitement mathématique qui visent à prouver par le traitement statistique et économétrique – s'opposent aux tenants de l'analyse qualitative, compréhensive et souvent pluridisciplinaire, qui visent à comprendre la complexité des processus à l'œuvre, notamment en vue d'améliorer l'action. Ce débat n'est ni anodin, ni confiné aux cénacles scientifiques, il est aujourd'hui au cœur des politiques publiques et de la question du mode d'attribution des ressources publiques⁷.

La grille d'analyse proposée se positionne clairement sur le versant qualitatif de ces approches au sens où elle vise à comprendre les logiques des acteurs et les processus interactifs, pluridisciplinaires et multiniveaux, en jeu dans l'installation en agriculture.

Mais elle ne fait pas pour autant l'impasse sur des approches quantifiées. L'analyse de l'unité productive du jeune installé doit s'appuyer sur des données chiffrées permettant d'évaluer les résultats productifs et économiques, les conditions de pérennisation des dispositifs ne peuvent pas être appréhendées sans une évaluation des coûts et bénéfices, etc. Par ailleurs, à l'échelle des dispositifs, des analyses quantifiées seront nécessaires : combien de personnes sont formées ? Combien sont insérées ? Combien sont encore actifs au bout de 3 ou 5 ans ? Avec quels coûts, quels effets voire quel impact des actions ?

⁶ L'institutionnalisme repose sur l'hypothèse d'un lien fort entre l'économique et le social (Polanyi, 1944) : les individus prennent leurs décisions en combinant différentes motivations (utilité, profit, règles sociales, culturelles,...) ; leur comportement est influencé par l'histoire et les contextes collectifs dans lesquels ils évoluent.

⁷ Pour aller plus loin sur ces débats : Gabas J.J., Ribier V., Vernières M., 2013. La mesure du développement. Comment science et politique se conjuguent. Revue Tiers Monde n°213. Janvier-Mars 2013.

C'est donc la combinaison d'approches qualitatives et quantitatives qui paraît appropriée pour l'analyse des processus d'installation. L'évolution des travaux sur l'impact des actions de développement a montré que ces combinaisons étaient possibles, validées scientifiquement et heuristiques pour l'action. Leur mise en œuvre nécessite cependant des moyens et des compétences spécifiques (taille d'échantillons d'enquête importants, compétences d'analyse quantitative et qualitative).

Sur le plan de l'action, la mobilisation de cette grille d'analyse pose de multiples questions.

Comment intégrer une telle grille dans les différentes étapes de la réflexion stratégique et de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement de l'installation ? Est-elle mobilisable sans le truchement d'une équipe de recherche ? À quelles conditions ? Quels sont les moyens nécessaires pour une telle mobilisation ? Dans quelle mesure les dispositifs et les décideurs sont-ils prêts à entendre, prendre en compte les résultats produits, même quand ceux-ci remettent en cause les choix d'action opérés ? Comment mobiliser cette connaissance produite au service de l'action, dans les dispositifs eux-mêmes, mais aussi au sein des territoires qui accueillent les jeunes, et plus largement dans les différentes sphères de politiques publiques (locale, régionale, nationale, internationale) où sont définis les cadres de renouvellement des agricultures familiales ?

Deuxième partie : étude comparative

Comprendre les processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner : premiers résultats



Apprenante(en rouge) en cours d'installation et sa famille. Ndoungé, Cameroun, 2015. Photo : Louise .Bergès

La synthèse comparative présentée dans cette note est une contribution à la capitalisation engagée sur les effets des dispositifs de formation-insertion. Elle s'appuie sur trois études réalisées en 2015 à la demande du programme AFOP du Cameroun, des Collèges agricoles de Fekama à Madagascar et du CIDAP au Togo⁸.

Elle est le fruit d'un travail collectif, rédigé par Louise Bergès, avec l'appui d'Elsa Peter, de Clara Limousin, d'Amandine Schlur et de Betty Wampfler.

⁸ Pour aller plus loin dans l'analyse, les praticiens et les curieux pourront se référer à l'Annexe 2 - Tableau comparatif, qui propose une comparaison détaillée des trois structures et de leurs effets sur les jeunes installés, leur famille et leur territoire, et à l'Annexe 3 qui présente trois posters synthétisant ces expériences.

I. Introduction

En 2015, trois élèves ingénieures agronomes de l'Institut des Régions Chaudes (IRC) de Montpellier SupAgro ont effectué un stage de six mois auprès d'une structure de formation agricole rurale.

L'objet de l'étude était, dans les trois cas, le même : analyser les effets produits par les dispositifs de formation-insertion sur les jeunes agriculteurs formés et accompagnés dans leur insertion professionnelle, ainsi que sur leur famille et sur leur territoire.

- Au Togo, dans la région de la Kara, Elsa Peter et Koffi Hilaire Allado ont travaillé avec le **CIDAP** (Centre International de Développement Agropastoral), parrainé par l'association française **APATAM**.
- À Madagascar, Clara Limousin et Princy Robert Ravelonanosy ont étudié le réseau **Fekama** (Fédération des Collèges Agricoles de Madagascar), partenaire de l'association française **Fert**.
- Au Cameroun, Louise Bergès a travaillé avec le programme **AFOP**, financé par le fonds C2D-AFD et accompagné par un consortium d'institutions de formation françaises coordonné par **Montpellier SupAgro**.

Pour les trois dispositifs étudiés, choix a été fait de combiner formation et accompagnement à l'insertion :

- La formation agricole du jeune – « l'apprenant » –, d'une durée de 2 à 3 ans, est réalisée dans un centre de formation, et comprend une part d'apprentissage pratique au sein d'une ferme école, dans les familles des apprenants ou des exploitations accueillant les jeunes en alternance ;
- L'accompagnement à l'installation du jeune en agriculture : celui-ci crée sa propre exploitation agricole et reçoit : 1) une **aide financière à l'installation** (subvention ou crédit à taux zéro), dont le montant et les modalités d'octroi varient selon les dispositifs ; 2) **un accompagnement personnalisé par un « conseiller »** pendant les premiers mois de développement de l'exploitation agricole.

Le terme « installation » ne désigne pas exactement le même processus dans les trois dispositifs :

À Madagascar, le réseau Fekama distingue l'*installation* – un jeune est installé s'il est autonome et s'il a quitté l'exploitation familiale – de l'*insertion* – le jeune sortant de formation met en place ses activités agricoles au sein de l'exploitation de ses parents.

À l'inverse, au Cameroun, le programme AFOP juge que le terme *installation* est trop restreint pour rendre compte du processus d'intégration d'un jeune au sein du tissu social et professionnel, et préfère utiliser celui d'*insertion*.

Par soucis d'harmonisation, nous utiliserons dans ce document le terme *installation* pour désigner la création de l'activité de production agricole par les jeunes sortants des trois dispositifs de formation.

Les trois études ont été réalisées avec une méthodologie très proche combinant l'analyse des dispositifs avec une observation des processus d'installation des jeunes.

Cette synthèse se propose de comparer :

1 – Dans un premier temps, le déroulement des trois dispositifs de formation-insertion :

- La formation agricole ;
- L'élaboration du projet d'installation des jeunes en agriculture ;
- L'accompagnement à l'installation des jeunes en agriculture.

2 – Dans un second temps, les effets du dispositif sur les jeunes, leur famille et le territoire, à travers :

- Les trajectoires d'installation des jeunes ;
- Les connaissances et compétences assimilées ;
- Les difficultés rencontrées ;
- L'acquisition des facteurs de production ;
- Les effets positifs sur la famille ;
- Les effets sur le territoire.

II. Déroulement de la formation-insertion

Les trois dispositifs étudiés ne recouvrent pas les mêmes échelles :

- **Le CIDAP, unique centre de formation** du Kara (Togo), a recruté **141 élèves** de la filière agropastorale entre 2003 et 2016. La moyenne était de 6 jeunes par classe et par an jusqu'en 2013. Elle est aujourd'hui de 23 élèves. Il y a actuellement **27 jeunes** en cours d'installation sur l'ensemble du territoire du Togo. Son objectif est d'assurer une « formation humaine et technique des acteurs du développement dans le domaine de l'agropastoralisme ». Le centre fait la promotion de l'agroécologie, considérée comme une « agriculture nourricière performante ». La structure CIDAP a été créée en 1984. Les formations initiales agricoles ont débuté en 2003. L'accompagnement à l'installation, beaucoup plus récent, date de 2014.
- **La fédération Fekama** à Madagascar se compose de quatre **collèges agricoles en activité et d'un 5^e collège** en cours de création dans la région d'Aloatra-Mangoro. Le recrutement s'élève à **1 440 élèves** de 2003 à 2016, avec une moyenne de 35 élèves par collège et par an. Aujourd'hui, **381 jeunes sortants** sont installés ou en cours d'installation. La vision portée par Fekama et Fifata, organisation paysanne faitière à

l'origine de ce dispositif de formation professionnelle initiale, est de « former des filles et fils de paysans et préparer la relève des responsables agricoles ». Les cinq collèges ont été progressivement mis en place depuis 2002, sous l'impulsion de Fifata, celle-ci étant accompagnée par l'association Fert en lien avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap).

L'accompagnement à l'installation des jeunes s'effectue depuis 2009.

- **Le programme AFOP** comprend, quant à lui, **90 centres de formation**, privés ou publics, implantés sur le territoire du Cameroun. Depuis 2010, **4 194 jeunes** ont été recrutés ; en moyenne, 35 apprenants sont formés dans chaque établissement tous les deux ans. **Environ 1 400 jeunes** sont installés ou en cours d'installation. Le but du programme est de soutenir la croissance et l'emploi par « l'amélioration de la qualification professionnelle des acteurs du développement agricole et rural, et l'insertion professionnelles des jeunes formés » en agriculture. Il est financé grâce au fonds C2D-AFD se déroulant en deux phases : la 1^{re} (2008-2012) a permis la mise en place de la formation, et la 2^{de} (2013-2017) celle de l'accompagnement à l'installation.

Malgré ces différences, le CIDAP du Togo, les collèges agricoles de Madagascar et les centres AFOP du Cameroun, proposent un déroulement similaire : 1) un temps de formation agricole, 2) un temps d'élaboration de projet d'installation agricole et 3) un temps d'accompagnement de la mise en œuvre de l'installation.

1. La formation agricole

Les trois dispositifs proposent **une formation agricole longue**. Elle est de 2 ans pour AFOP et de 3 ans pour le CIDAP et Fekama.

Le but est de former de jeunes professionnels agricoles :

- « performants et acteurs de leur territoire » pour Fekama ;
- « rompus à la tâche, créateurs d'entreprises et d'emplois » pour le CIDAP ;
- « moteurs de l'agriculture de 2^{de} génération » pour AFOP.

Le CIDAP et le programme AFOP ont fait le choix de recruter des jeunes d'au moins 18 ans, respectivement titulaires au minimum du BEPC et du CEPE. Les collèges agricoles malgaches forment des élèves plus jeunes, de 15 à 20 ans, d'un niveau scolaire entre la 6^e et la 3^e.

Les jeunes, qui viennent parfois de régions éloignées, vivent en internat dans les centres – excepté pour le CIDAP qui ne propose pas d'hébergement sur son site.

Tous proposent dans leur contenu de formation un **enseignement général** (français, mathématiques...), **une formation théorique et pratique de production agricole**, ainsi qu'un **apprentissage à la gestion** des exploitations et à **l'élaboration d'un projet** d'installation en agriculture.

L'enseignement pratique est dispensé différemment selon les dispositifs :

- Le CIDAP possède une **exploitation pédagogique de 25 ha**. Un jour par semaine, les apprenants y reçoivent des cours pratiques en atelier. Ils réalisent, de plus, des stages pratiques sur les sites d'installation d'anciens jeunes du centre.
- Les collèges agricoles de Fekama disposent aussi d'une **exploitation pédagogique**. Les élèves y travaillent chaque jour une demi-journée. Ils effectuent également des stages en fin d'année chez des producteurs en activité, ou chez d'anciens apprenants du collège installés sur leur exploitation.
- Les apprenants AFOP effectuent, quant à eux, une **alternance** de deux semaines de cours théorique au centre suivi de deux semaines de pratique chez un producteur référent. Certains centres privés en partenariat avec le programme disposent aussi d'une exploitation pédagogique.

Un **diplôme ou un certificat** est remis aux jeunes sortant de formation. Il s'agit de diplômes internes – non reconnus par l'État – pour AFOP et Fekama ; le CIDAP, quant à lui, prépare les apprenants de 3^e année aux concours pour l'obtention des diplômes d'État BTA et CAPAP.

Les centres s'organisent de manière similaire au Cameroun, à Madagascar ou au Togo. Les décisions stratégiques sont prises par un **conseil d'administration** (« Comité paysan » pour Fekama) avec ou sans l'implication du directeur. Les parents d'élèves des collèges agricoles de Fekama sont également représentés par un comité spécifique (« comité Fram »).

L'équipe pédagogique des centres se compose généralement de trois à quatre formateurs fixes, plus la personne en charge de l'accompagnement des jeunes à l'installation. Ayant pour la plupart réalisé des études supérieures agricoles, les formateurs sont eux-mêmes formés après leur recrutement (« recyclage »).

Les trois dispositifs ont des politiques très différentes concernant les **frais de scolarité** :

- Les jeunes du CIDAP et leur famille doivent s'acquitter, par an, de frais de scolarité de 13 500 FCFA (20 €). Le partenaire APATAM prend en charge le reste du coût de la formation. Plusieurs jeunes prennent des crédits qu'ils doivent rembourser à la fin de leur cursus.
- Les familles des élèves des collèges de Fekama donnent, par mois, un apport monétaire de 3 000 ariary (1 €) et un apport en nature de 60 kapoaka de riz.
- Les jeunes des centres AFOP ne doivent payer aucun frais de scolarité. Ils reçoivent même, à l'inverse, une ration de 1 000 FCFA (1,50 €) par jour passé au centre de formation, leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires.

2. L'élaboration du projet d'installation des jeunes en agriculture

Dans les trois pays, les élèves formalisent par écrit leur projet d'installation à la fin de leur scolarité. Ils le présentent ensuite devant un jury :

- Au **Togo**, les jeunes écrivent un « **plan d'affaire** », qu'ils présentent devant l'**équipe pédagogique** lors des examens de fin d'année. Certains présentent en plus une demande de crédit auprès de l'unité de microfinance du CIDAP : ce dossier est alors examiné par le conseil d'administration d'APATAM, partenaire financier Nord, qui accepte ou non d'octroyer un prêt à taux zéro de 300 000 FCFA (457 €). Ce prêt a, pour le moment, été demandé neuf fois et a toujours été remboursé. Il est utilisé par les sortants pour réaliser des investissements dans les moyens de production ou comme crédit de campagne.
- À **Madagascar**, les élèves élaborent un « **dossier de projet** » qui est analysé par un « **Comité d'octroi** ». Ce comité comprend une partie de l'équipe du centre de formation, deux professionnels représentants du Comité Paysan, le conseiller agricole (l'accompagnateur à l'installation) et l'animateur jeunes paysans (qui suit les conseillers agricoles des collègues). En cas de validation, le jeune reçoit une dotation « coup de pouce » de 800 000 Ariary (275 €) en une tranche, pour acquérir les moyens de production nécessaires au lancement de son activité agricole. Cette dotation ne porte que sur les immobilisations.
- Au **Cameroun**, les jeunes écrivent un « **document de projet** » qui est doublement examiné. 1) La « **Commission Territoriale** », composée de la direction du centre et d'acteurs locaux du territoire, analyse les aspects techniques de l'installation et sa viabilité globale. 2) La « **Commission Financière** » étudie ensuite plus précisément la viabilité économique des projets. Une subvention d'aide à l'installation de 1,5 million FCFA (2 280 €) est alors octroyée au jeune en plusieurs tranches de décaissement.

Les trames du « plan d'affaire », du « dossier de projet » et du « document de projet » sont très similaires : elles présentent le projet de manière « **globale** » ou « **systemique** » – toutes les dimensions de l'installation sont détaillées.

L'équipe pédagogique appuie les jeunes dans la conception et l'écriture des projets. Dans les trois pays, elle souligne l'importance pour le jeune d'en **maîtriser la formalisation écrite** : il peut être amené, dans le futur, à présenter des demandes de subventions auprès de programmes de développement.

Les projets d'installation AFOP et Fekama sont conçus autour d'une activité principale destinée essentiellement à la vente (élevages de volaille ou de porc, cacao, riziculture...) à laquelle viennent s'ajouter des productions vivrières. La demande de financement concerne majoritairement cette production principale. Les projets d'installation du CIDAP sont plus diversifiés en termes de production agricole.

3. L'accompagnement à l'installation des jeunes en agriculture

Pour les trois dispositifs, les jeunes sortants en cours d'installation sont encadrés et guidés par un accompagnateur. Cet accompagnement est, dans chaque cas, individuel et dégressif :

- **Dans le cas du CIDAP, c'est un formateur** également responsable de l'unité de microfinance qui assure le suivi des 27 sortants installés au Togo. Par manque de temps, il ne peut effectuer qu'un suivi à distance, par téléphone, des jeunes. Il accompagne également en amont l'élaboration du plan d'affaire. Les jeunes ayant bénéficié du prêt à taux zéro sont suivis en plus par APATAM lors de visites occasionnelles.
- À Madagascar, quatre « **conseillers agricoles** » – un pour chaque collègue – sont en charge de l'accompagnement à l'installation. Ils suivent simultanément entre 60 et 90 jeunes sortants pendant trois ans dans leur gestion d'exploitation, et leur apportent un conseil technique global. Ils se chargent également d'acheter le matériel pour lequel la dotation a été attribuée. Ils ont enfin une mission de mise en réseau de tous les jeunes sortants des collèges agricoles entre eux et avec les acteurs du territoire : ils sont aidés en cela par l'animateur jeunes paysans.
- Au Cameroun, ce sont les « **conseillers insertion** », rattachés à chaque équipe pédagogique AFOP, qui assurent le suivi. Ils réalisent l'accompagnement technique et économique de l'exploitation pendant deux ans ; ils ont également pour objectif de faciliter l'accès des jeunes aux réseaux professionnels agricoles locaux. Ils cumulent cette fonction de *conseiller* avec une fonction de *contrôleur* : les conseillers insertion s'assurent que la subvention est bien utilisée pour le projet agricole. Ce double rôle – qui internalise le contrôle – suscite de nombreuses questions au sein du programme, notamment sur la posture de conseiller envers le jeune qu'il accompagne.

Dans les trois cas, les accompagnateurs rencontrent les mêmes difficultés pour assurer convenablement le suivi de tous les jeunes installés dont ils ont la charge : dispersion géographique des exploitations agricoles des jeunes, manque de temps pour effectuer toutes les visites, surcharge de travail au centre...

Les jeunes ont alors tendance à s'organiser entre eux pour s'apporter mutuellement conseil et soutien. Fekama soutient cette dynamique à travers un « accompagnement collectif » : les fédérations régionales de Fifata interviennent auprès des sortants pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire. Dans le même ordre d'idée, la formation de Leaders cible les jeunes sortants malgaches qui veulent prendre des responsabilités dans une organisation de producteur existante ou créer leur propre OP.

III. Effets du dispositif sur les jeunes, leurs familles et leurs territoires

Les trois études ont été menées en suivant une même méthodologie. Sur un échantillon de 27 à 60 jeunes installés, les trajectoires de vie et d'installation de ces derniers ont été examinées. Leurs sites – systématiquement visités – et leur projet d'installation ont été analysés par le prisme de l'approche systémique. L'objectif était d'embrasser la diversité des situations et des projets d'installation agricole.

Les sept points suivants constituent les principaux effets mis en lumière dans les trois dispositifs de formation-insertion étudiés.

1. Les trajectoires d'installation des jeunes sortants

Les jeunes sortants de formation sont, dans l'ensemble, âgés de **18 à 35 ans**. Dans les trois dispositifs, les femmes sont minoritaires (**26 % pour AFOP, 25% pour Fekama, 7 % pour le CIDAP**). Les femmes peinent en effet à terminer la formation, qu'elles doivent souvent mener de front avec les tâches familiales : elles sont, de ce fait, davantage susceptibles d'abandonner.

Des trajectoires d'installation similaires sont observées au Togo, à Madagascar et au Cameroun :

- **Au CIDAP, 70% des sortants** entament tout de suite leur installation en agriculture, en maintenant des activités para et extra-agricoles. Les 30% restants trouvent un travail salarié au CIDAP ou dans d'autres centres : ils manquent de foncier et/ou de moyens financiers pour débiter leur exploitation, ou doivent d'abord rembourser leur dette contractée durant la formation. Ce métier est perçu par ces jeunes comme un travail de transition : tous aspirent à être exploitants agricoles.
- Les élèves sortants des **collèges de Fekama** sont les plus jeunes : soit ils s'insèrent sur l'exploitation familiale – en y développant leur propre production – soit ils s'installent à leur compte. Plusieurs stratégies de développement ont pu être observées :
 - o Certains jeunes démarrent leur projet rapidement (**entre 8 et 17 mois**) après la sortie. C'est le cas lorsque les familles soutiennent le projet de leur enfant en lui mettant à disposition des terres, et, quand elles en ont, des ressources – matérielles ou financières. C'est aussi le cas de certains élèves qui avaient anticipé leur installation, et épargné avec l'achat de zébus ou de porcelets. Ils peuvent fournir rapidement l'apport bénéficiaire nécessaire à la demande de dotation.
 - o D'autres jeunes économisent avant de démarrer leur projet en réalisant des travaux extra-agricoles rémunérateurs. Ce sont ceux qui veulent s'installer indépendamment de leurs parents, ou que la famille ne peut pas soutenir. Ils

fournissent l'apport bénéficiaire et s'installent en moyenne **13 mois** après leur sortie.

- Enfin, le reste des jeunes sortants attendent plus de **2 ans** avant de faire leur demande de dotation soit par manque de motivation, soit parce que leur famille est en difficulté et qu'ils doivent la soutenir.
- **Les Jeunes d'AFOP**, une fois leur document de projet validé, reçoivent la subvention. Tous mettent alors immédiatement en œuvre leur installation selon le plan préalablement établi. Dans les deux premières générations de jeunes formés qui n'ont pas pu bénéficier immédiatement de l'apport de la subvention, on observe des trajectoires identiques à celles des jeunes malgaches : certains jeunes se sont lancés progressivement dans leur installation sans attendre l'aide de 1,5 million FCFA, tandis que d'autres ont épargné grâce à de petites activités.

Dans tous les cas observés, les jeunes en cours d'installation diversifient leurs activités : 1) soit en menant de front de nombreuses productions agricoles, en plus de celles décrites dans les documents de projet, 2) soit en conduisant des activités para ou 3) extra-agricoles. La somme de ces activités constitue **le système d'activités** :

- **Pour le CIDAP**, ce système d'activités est nécessaire car il diminue les risques d'échec de l'installation.
- **La politique de Fifata et Fekama** a évolué à ce sujet : ces activités complémentaires sont maintenant considérées comme bénéfiques car elles consolident la situation économique du jeune. Quand ce dernier offre des prestations vétérinaires, par exemple, c'est un moyen de diffuser ses connaissances au sein du territoire et de recevoir une rémunération.
- **Le programme AFOP** encourage une pluralité d'activités agricoles pour répondre aux différents besoins des jeunes, mais accepte le fait que les diversifications extra agricoles peuvent sécuriser l'installation pendant une période transitoire.

2. Les connaissances et compétences assimilées par les jeunes

Productions végétales et animales « améliorées » et/ou techniques agroécologiques, tenue d'un cahier de gestion, techniques et stratégies de stockage et de vente des produits agricoles, réalisation d'études de marchés, auto construction... Les techniques, les savoirs et les savoir-faire acquis grâce à la formation sont **multiples**.

Pour les trois dispositifs, c'est pour **l'élevage** que l'évolution des changements des pratiques est remarquable : respect des règles d'hygiène, application des normes de construction des bâtiments, élaboration de la composition de l'aliment pour le cheptel. Les nouvelles connaissances vétérinaires acquises sont, dans les trois cas, très appréciées. Savoir « poser un diagnostic », injecter un vaccin, administrer les soins de « premiers secours » est utile et valorisant.

Autre compétence valorisante acquise, dans les trois cas, grâce à la formation : la capacité de tenir « **un cahier de gestion** » de l'exploitation. Ce recueil d'informations permet d'avoir un suivi journalier de la gestion et de la comptabilité. Autant d'éléments précieux qui dotent l'exploitation d'une « mémoire » et qui permettent ainsi d'envisager l'avenir (gestion stratégique, anticipation des investissements, conception de projets, élaboration d'études de marché, etc.). C'est également un outil clef pour les dispositifs de suivi-évaluation des structures : le cahier de gestion permet de calculer la valeur ajoutée produite par l'exploitation, et donc la richesse produite par les installations sur le territoire.

Dans tous les cas, la formation agricole longue, grâce à ses apports théoriques, donne aux apprenants la satisfaction de *comprendre l'utilité* des techniques apprises.

Les trois études montrent par ailleurs que l'adoption d'une pratique par le jeune dépend principalement : 1) du fait que le jeune soit convaincu de son utilité ; 2) qu'il dispose des facteurs de productions nécessaires à sa mise en œuvre (foncier, économies, main-d'œuvre...). L'image de modernité dont les formateurs et les techniciens parent une technique – telles les productions « *améliorées* » – joue également en faveur de son adoption.

3. Faire face aux difficultés de l'installation

Au Cameroun, les jeunes sont unanimes : « *Les difficultés ? ! Ça ne manque pas !* » Et nous pouvons supposer qu'il en va de même au Togo et à Madagascar.

Le premier obstacle rencontré par les jeunes est **l'accès au foncier**. Les familles sont généralement impliquées dans le projet de leurs enfants ; cependant, surtout dans les régions de forte pression foncière, il leur est parfois compliqué de leur mettre à disposition plus d'un demi-hectare. Au Cameroun, les équipes pédagogiques vont parfois démarcher les chefs de villages pour que l'apprenant puisse s'installer sur les terrains communaux. Dans les régions du Sud et de l'Est, la forêt est encore une source de foncier perçue comme inépuisable – à condition d'avoir les moyens de la défricher.

Beaucoup de jeunes rencontrent ensuite des problèmes **d'accès aux marchés**, à la fois pour l'achat d'intrants et pour l'écoulement de leurs produits. L'élaboration du projet en amont, qui comprend une étude précise du marché, prend ici tout son sens. De même, les jeunes ne peuvent bien souvent pas s'assurer de la qualité des produits proposés par les fournisseurs – médicaments, aliments – ou des sujets d'élevages – poussins d'un jour vaccinés, porcelets reproducteurs de bonne race, etc. Ils rencontrent aussi des problèmes avec la **main-d'œuvre**, familiale ou salariée, qui se révèle moins qualifiée qu'eux ou plus couteuse ou difficile à mobiliser que prévu...

Dans quelques cas, les jeunes sont mis en difficulté par les écarts entre le projet d'installation conçu pendant la formation et la réalité de sa mise en œuvre sur le terrain. Le décalage peut résulter d'un accès tardif au financement (cas des premières promotions au

Cameroun), ou d'une inadéquation entre la formation et les spécificités agricoles de certains territoires (quelques cas à Madagascar).

Les jeunes doivent enfin faire face aux imprévus de l'installation : erreurs techniques, épidémie sur l'élevage, aléas climatiques, vols, désistement de la famille... Et trouver les moyens de les surmonter.

C'est à l'**accompagnateur à l'installation** de réfléchir, avec le jeune, au meilleur moyen de dépasser ces obstacles. Il donne des conseils techniques, met en lien les jeunes avec d'autres acteurs du territoire. Mais parfois, son rôle consiste simplement à encourager le jeune à continuer son projet.

Cependant, dans les trois pays, certains jeunes – ceux éloignés des centres notamment – se retrouvent peu accompagnés au regard de leurs besoins. D'autres formes d'accompagnement prennent alors le relais :

- À Madagascar, les jeunes sortants bénéficient d'un **accompagnement collectif**. Plusieurs fois par an, des réunions d'anciens élèves du district sont organisées : les installés exposent leur cas et réfléchissent ensemble au problème. Également, la formation de Leaders peut déboucher sur un regroupement d'intérêt des sortants qui la suivent, s'institutionnalisant parfois en la création d'une organisation de producteurs.
- Au Cameroun, les jeunes se tournent soit vers leurs camarades de promotion, en qui ils ont confiance, soit vers des producteurs référents avec qui ils ont gardé contact. Ainsi, **des noyaux de groupe** émergent dans certains territoires et peuvent se renforcer par des actions collectives de commandes et/ou ventes groupées permettant d'alléger les charges de l'exploitation.

4. L'acquisition des facteurs de production

Même si, dans chacun des trois dispositifs, les modalités d'octroi et les montants diffèrent, on constate que l'existence de **l'aide financière à l'installation** est décisive pour lever l'obstacle de l'investissement.

Les jeunes détiennent généralement peu de capital : pour peu que leur famille soit sans ressources, ils ne pourront pas acquérir les bâtiments et les équipements de leur exploitation avant un délai d'une ou plusieurs années.

Les études menées auprès des jeunes agriculteurs témoins au Togo et à Madagascar montrent que ces derniers ne peuvent accéder que très progressivement à leurs facteurs de production.

- Au CIDAP, le **prêt à taux zéro** a été octroyé neuf fois – et, à ce jour, a toujours été remboursé dans les délais. Il a été utilisé pour des investissements dans des bâtiments d'élevage, ainsi que pour relancer la production agricole après un incendie.
- La **dotation « coup de pouce »** de Fekama donne l'occasion aux élèves de mettre en place directement des systèmes de production améliorés (culture de riz SRA ou SRI par exemple), qui leur apportent de meilleurs revenus que les techniques traditionnelles. Pour d'autres, elle leur permet de s'installer à leur propre compte, en dehors de l'exploitation parentale. Toutefois, les 800 000 ariary ne concernent, pour le moment, que les immobilisations. La réflexion est en cours pour que la dotation puisse aussi financer le circulant (en particulier les intrants).
- Au Cameroun, la **subvention**, d'un montant de 1,5 million de FCFA, nettement plus élevée que dans les deux autres cas, permet d'acquérir rapidement les premiers facteurs de production. Les jeunes les plus démunis peuvent ainsi accéder à des équipements qu'ils n'auraient jamais pu posséder autrement. Cependant, nous avons pu noter des effets secondaires :
 - o La communauté voit quelquefois d'un mauvais œil qu'un jeune se retrouve soudainement « riche ». Peu sensible à la logique d'investissement, elle exige alors que le jeune sortant redistribue immédiatement une partie de la subvention et peut réagir violemment en cas de refus – plusieurs cas de « sabotage » des activités agricoles et de sorcellerie ont été évoqués dans les enquêtes.
 - o Devant la somme d'argent en jeu, des familles poussent leur enfant, parfois peu motivé, à s'inscrire à la formation. Certains jeunes déclarent, ainsi, avoir peu à peu pris goût à l'agriculture alors que leur intérêt initial les portait vers d'autres activités.

Le recours au crédit est, pour le moment, faible dans les trois situations. Les banques comme la microfinance restent difficiles d'accès pour les jeunes en cours d'installation, les garanties requises étant trop exigeantes et les taux d'intérêt perçus comme trop élevés. La défiance envers les institutions financières rurales persiste, même si les jeunes, en particulier au Cameroun et au Togo commencent à percevoir l'utilité de services financiers.

5. Un changement de vision

À Madagascar comme au Cameroun, les enquêtes montrent des jeunes qui se voient devenir, plus tard, de « grands exploitants agricoles ». Cette vision, qui peut paraître au premier abord un peu naïve, traduit une évolution profonde de la manière dont les jeunes perçoivent l'agriculture : elle n'est plus un travail par défaut quand on a échoué ailleurs, mais une activité qui peut s'avérer rentable, et sur laquelle on peut construire un avenir.

Les équipes pédagogiques portent cet « esprit entrepreneurial », les apprenants en prennent progressivement conscience, leur représentation de l'agriculture, leur vision de l'avenir et

d'eux-mêmes changent. Ils se voient, à la fin de la formation, comme des « professionnels du métier », et leur « propre patron ». Au Cameroun, beaucoup de jeunes, peu motivés par l'agriculture au début de la formation, ont fini par y prendre goût, par développer un « **rêve** » d'avenir, à voir grand, même si la réalité se charge parfois de rabattre leur appétit.

Si l'ambition de la formation est de façonner, grâce à l'enseignement des techniques et de la gestion agricole, de jeunes professionnels de l'agriculture, force est de constater qu'elle façonne aussi des esprits plus ouverts, davantage confiants dans leurs capacités à apprendre et à entreprendre.

6. Les effets positifs sur la famille

Inscrire son enfant en formation agricole pour une durée de deux à trois ans, constitue d'abord, pour les familles, un **investissement** – même si la formation est gratuite dans le cas d'AFOP. Les familles se privent ainsi, le temps de la formation, de la main-d'œuvre et du travail informel réalisé par leurs jeunes.

Lors de la phase d'installation du jeune, les familles – qui apportent le plus souvent leurs terrains et mettent à disposition leurs ressources – espèrent bien souvent un « retour sur investissement ». Outre le bénéfice qu'elles peuvent tirer des connaissances acquises par le jeune, elles souhaitent aussi profiter de l'aide financière allouée – qui peut parfois, dans le cas du Cameroun où le montant de la subvention est élevé, se traduire par une exigence de redistribution collective.

Dans le même ordre d'idée, les études révèlent que, dans les cas de Madagascar et du Cameroun, **équipement et matériel agricole sont généralement partagés** ; des flux physiques et financiers lient l'exploitation du jeune à celle de la famille. Cela est encore plus flagrant dans le cas des jeunes filles qui se marient : les bâtiments d'élevage restent sur l'exploitation parentale, tandis que le cheptel « suit » la jeune installée dans la maison de son époux. Lorsque les jeunes s'insèrent dans des groupements agricoles (Madagascar), la famille bénéficie aussi des services offerts par ces groupements.

Mais quel que soit le système de partage et de répartition adopté dans les familles, il ressort clairement des trois études que les jeunes sont identifiés comme étant des **vecteurs d'innovation** dans leur milieu. Ils expérimentent ce qu'ils ont appris (Madagascar). Les innovations réussies se transmettent alors par imitation aux autres producteurs. Ils transmettent ainsi à leur famille et à leur voisinage les connaissances, techniques et savoir-faire enseignés. Les compétences vétérinaires fraîchement acquises, par exemple, sont, dans chaque cas, sollicitées. Cette activité para-agricole permet au jeune de renforcer son image de professionnel et de s'insérer socialement dans les communautés.

On peut ainsi affirmer que, dans les trois cas, les familles s'enrichissent des apports de la formation du jeune, notamment des techniques et connaissances nouvelles transmises.

7. Les effets sur le territoire

Afin d'estimer plus largement la portée de la formation et de l'insertion des jeunes, il faut évaluer les répercussions que l'implantation des centres de formation entraîne sur le territoire.

Le « territoire », tel qu'on le conçoit ici, s'entend comme un espace agraire, économique, communautaire et institutionnel dans lequel le jeune va exercer son activité et s'insérer socialement.

Les trois dispositifs de formations étudiés visent le même objectif de pérennité et d'ancrage durable au sein du territoire.

Dans les trois cas, les liens avec le territoire sont recherchés à la fois à travers la gouvernance du centre de formation et les partenariats économiques :

- les autorités locales sont impliquées dans la gouvernance des centres de formation et les processus de validation des projets d'installation ;
- les agriculteurs familiaux du territoire sont sollicités comme producteurs référents et maîtres de stage, Des partenariats sont noués avec les entreprises ou des structures de développement présentes sur le territoire.

Au-delà de la création de richesse à travers les projets des jeunes, les trois études attestent que l'implantation d'un nouveau centre de formation a des répercussions économiques sur la localité (nouveaux débouchés pour alimenter la cantine, locations d'hébergements, offres de transports, création de petits commerces informels liés aux activités du centre, ...).

Ainsi, dans les trois cas, au terme de quelques années de fonctionnement, les acteurs du territoire associent une image positive à l'implantation d'un centre de formation.

IV. Conclusion

Les résultats de l'analyse des effets des trois dispositifs sont étonnamment convergents.

Alors que les dispositifs ont une origine très différente (porté par une initiative privée au Togo, par l'État au Cameroun, par une organisation agricole à Madagascar), les principes qui les fondent sont très proches.

Dans les trois cas, l'agriculture familiale est perçue comme un modèle de production pouvant avoir un avenir, et dans lequel des jeunes peuvent gagner à s'installer. La formation et l'accompagnement de l'installation sont conçus en fonction des réalités systémiques de cette agriculture, une place importante étant donnée à la pratique professionnelle. De même, les

acteurs à l'origine des dispositifs ont considéré que l'assimilation de connaissances et la construction des compétences nécessaires à cette pratique agricole requièrent du temps – conduisant à la mise en place de formations de longue durée (2 à 3 ans). De plus, la formation et l'accompagnement de l'installation sont résolument combinés dans les trois cas. L'accompagnement, enfin, est composé d'une aide financière (subvention ou prêt à taux zéro) et d'un appui conseil à l'exploitation pendant la période d'implantation du projet du jeune.

Même à des échelles très différentes, les résultats observés présentent également de grandes similitudes.

Des jeunes s'installent effectivement en agriculture à l'issue de ces formations. Ces installations sont souvent progressives, fortement conditionnées par l'accès aux facteurs de production, et en particulier l'accès au foncier. L'aide financière consentie aux jeunes est à ce titre déterminante dans le processus d'installation.

Les projets mis en œuvre restent le plus souvent systémiques, en combinant une ou plusieurs productions commerciales avec des productions vivrières sécurisant l'alimentation familiale. Dans de nombreux cas, au moins lors de la phase initiale d'installation, la diversification peut intégrer des activités extra-agricoles qui vont consolider pendant un temps les revenus des jeunes ménages.

De même, dans les trois contextes, les jeunes se heurtent aux mêmes difficultés d'installation : accès au foncier, accès au financement, accès au marché et aléas agricoles. Les acquis des jeunes se traduisent par des techniques agricoles et de gestion maîtrisées, une capacité d'anticiper, de prévoir, de réfléchir en « entrepreneur ».

Mais au-delà de ces difficultés et acquis partagés, ce qui marque vraiment les trajectoires de ces jeunes, c'est à la fois le changement de leur vision de l'agriculture et de leur position dans la société locale. Parfois peu convaincus de l'intérêt de l'agriculture au début de leur formation, les jeunes interrogés témoignent d'une confiance nouvelle dans la capacité à vivre décemment de cette activité et de devenir des acteurs à part entière de leur économie et de leur société locale. Après les avoir un temps raillé, les communautés semblent aujourd'hui changer elles aussi leur vision de ces jeunes, les reconnaissant comme acteurs économiques et vecteurs d'innovation.

Les études ont mis en évidence, de manière très claire, des effets positifs des trois dispositifs de formation-insertion sur les jeunes, leur famille et leur territoire.

Pour chaque dispositif se posent désormais des questions cruciales : la pérennisation de leur action, la manière de concilier durablement formation et accompagnement à l'installation, ainsi que leur contribution à une « massification » de la formation qui doit être compatible avec les enjeux démographiques auxquels les pays africains ont à faire face.

L'ancrage dans les territoires apporte en partie une réponse face aux incertitudes de ces enjeux. Les territoires revitalisés par l'installation des jeunes sont fortement sollicités pour assurer la pérennisation des dispositifs d'appui. Mais les capacités de ces territoires à assurer ce rôle dans la cadre de la décentralisation, restent largement à développer.

Annexes

Annexe 1. Références des travaux de recherche- développement formation de Montpellier SupAgro/ IRC en matière de formation et d'accompagnement de l'insertion des jeunes en agriculture

Ces documents seront disponibles en ligne sur le site du Réseau FAR à partir du 15 avril 2017.

1. Document méthodologique et pédagogique

Wampfler B., 2016. Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner : une grille d'analyse. Document pédagogique Montpellier SupAgro /UMR MOISA.

2. Formation et insertion des jeunes en agriculture au Sud

2016

DIARRA Djeneba, 2016. L'installation des jeunes ruraux en Agriculture Familiale à Madagascar : Analyse des processus d'installation dans la zone d'Antsirabe, région du Vakinankaratra. Mémoire de fin d'étude master 2 3A spécialisation MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de J.F.Belières (CIRAD) et B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016

BOUSSAOUD A., POLINE L., RAKOTOSON L., 2016. La formation de masse des jeunes ruraux à Madagascar : éléments de réflexion pour la définition du concept à travers l'étude des régions Analamanga, Atsinanana et Itasy. Mémoire de fin d'étude master 2 / Ingénieur spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de Ch.Lesueur (MSA/IRC/DEFIS) et B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016

AYITE J., LEPPENS M., 2016. Formation et installation agricole : où en sont les jeunes insérés AFOP (Cameroun, Région Est)? Mémoire de fin d'étude master 2 / Ingénieur spécialisation MOQUAS et RESAD réalisé avec l'accompagnement de F.Lhoste, P.Leray et B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016

HERNANDEZ ESPINOSA A., SINELLE J., 2016. La formation et l'installation agricole du programme AFOP : Où en sont les jeunes et leurs exploitations ? Une étude sur les effets de la formation et de l'installation des jeunes en agriculture et sur les performances technico-économiques de leurs exploitations agricoles, à Sangmélina, Région Sud, Cameroun. Mémoire de fin d'étude master 2 / Ingénieur spécialisation MOQUAS et RESAD réalisé avec l'accompagnement de F.Lhoste, P.Leray et B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016

RIVERA BLANCO G., SCHAAD M., 2016. Conditions et effets de l'insertion en agriculture de jeunes camerounais à Bafoussam (Cameroun, Région Ouest) - Programme AFOP. Mémoire de fin d'étude master 2 / Ingénieur spécialisation MOQUAS et RESAD réalisé avec l'accompagnement de F.Lhoste, P.Leray et B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016

2015

LIMOUSIN C., 2015. Etude d'impact des dispositifs de formation et d'accompagnement des collèges agricoles de la Fekama à Madagascar. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2015 (Prix de l'Académie d'Agriculture 2016)

BERGES L., 2015. Programme AFOP au Cameroun- L'installation en agriculture des premières générations de Jeunes : de la conception à la mise en œuvre. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur spécialisation MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2015

PETER E., 2015. Étude des effets de la formation agro-pastorale dispensée par le Centre International de Développement Agro-Pastoral sur ses diplômés au Togo. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2015

RENGARD F., 2015. Évaluation du dispositif de formation agricole mis en place avec l'appui de l'ONG ARCADE au Bénin. Mémoire de stage de 2ème année d'ingénieur SAADS, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Novembre 2015

MONOT R., 2015. Quels rôles peuvent jouer les OPA dans la conception et la mise en œuvre de dispositif de formation et d'appui-conseil dans les périmètres irrigués au Maroc ? Cas spécifique du périmètre de grande hydraulique du Tadla : Raccord et Chambre Régionale d'Agriculture. Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de C.Lambert. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2015.

2014

OFFOMOU E., 2014. Analyse des conditions d'insertion et d'installation des jeunes producteurs de café cacao en vue de contribuer à la durabilité de l'agriculture familiale. Agboville Cote d'Ivoire. Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2014.

DIALLO A., 2014. Contribution à l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement de l'insertion des jeunes en agriculture familiale. Programme AFOP du Cameroun : Région de l'Est. Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2014.

SUTERA G., 2014. Working place integration a challenge for empowering the youth of smallholder farming systems. Two case studies from the Southwest and Northwest regions of Cameroon to contribute to the development of the integration support device developed by the AFOP program. Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2014.

Ndaiye M., 2014. Contribution à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes producteurs ruraux dans le sud du bassin arachidier (Sénégal). Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de C. Lesueur. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2014.

2013

Ndiaye DIAO NDAO F., 2013. Conditions et faisabilité de l'insertion et de l'installation des jeunes formés par le programme AFOP Cameroun (Centres d'Evodoula et Minkane). Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2013.

AFRICOT J., 2013. Conditions et faisabilité de l'insertion et de l'installation des jeunes formés par le programme AFOP Cameroun (Région Ouest et Littoral). Mémoire de fin d'étude master 2 spécialisation MOQUAS réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2013.

III - L'installation des jeunes en agriculture en France

Étudiants ingénieurs et master spécialisation MOQUAS 2016. Accompagner l'installation agricole en Limousin. Etude pour l'ARDEAR Limousin. Stage collectif ingénieur /master mars 2016, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Mars 2016.

JASSERAND M., 2016. Les hors cadre familial en Occitanie : étude des freins et des stratégies à l'installation Cas des départements de l'Ariège et du Gers. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS spécialisation MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de E. Rasse Mercat. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016.

WINCENT L., 2016. Tester une activité agricole en Ile-et-Vilaine. Analyse des besoins des porteurs de projet en test d'activité et des réponses apportées par les structures accompagnant l'installation sur le territoire. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur spécialisation MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de E.Rasse Mercat. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016.

RENGARD F., 2016. Accompagner l'installation agricole par le tutorat en Ardèche : un dispositif innovant Mobilisant chercheurs, agriculteurs et associatifs. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS spécialisation MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de P.Maizi. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2016.

Étudiants ingénieurs et master spécialisation MOQUAS 2015. Comment la Communauté de Communes du Nebbiu [CCN] peut-elle accompagner l'installation en agriculture sur son territoire ? Etude pour la Communauté de communes du Nebbiu. Stage collectif ingénieur /master MOQUAS mars 2015, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler et A.de Romemont. Montpellier SupAgro/IRC. Mars 2015.

LEROY M., 2014. Accompagnement des porteurs de projets hors cadre familial : quelle articulation autour des espaces-test agricoles ? Cas des espaces test de l'Aude, du Gard et de l'Hérault. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS MOQUAS, réalisé avec l'accompagnement de B.Wampfler. Montpellier SupAgro/IRC. Octobre 2014.

Annexe 2. Tableau comparatif des trois études menées sur les effets des dispositifs de formation-insertion (décembre 2016)

Auteur : Louise Bergès



TABLEAU COMPARATIF DES TROIS ÉTUDES MENÉES DURANT L'ANNÉE 2015

ÉTUDES	CLARA LIMOUSIN MADAGASCAR	ELSA PETER TOGO	LOUISE BERGÈS CAMEROUN
STRUCTURES DE FINANCEMENTS	<p>STRUCTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> – FEKAMA : Fédération des collègues agricoles de Madagascar (2014). – FIFATA : syndicat agricole national malgache, partenaire historique de FERT. Organisation agricole faitière créée en 1989 par des agriculteurs des Hautes Terres (11 fédérations régionales, 179 000 paysans). Partenaire de négociation avec l'État. À l'origine du constat de besoin de formation d'une nouvelle génération de leaders agricoles. – FERT : association française de coopération internationale pour le développement. Mission d'accompagnement des agriculteurs dans la création d'OP. – CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé. Pilotage pédagogique : construction et évolution des référentiels professionnels de formation. <p>FINANCEMENTS</p> <p>Cofinancement des établissements malgaches (parrainages Nord-Sud). Programme AFD pour financement du dispositif d'installation.</p>	<p>STRUCTURES</p> <p>CIDAP : Centre international de développement agropastoral. Il héberge l'IFAFA (Institut de formation agricole, d'économie familiale et d'administration). Unique centre de formation agricole de la région du Kara, à Baga.</p> <p>FINANCEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> – CIDAP financé à 50 % par ses propres activités productrices et ses formations. Le CIDAP tend vers l'autonomie grâce à ses activités de production, d'évènements et de formations courtes. L'IFAFA dépend des partenaires. – ATAPAM : Association d'amis, anciens expatriés au TOGO. Partenaire historique depuis 1998. A financé notamment la cantine et une unité de soins primaires. À l'origine de l'unité de microfinance (dispositif d'accompagnement à l'installation). – ASTM : Action Solidarité Tiers-Monde (Luxembourg). Partenaire financier depuis 2010 : assure la rémunération des formateurs. Diminution progressive en vue de l'autonomisation du CIDAP. 	<p>STRUCTURES</p> <p>AFOP : « Programme d'Appui à la rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, et des pêches ». Dispositif expérimental d'appui à la formation et à l'installation agricole.</p> <p>Plusieurs partenariats avec des structures Sud, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SODECAO : Société de développement du cacao ; - ACEFA : Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales ; - partenariats locaux développés par chaque centre. <p>Partenariats avec des structures Nord : Consortium de Montpellier : huit institutions françaises spécialisées, coordonnées par Montpellier SupAgro.</p> <p>FINANCEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Financement AFD sur contrat C2D (Contrat de désendettement et de développement) : 1^{er} phase 12,9 millions € ; 2^e phase 48,9 millions €. – Cotutelle des ministères de l'élevage et de l'agriculture camerounais (MINEPIA et MINADER).
VISIONS ET OBJECTIFS	<p>VISION</p> <p>FIFATA : « Une agriculture familiale, professionnelle et compétitive qui permet d'améliorer le revenu des agriculteurs malgaches, et donc leurs conditions de vie ».</p>	<p>VISION</p> <p>CIDAP : « Aucune pauvreté n'est définitive car l'homme qui est doué d'intelligence et d'imagination peut transformer toute pauvreté en richesse par un travail patient et soutenu ».</p>	<p>VISION</p> <p>AFOP : « Améliorer la qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural, et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes formés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches ».</p>

	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tels qu’exprimés par les paysans membres de FIFATA : former des filles et des fils de paysans et préparer la relève des responsables agricoles de demain. – Nourrir la réflexion de l’État sur une politique de formation agricole et rurale. – Donner une nouvelle chance aux jeunes ruraux déscolarisés. 	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Agroécologie : encourager le développement de l’homme par la promotion d’une agriculture nourricière performante en redonnant vie au terroir profondément dégradé. – Pallier le déficit de formation professionnelle dans le domaine agricole. – Appuyer les initiatives des groupes de femmes, d’hommes et de toutes les communautés locales engagées. 	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Moderniser l’appareil de production et lutter contre le chômage par l’insertion professionnelle des Jeunes. – Promouvoir l’« Agriculture de 2^{de} génération ». – Améliorer l’offre de formation des centres publics et privés. – Accompagner à titre expérimental des Jeunes et adultes formés à l’insertion professionnelle dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage et des pêches.
<p>CONSTRUCTION DU DISPOSITIF</p>	<p>CONSTATS INITIAUX ÉTABLIS PAR FERT ET FIFATA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Collèges agricoles constitués sans soutien politique. – Carence des politiques publiques en matière de formation agricole et rurale, initiale ou continue. – Faible portée de l’action syndicale de FIFATA : volonté de « former des filles et des fils de paysans et de préparer la relève des responsables agricoles ». <p>CONSTRUCTION DU DISPOSITIF</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2002 : Mise en place progressive des 5 collèges agricoles à la demande des Fédérations FIFATA de régions : <i>Collège de Befandriana-Nord, collège de Bezezika, collège d’Ambalavao, collège d’Ambondromisotra. Cinquième collège dans la région d’Alaoitra – Mangoro en 2015.</i> – 2009 : Création d’un dispositif d’accompagnement à l’installation en partenariat avec le Ministère de l’agriculture et financé par l’AFD (difficultés d’insertion constatées à la sortie de la formation). – 2012 : Lancement de la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) de l’État Malgache ; avec FORMAPROD, programme financé par le FIDA destiné à la mettre en œuvre au niveau central 	<p>CONSTATS INITIAUX ÉTABLIS PAR LE CIPAD</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lacunes constatées dans le secteur des services agricoles de conseil (1 conseiller ICAT – Institut de Conseil d’Appui Technique – pour 1 200 agriculteurs). – Seulement 24 centres de formation agricole sur le territoire du Togo (dont 18 privés, gérés par des ONG essentiellement). Majorité de centres situés sur la côte. <p>CONSTRUCTION DU DISPOSITIF CIPAD/IFAFA</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1984 : Projet de création d’un centre de formation agricole agroécologique à Baga, Niamtougou (Kara) par M. et Mme Bawiena dans leur village natal. - Terres procurées par la collectivité locale. Construction et travail de la terre par des bénévoles. - Acquisition progressive de matériel (culture attelée) ; travaux de retenue d’eau, bâtiments d’élevage. – 1990 : Une partie du budget est consacrée à la formation technique des 20 bénévoles du Centre. – 1991 : Acquiert le statut d’association. Création d’une cantine et d’un gîte d’accueil. Animations pour les 	<p>CONSTATS INITIAUX ÉTABLIS PAR AFOP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Volonté politique de faire de l’agriculture le « moteur et la véritable richesse du pays » (Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), avril 2003). – Chômage élevé chez les jeunes ruraux et progression de l’exode rural. – Déficit de formation agricole rurale. <p>CONSTRUCTION DU DISPOSITIF AFOP</p> <p>Dispositif dit de « formation-insertion ».</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2008-2012 : 1^{re} phase de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation progressive des centres de formation agricole publics et privés (écriture des <i>projets de centre</i> analysant le contexte territorial et fixant les objectifs de chacun). - Définition des contenus pédagogiques et des référentiels métiers du personnel pédagogique. Choix de la formation par alternance des équipes pédagogiques. - 2010 : offre renouvelée de formation initiale et premiers recrutements d’élèves. – 2013-2017 : 2^e phase de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du dispositif expérimental

	<p>et dans 13 régions de Madagascar.</p> <p>– 2014 : Création de FEKAMA (Fédération des collèges agricoles de Madagascar). Le but : avoir un interlocuteur auprès de l'État dans le cadre du SNFAR.</p>	<p>femmes.</p> <p>– 1995 : Temps de réflexion stratégique sur les actions du CIDAP. Mobilisation des partenaires Nord.</p> <p>– 1996 : Début de l'action de formation. Cours au CIDAP et stages chez des producteurs (définis alors comme des « vacances utiles »).</p> <p>– 2000 : Le CIDAP se crée un statut d'ONG Suisse.</p> <p>– 2003 : Création de l'IFAEFA, institut de formation interne au CIDAP, qui est en charge des parcours de formation initiale.</p> <p>– 2011 : L'État Togolais reconnaît le CIDAP, qui obtient alors un statut d'ONG Togolaise. Avantages : exonération de taxes, possibilité de faire de la publicité pour le centre.</p>	<p>d'accompagnement à l'installation en agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'alternance des apprenants chez des producteurs référents ; - Choix du financement par tranches de décaissement successives ; - Fusion des fonctions de contrôleur et de conseiller pour la personne en charge de l'accompagnement à l'installation. - Poursuite des actions de la 1^{re} phase : création de partenariats avec les centres privés, rénovation des centres publics... - Élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation. - Juillet 2015 : 1 000 Jeunes installés. - Mars 2017 : objectif de 2000 jeunes installés. <p>⇒ <i>Réflexion menée sur l'autonomisation des centres.</i></p>
DISPOSITIF DE FORMATION			
ÉCHELLE DU DISPOSITIF	<p>– 5 collèges agricoles (4 en fonctionnement, 1 en construction)</p> <p>– Flux entre 2003 et 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 097 élèves recrutés ; – 470 (57 %) ont terminé la formation ; – 350 ont quitté avant la fin ; – 233 en cours de formation ; – 44 renvoyés <p>Nombre de diplômés / an : 70-80 jeunes</p> <p>⇒ <i>Augmentation du nombre d'élèves par classe</i></p> <p>⇒ <i>Cause des défections durant la formation ?</i></p>	<p>– CIDAP (Deux sites pédagogiques, Baga et Natoun – région du Kara)</p> <p>– Flux depuis 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 30 diplômés installés dans tout le Togo ; – une centaine d'autres agriculteurs formés par formation continue. <p>⇒ <i>2016 : augmentation du flux d'entrée avec un recrutement de 30 élèves. Quelles conséquences sur le dispositif ?</i></p>	<p>– 92 Centres de formation publics (CFR) et privés (en partenariat)</p> <p>– Flux entre 2010 et 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 4 194 élèves recrutés ; – 3 086 Jeunes formés comme Exploitants Agricoles ; – 17 jeunes formés par centre par an (moyenne) ; – 1 388 porteurs de projet installés grâce à la subvention ; – 1 000 jeunes installés /an. <p>⇒ <i>2015 : Tendance à la diminution du recrutement du nombre d'élèves [?].</i></p>
DURÉE DE LA FORMATION	<p>– Formation de 3 ans.</p> <p>– Elle se déroule au Centre de formation.</p> <p>– 3 stages sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la famille ; - sur une autre exploitation agricole ; 	<p>– Formation agropastorale de 2 ans.</p> <p>– Elle se déroule au Centre de formation.</p> <p>– Un stage de 2 mois est prévu en 2^e année.</p>	<p>– Formation de 2 ans en alternance</p> <p>– Elle se déroule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Centre de formation ; - dans la famille ; - chez plusieurs agriculteurs référents.

	- au Ceffel.	- Une 3 ^e année, facultative, de stages de terrain, prépare aux examens du diplôme d'État. Succès auprès des étudiants, persuadés de son bien-fondé. Valorisante sur un CV.	
RECRUTEMENT ET CONDITION D'ENTRÉE	<p>RECRUTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de recrutement entre juillet et août ; - Communication par affiches et radio ; - Démarchage du CP et de l'équipe pédagogique. <p>CONDITIONS D'ENTRÉE</p> <p>EN THÉORIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves entre 14 ans et 28 ans ; - Minimum BEPC (avoir un niveau entre la 6^e et la 3^e) ; - Être fils ou filles de paysan ; - Garantie d'avoir un terrain disponible après la formation ; - Examen d'entrée écrit et entretien de motivation. <p>EN PRATIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves de 10 ans à 27 ans ; - Niveau entre classe de 7^e et classe de 1^{re} ; - La recherche de terrain d'installation s'effectue pendant ou à la fin de la formation. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Discussion sur l'âge du recrutement : entre 14 ans et 16 ans comme le souhaite le comité Paysan ou entre 16 ans et 20 ans comme le veut l'équipe pédagogique ?</i> ⇒ <i>Réflexion sur la maturité des Jeunes et le rôle des familles sur la pérennité du projet.</i> 	<p>RECRUTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication par radio dans le pays, depuis que le CIDAP est reconnu ONG Togolaise ; - Bouche-à-oreille. <p>CONDITIONS D'ENTRÉE</p> <p>EN THÉORIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de 18 ans et plus ; - Minimum BEPC ; - Entretien de motivation. <p>EN PRATIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de 18 ans à 30 ans ; - Niveau lycée majoritairement ; - Scolarité poursuivie au CIDAP ; - La moitié des Jeunes sont mariés avec 1 enfant à charge. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Nouvelle promotion très nombreuse (suite aux annonces diffusées à la radio). Comment l'offre de formation va-t-elle s'adapter ?</i> 	<p>RECRUTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de recrutement par l'équipe pédagogique ; - Communication par radio ; - Publicité ; - Bouche-à-oreille. <p>CONDITIONS D'ENTRÉE</p> <p>EN THÉORIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimum BEPC ; - Apport d'un terrain d'installation ; - Entretien de motivation et examen d'entrée. <p>EN PRATIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de 14 ans à 40 ans (moyenne d'âge 30 ans) ; - La recherche de terrain d'effectue pendant ou à la fin de la formation. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Difficultés de recrutement des dernières générations (EA3 et EA4) : choix d'instaurer des critères d'entrée moins rigides.</i> ⇒ <i>Difficultés liées à la disparité des niveaux de formation initiale : certains Jeunes peinent à suivre les cours théoriques ; à l'inverse, d'autres manquent d'expérience en pratique.</i> ⇒ <i>La question des femmes s'est posée : ayant souvent un enfant, il leur est plus difficile de suivre la formation (« sacrifice du mari »).</i>
COÛT DE LA FORMATION	<p>PAYANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en nature de 60 kapoaka de riz (17 kg) ; - Apport monétaire de 3 000 ariary/mois (1 €). - Implication familiale importante dans le projet de leur 	<p>PAYANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financé à 75 % par le partenaire financier Nord ATAPAM. 	<p>GRATUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la formation pris en compte sur le budget de l'AFD.

	jeune.	<ul style="list-style-type: none"> – Frais d’inscription : 3 000 FCFA/an ; – Frais de scolarité : 50 000 FCFA/an ; – Frais de dossier : 1 000 FCFA/an ; <p>.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Déboursement pour le sortant : 13 500 FCFA/an. – Logement et repas du soir non pris en charge. – Objectif : responsabiliser la famille. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Difficultés pour suivre la formation. Cas d’endettement (auprès d’IMF ou auprès de la famille). Influe directement sur les trajectoires d’installation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Versement aux apprenants d’une ration de 1 000 FCFA/jour chaque semaine de formation au Centre pour couvrir les frais alimentaires ; – Les déplacements jusqu’aux Référents sont à la charge du Jeune. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Objectif de recrutement massif. ⇒ Disparités entre régions : la ration ne couvre pas les frais à Bafoussam ; mais permet aux Jeunes de l’Est d’épargner. ⇒ Réflexion sur le maintien de cette ration dans le cas de l’institutionnalisation du dispositif par l’État camerounais.
VOCABLE UTILISÉ POUR DÉSIGNER LES JEUNES EN FIN DE FORMATION	« Jeune sortant »	« Sortant »	« Jeune »
CATALOGUE DE FORMATION ET RÉFÉRENTIEL (S) MÉTIERS	<p>« Exploitant agricole » Référentiel professionnel (2002, 2006 puis 2012) :</p> <p>« Être un professionnel performant » :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maîtriser les techniques de production et de transformation. – Gérer son exploitation. – Comprendre les enjeux socio-économiques. – Faire évoluer l’exploitation par des projets innovants. <p>« Être acteur de son territoire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Respecter l’environnement et le territoire. – S’impliquer dans une OP. – S’engager dans la commune et la région. 	<p>« Chefs d’exploitation Agricoles Polyvalents » Formation initiale au sein de l’IFEAFA. Filière agropastorale.</p> <p>Devenir des « professionnels agricoles rompus à la tâche, créateur d’entreprise et d’emplois ».</p> <p>Promouvoir une « nouvelle génération d’agriculteurs capables de développer une agriculture nouvelle ».</p> <p><i>Remarque</i> : Le CIDAP délivre d’autres formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux autres filières dans le cadre des formations initiales ; - Des modules de formation continue, entre 1 et 3 mois. <p>Dossiers sélectionnés par l’État dans le cadre de programmes de développement.</p>	<p>« Exploitant agricole » Référentiel professionnel défini en 2010.</p> <p>Devenir des « professionnels de l’agriculture de 2^{de} génération »</p>
RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	<p>Modules généraux : G1 : Citoyenneté, territoire, DD ; G2 : Les bases scientifiques utiles à l’A ;</p> <p>Modules sciences et gestion : S1 : Gestion appliquée à l’EA ;</p>	<p>13 disciplines enseignées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Français – Anglais – Mathématiques – Éducation Physique et Sportive 	<p>12 modules de formation définis en fonction du référentiel métier :</p> <p>M01 : Communication écrite et orale dans les situations professionnelles ;</p> <p>M02 : Environnement économique et professionnel de</p>

	<p>S2 : Contexte professionnel et socio-économiques de l'EA ; S3 : Approche globale au service du projet ; S4 : Nutrition, hygiène et santé ; S5 : Agroécologie.</p> <p>Modules de production agricole : P1 : Équipements et bâtiments ; P2 : Conduite production animale et végétale ; P3 : Stockage, valorisation et transformation ; P4 : Étude de son milieu.</p> <p>3^e année : montage d'un projet agricole qui sera mis en place à la sortie de la formation.</p> <p>– Selon les collègues, les pratiques de formation divergent. – Les exploitations pédagogiques présentes des différences en élevage (races, productions...). – Les exploitations pédagogiques produisent toutes du riz SRI, des cultures vivrières-et des productions spécifiques aux territoires. Présence d'élevage.</p> <p>⇒ <i>« Référentiel tantôt filière, tantôt systémique » : selon les acteurs, une exploitation agricole est conçue 1) soit avec une production principale intégrée dans une filière ; 2) soit avec une diversité de productions non intégrées dans des filières. Réflexion menée sur la conciliation de ces deux visions dans le référentiel de formation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – Éducation à la citoyenneté – Économie-gestion – Législation-santé-sécurité – Informatique – Agriculture – Élevage – Foresterie – Génie rural – Sciences physiques <p>Le nombre d'heure d'enseignement varie chaque année. 1^{re} année : 70 % de théorie et 30 % de pratique 2^e année : 50 % de théorie et 50 % de pratique 3^e année : 0 % de théorie et 100 % de pratique.</p> <p>– Une grande part du temps de formation est dédiée à : - L'apprentissage de la gestion de l'exploitation ; - La bonne maîtrise de la rédaction des plans d'affaires.</p> <p>– Reprise des bases d'enseignement général, déjà vues au collège.</p> <p>⇒ <i>Critique formulée par les étudiants : bases de connaissance souvent déjà acquises dans leur parcours scolaire (français et mathématiques)</i></p>	<p>l'exploitation agricole ; M03 : Techniques de bases en agronomie et zootechnie ; M04 : Utilisation des outils mathématiques et informatiques ; M05 : Environnement socioculturel et citoyenneté ; M06 : Élaboration d'un projet professionnel ; M07 : Influence de l'activité agropastorale sur l'environnement ; M08 : Prise de décisions pour conduire son exploitation ; M09 : Conduite des productions végétales ; M10 : Conduite des élevages ; M11 : Commercialisation des produits de l'exploitation ; M12 : Transformation des produits végétaux et animaux.</p> <p>Les heures se répartissent entre le centre, la famille et les référents.</p> <p>– Modulation du contenu de la formation en fonction : - des territoires et des projets de centre ; - du caractère privé ou non du Centre de formation.</p> <p>⇒ <i>Référentiel systémique (« global ») dans le déroulé de la formation.</i></p>
<p>ORGANISATION DE LA FORMATION</p>	<p>CONDITIONS DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Internat durant 3 ans ; – 35 jeunes par classe. – Astreinte pendant les vacances pour s'occuper de l'exploitation pédagogique. 	<p>CONDITIONS DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Location chez l'habitant. – Cantine le midi assurée par le CIDAP et financée par APATAM. – Tâches d'astreinte des étudiants sur le site du centre. Implication dans la vie quotidienne de l'établissement. 	<p>CONDITIONS DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Hébergement en centre de formation lors des deux semaines de formation théorique. – « Ration » de 1 000 FCFA/jour à chaque apprenant pour couvrir les frais de déplacement et leur nourriture durant les deux semaines de formation théorique. La distribution est gérée par le directeur de centre. – Possibilité de cultiver un champ vivrier sur les terrains

	<p>MODALITÉS DE LA FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> – Demi-journée en salle de classe, demi-journée de pratique sur l’exploitation pédagogique. – Exploitation pédagogique : ateliers en agriculture, élevage et transformation des matières 1^{res}. Sur deux ou trois collèges, chaque étudiant a en charge une petite parcelle vivrière, sur laquelle il s’occupe du suivi. Outil d’expérimentation. <p>STAGES</p> <p>Pendant les vacances.</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1^{re} année : 1 mois dans l’exploitation parentale. – 2^e année : 2 semaines + 2 semaines sur d’autres exploitations. – 3^e année : 1 semaine dans l’exploitation d’un producteur + 1 semaine au Ceffel. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Dans les faits, tous les stages s’effectuent dans l’exploitation familiale.</i> ⇒ <i>En 2015, premiers stages effectués chez les anciens élèves installés.</i> ⇒ <i>Les productions étudiées sur l’exploitation pédagogique influencent directement le projet d’installation du jeune.</i> 	<p>MODALITÉS DE LA FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cours théoriques sur 4 jours. – Vendredi réservé aux cours pratiques. – Permanence sur l’exploitation le week-end. – Exploitation pédagogique de 25 ha répartis sur deux sites (Baga et Natoun). Cours pratiques en atelier. Pratique dans d’autres centres partenaires. <p>STAGES</p> <p>Stages effectués chez les anciens sortants déjà installés (engagement à accueillir et former des sortants du CIDAP).</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1^{re} année : stage d’imprégnation chez un sortant installé puis un stage en entreprise au CIDAP. – 2^e année : après l’admission à l’écrit du CAP-I, stage externe polyvalent de fin de cycle en entreprise en deux phases hors du CIDAP. – 3^e année : après le CAP-AP et le BTA, stage de professionnalisation facultatif. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Logement et repas difficiles à financer. Réflexion menée sur la mise à disposition des étudiants de parcelles vivrières. Les sortants sont endettés à la fin de la formation.</i> ⇒ <i>Formation physiquement difficile, notamment pour les femmes (seulement deux ont terminé la formation). La gestion du site en agroécologie demande plus de main-d’œuvre et de travail physique.</i> 	<p>de certains centres.</p> <p>MODALITÉS DE LA FORMATION</p> <p>Formation par alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2 semaines de formation théorique au centre. Retour des expériences de terrain (partage avec les autres apprenants) puis cours en lien avec ce qui a été vu ; – 2 semaines d’application pratique chez un producteur référent (ou pour certains centres privés, sur l’exploitation pédagogique) ; – Vacances dans les familles et mise en place de projets. <p>En fonction des centres : stages d’application avec des propriétaires terriens du secteur.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Réflexion menée pour désigner les premiers Jeunes installés comme Référents (assurance d’un partage pédagogique). Mesure déjà appliquée dans certains centres.</i> ⇒ <i>Jeunes parfois considérés moins comme apprenants que comme main-d’œuvre « facile ».</i>
<p>ORGANISATION ET PILOTAGE DES CENTRES DE FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Fekama (2014) : Fédération des collèges agricoles de Madagascar. Rôle de supervision. - élus paysans des CP des collèges. - compte 2 à 4 représentants des jeunes sortants ; 		<p>La Coordination Nationale à Yaoundé supervise l’ensemble du dispositif.</p>

	<p>- équipe technique malgache, salariée de Fert, basée à Antsibare (dont les chargés de formation au leadership des jeunes – formation leader paysan) ;</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>– Comité paysan (↔ Conseil d’administration) composé de leaders des Fédérations régionales Fifata :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définit l’orientation stratégique de la formation du collège (« regard paysan ») ; - noue les partenariats ; - recrute et suit les jeunes sortants. - composé d’élus « multicasquettes » qui jouent un rôle important pour l’insertion dans le territoire et la création des collèges. Souvent les acteurs impliqués à l’origine dans la création des collèges. <p>– Équipe pédagogique composée de techniciens (en charge aussi du fonctionnement opérationnel du collège).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur + 4 formateurs (enseignement général ; production végétale ; production animale ; montage de projet) ; - Salariés de Fert => bientôt transférés sur Fekama. <p>– Comité FRAM : association des parents d’élèves, impliquée dans les conditions de vie de l’internat (cotisation assurance maladie, réparations du bâtiment).</p> <p>– Partenaires locaux qui contribuent à l’aide à l’installation.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>L’organisation et le pilotage des collèges suivent un CADRE préétabli (un modèle d’établissement) peu à peu construit par expérience.</i> ⇒ <i>Le Comité paysan et l’équipe pédagogique travaillent ensemble. Binôme fort entre</i> 	<p>– Conseil d’administration : valide les grandes décisions de l’ONG.</p> <p>– Conseil de décision : prend les décisions rapides. Composé de 4 responsables du CIDAP dont un est le représentant durant 1 an (à tour de rôle). Ils sont des chargés d’unités.</p> <p>– Équipe pédagogique : 20 professeurs dont 4 permanents internes. Recrutement de professeurs temporaires et vacataires pour assurer l’ensemble des modules.</p> <p>– 2 gardiens, une secrétaire administrative, une secrétaire comptable.</p> <p>– Cinq unités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Production végétale : 5-6 ouvriers agricoles. Entretien des espaces pédagogiques ; mise à disposition des semences de qualité ; atelier de traction animale, de cultures vivrières, arbres et fruits etc. 2. Production animale : 5-6 ouvriers agricoles. Production engrais organique ; santé animale ; alimentation de qualité ; amélioration génétique espèces locales. Petit élevage, ruminants, provenderie, pharmacie véto. 3. Prestation de services accueil et logistique : gestion de l’infrastructure ; hébergement visiteurs ; transformation des produits ; formation en hôtellerie et économie familiale. 4. 2014 : Organisation du monde rural, formation et stages : formation et suivi/accompagnement des stagiaires ; conduite des stages d’application ; planification des journées pédagogiques de masse 	<p>Les Centres sont regroupés, au sein de chaque région, sous la supervision de la Coordination de Zone.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>1) CENTRES PUBLICS (CFR) :</p> <p>Rénovés lors de la 1^{re} phase du dispositif.</p> <p>– Conseil d’administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe publique : de 1 à 4 cadres d’appui (rattachés au MINADER ou au MINEPIA). - Équipe pédagogique AFOP. 1 directeur 1 conseiller insertion 3 moniteurs en moyenne <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Les cadres d’appui sont plus ou moins mobilisés dans le fonctionnement du centre. Peu payés, ils ont plusieurs emplois à côté. Réflexion menée par certains directeurs de centre pour mieux les impliquer dans le projet de centre.</i> <p>2) CENTRES PRIVÉS (sous contrat AFOP) :</p> <p>Activités de formation déjà en place, notamment de formation continue.</p> <p>Conseil d’administration. Acteurs historiques du centre. Formateurs et personnel historique.</p> <p>Équipe pédagogique AFOP. Recrutée et formée en dehors du centre. 1 conseiller insertion 3 moniteurs en moyenne</p>
--	--	---	--

	<p><i>président et directeur.</i></p> <p>⇒ <i>Les jeunes sortants revendiquent plus de places dans le CA. Création d'un système d'antennes en cours de test.</i></p>	<p>(intervention dans les villages du Togo ou des pays voisins).</p> <p>5. 2014 : Insertion socioprofessionnelle et microfinance.</p> <p>Les unités 4 et 5 constituent le dispositif d'accompagnement à l'installation.</p> <p>À noter :</p> <p>⇒ <i>Manque de fiabilité des professeurs temporaires et vacataires.</i></p> <p>⇒ <i>Manque de formation des enseignants en pédagogie. Le CIDAP manque de moyens financiers embaucher des salariés qualifiés et fidéliser les employés actuels.</i></p>	<p>À noter :</p> <p>⇒ <i>L'organisation et le pilotage des centres suivent un CADRE préétabli, fixé dans le contrat de partenariat et les projets de centre.</i></p> <p>⇒ <i>Opportunité pour certains centres d'un apport financier supplémentaire pour renflouer leur budget.</i></p> <p>⇒ <i>Parfois, visions divergentes entre l'équipe pédagogique AFOP et le CA : conception du travail sur l'exploitation pédagogique / confrontation entre vision filière et systémique.</i></p>
FORMATION DES FORMATEURS	<p>– Formation technique et pédagogique de 5 mois en alternance entre le Ceffel (à Antsirabe) et les collèges. 20 personnes /promotion, selon besoins des collègues.</p> <p>– En 2015 : relance de la formation pour les besoins du nouveau collège d'Aloatra-Mangoro.</p> <p>À noter :</p> <p>⇒ <i>Formation des Conseillers agricoles : réflexion menée pour intégrer une formation sur les aspects socioculturels (meilleure adaptation des conseillers issus d'un territoire différent de celui du collège).</i></p>	<p>– Formation interne pendant 1 an au sein du centre (recyclages).</p> <p>– Les formateurs sont ingénieurs agronomes (université de Lomé) ou sont titulaires d'un BTS.</p> <p>– Recrutement en fonction de leurs convictions (adéquation de la vision).</p>	<p>– Organisée dès l'origine du programme, comme phases de « recyclage ».</p> <p>– Élaboration d'un planning sur trois ans.</p> <p>– Les Conseillers insertion et les Moniteurs sont formés par recyclage de deux semaines pendant que les Jeunes sont en stage (principe de la « formation-action »).</p> <p>– Les membres des équipes AFOP ont généralement suivi des études supérieures agricoles.</p> <p>– Implication des équipes, motivées par un salaire décent, un intérêt pour leur travail, et une valorisation de leur expérience dans leur carrière.</p>
DIPLÔMES DES JEUNES À LA SORTIE DE LA FORMATION	<p>– Diplôme Fekama / Fifata.</p> <p>– Reconnaissance locale du diplôme.</p>	<p>– 1^{re} année : Brevet de technicien (BT).</p> <p>– 2^e année : Capacité agropastorale pour l'Installation (CAP-I).</p> <p>Diplômes « maison », élaborés en partenariat avec un expert français.</p> <p>– 3^e année (facultative) : Brevet de Technicien agricole (BTA) et CAP-AP, reconnus au Togo.</p>	<p>– Certificat de fin de formation AFOP.</p> <p>– Reconnaissance locale du diplôme.</p> <p>– Cérémonie de remise de diplôme en présence des acteurs du territoire et des familles.</p>

MONTAGE DU PROJET D'INSTALLATION			
PÉRIODE D'ÉLABORATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> – En 3^e année. – Module « Montage de projet ». 	<ul style="list-style-type: none"> – En fin de 2^e année. – Fait partie des examens de fin d'année. 	<ul style="list-style-type: none"> – Fin de 2^e année. – En dehors des temps de formation. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Retards accumulés du fait de la mise en place du dispositif ;</i> ⇒ <i>De ce fait, les projets sont pour l'instant écrits dans les jours précédant la date de remise à la Commission Territoriale (4 sessions /an).</i>
FORMALISATION ÉCRITE DU PROJET D'INSTALLATION	<ul style="list-style-type: none"> – Dénomination : « Dossier de projet ». – S'apparente à une étude de faisabilité. – Trame commune : Introduction, remerciements, avant-propos Situation familiale, activités et matériel de l'exploitation parentale Étude du milieu : contexte climatique, agronomique, acteurs du développement de la commune, fournisseurs d'intrants,... Étude du marché : situation de la filière, évolution des prix, fournisseurs, clients Description du projet : <ul style="list-style-type: none"> a. Présentation du projet b. Étude de marché spécifique c. Calendrier de travail d. Approvisionnement en intrants e. Justification des choix techniques f. Besoins des animaux en termes d'infrastructure, d'alimentation, de santé animale (dans le cas d'un élevage) g. Étude économique : charges (petit matériel, alimentation, santé animale, main-d'œuvre, cheptel), investissements (coûts et amortissements), produit brut, marge brute, marge nette h. Sources de financement du projet i. Budget de trésorerie pendant les trois premières années Étude d'impact Conclusion <p>– Conception du projet avec une approche systémique : pourtant, une seule production principale y est</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dénomination : « Plan d'affaire ». – Trame commune : Projet d'installation détaillé (étude économique prévisionnelle, comptabilité etc.) attestant que le <i>jeune est prêt à s'installer</i>. <p>– Conception agroécologique du projet, très systémique et diversifiée : la future exploitation comporte au minimum 4 activités de production, plus une activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dénomination : « Document de projet » – S'apparentant à une demande de financement. – Trame commune « canevas-projet » : Introduction 1- Résumé 2- Trajectoire de vie du porteur du projet <ul style="list-style-type: none"> A- Identification B- Dimension cognitive C- Dimension sociale D- Dimension économique 3- Contexte et justification <ul style="list-style-type: none"> A- Environnement physique B- contexte sociale et économique C- objectif global D- objectifs spécifiques 4- Analyse technique du système de production <ul style="list-style-type: none"> A- Évaluation des facteurs de production B- Analyse du système de production 5- Analyse du marché 6- Analyse économique Conclusion générale et perspectives avenir <p>– Conception du projet avec une approche systémique : présence de deux productions au minimum (souvent une association d'un système d'élevage avec un système de culture).</p>

	<p>vraiment détaillée.</p> <p>– Accompagnement individuel de l'élaboration par le conseiller agricole des collèges.</p> <p>– Pas de copier/coller observés entre les différents dossiers de projet. Les jeunes écrivent leur document ; les formateurs veillent à ce qu'il n'y ait pas de répétitions d'un dossier à l'autre.</p> <p>À noter :</p> <p>⇒ <i>Cette formalisation écrite est présentée comme un exercice d'entraînement : le jeune sortant doit être capable de réitérer le montage de dossier de projet.</i></p>	<p>productive principale.</p> <p>– Accompagnement individuel de l'élaboration par Monsieur A.</p> <p>– Pas de copier/coller observés entre les différents plans d'affaire. Importance de la formation en amont – l'équipe pédagogique insiste sur cet aspect.</p>	<p>– Une large partie du document est souvent rédigée par l'équipe pédagogique du centre (notamment à cause de l'hétérogénéité des niveaux des apprenants).</p> <p>– Copier/coller observés sur les différents documents de projets :</p> <p><i>Causes : retard pris dans le dispositif d'accompagnement du programme, pression exercée par les équipes pédagogiques concernant la rédaction des projets</i></p> <p><i>Conséquences : copier-coller de documents de projets modèles.</i></p> <p>⇒ <i>Cette pratique a entraîné un stéréotypage des projets d'installation. L'adaptation aux réalités de terrain s'effectue lors de la mise en œuvre du projet.</i></p>
<p>ADÉQUATION PROJET/MISE EN ŒUVRE</p>	<p>– Conformité globale du projet mis en œuvre. Le conseiller agricole assure un contrôle initial en achetant le matériel de la dotation.</p> <p>– « <i>Les jeunes ont d'ailleurs exprimé leurs difficultés à mettre en pratique le projet élaboré au collège jugé trop éloigné de la réalité.</i> »</p> <p>– L'étude de faisabilité du dossier de projet se concentre sur l'analyse d'une seule production principale, et moins sur la cohérence de l'ensemble du projet (système d'activités et association de productions). Cela s'explique par l'approche filière historique de Fifata.</p> <p>– Les formateurs ont une grande influence sur le choix des productions.</p>	<p>– Bonne conformité du projet mis en œuvre.</p> <p>– Retards pris dans la mise en œuvre effective de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficulté d'accès au foncier ; - manque de capital pour investir (cf. les différents profils) ; - 5 ans au lieu de 2 ans pour s'installer (chiffre à préciser). <p>– Influence des projets des anciens : les jeunes comparent les « plans d'affaire » avec l'installation sur le terrain (inspiration).</p>	<p>– Conformité globale du projet mis en œuvre. Le conseiller insertion a une mission de contrôle du respect du projet initial.</p> <p>– Mais dans les faits, nombreuses modifications lors de la mise en œuvre (« Flexibilité AFOP ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Soit pour faire face aux obstacles non anticipés ;</i> ⇒ <i>Soit pour revoir le projet car le contexte familial / économique a changé en 2 ans.</i> <p>– Influence des référents qui font figure d'exemples.</p>

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

<p>CONSTRUCTION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT</p>	<p>– Constat d'un besoin d'accompagnement des jeunes après la construction du dispositif de formation.</p> <p>– Mis en place à partir de 2009 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement individuel par un conseiller agricole et l'octroi d'une dotation « coup de pouce » en moyens de production ; - l'animation de réseaux de jeunes et le renforcement des capacités en matière de leadership ; - la mise en relation avec d'autres acteurs du développement agricole ; - soutenir l'émergence d'une politique d'installation des jeunes au niveau régional et national - (pour faciliter l'accès des jeunes sortants au microcrédit = action abandonnée actuellement) <p>Financements par des programmes de 3 ans successifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 2009-2011 AFD ; 2) 2012-2015 Addax et Oryx ; 3) 2016-2018 en cours. <p><i>Question : quelle pérennité et autonomie pour le dispositif d'accompagnement ?</i></p>	<p>– Constat du manque de capital pour mettre en place les exploitations agricoles.</p> <p>– Demande de financement auprès d'ATAPAM pour mettre en place un dispositif de microcrédit dédié aux Sortants.</p> <p>⇒ Dispositif d'accompagnement confié aux unités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Insertion socioprofessionnelle et microfinance ; 2) Organisation du monde rural, formation et stages. <p>⇒ Très récent – 2015.</p>	<p>– Dispositif d'accompagnement conçu pour venir dans le prolongement de la formation de 2 ans.</p> <p>– Objectifs : doter les Jeunes en moyens de production nécessaires pour mettre en place une exploitation agricole de « 2^{de} génération ».</p>
<p>RÉSULTATS</p>	<p>470 jeunes sortants entre 2007 et 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 ont repris les études, sont salariés ou femmes au foyer ; - 395 exercent une activité agricole ; <ul style="list-style-type: none"> o 389 accompagnés par le CA ; o 311 ont reçu une dotation ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ 180 autonomes ▪ 131 sur l'exploitation des parents <p>117 jeunes dans BDD du suivi-évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 en élevage de porcs - 32 en riziculture - 27 en élevage de poulets - 18 en autres élevages et cultures 	<p>– Les 27 Jeunes installés bénéficient d'un suivi – au moins téléphonique.</p> <p>Dans les faits, difficultés d'application (cf. plus bas).</p> <p>– 7 installés sur les 27 ont bénéficié d'un ou plusieurs prêts à taux zéro.</p> <p>Pour eux, le suivi sur le terrain est effectif.</p>	<p>– 4 194 élèves recrutés entre 2010 et 2016.</p> <p>– 3 086 Jeunes ont terminé la formation.</p> <p>– 1 388 Jeunes ont reçu la subvention.</p> <p>– Plus de 1 000 Jeunes sont installés ou en cours d'installation.</p> <p>– 250 sont « sevrés » et sortent du dispositif d'accompagnement (ils ne sont plus suivis par les conseillers insertion).</p>

<p>VOCABLES UTILISÉS POUR LES PROCESSUS D'INSTALLATION EN AGRICULTURE</p>	<p>« <i>Jeune installé</i> » : jeune sortant autonome, qui a quitté l'exploitation familiale. « <i>Jeune inséré</i> » : jeune qui réalise ses activités agricoles dans son exploitation familiale. « <i>Installation</i> » = « trajectoire d'installation », processus.</p>	<p>« <i>Installé</i> »</p>	<p>« <i>Installation</i> » = « <i>insertion</i> », car le jeune s'insère dans sa famille, son territoire, sa communauté. S'il est rejeté, son exploitation fait faillite.</p>	
<p>ACTEURS DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT</p>	<p>ACCOMPAGNATEUR À L'INSTALLATION</p>	<p>QUI EST-IL ?</p> <p>– « Conseiller agricole » : - Membre de l'équipe du collège. - Formation : cursus en alternance au Ceffel depuis 2008 cf. p42. - « <i>Facteur de réussite majeur de l'accompagnement</i> ».</p> <p>SES MISSIONS</p> <p>– « Il accompagne les jeunes de façon individuelle, organise les regroupements de jeunes, met les jeunes en relation avec les autres acteurs du développement et sélectionne les jeunes aptes à participer à la Formation Leader Paysan (alors appuyé par l'Animateur jeunes paysans). »</p> <p>– Existence d'un référentiel métier précis.</p>	<p>QUI EST-IL ?</p> <p>– Un chargé de l'accompagnement : - Professeur du CIDAP - En charge de l'Unité de production animale et de l'Unité d'insertion socioprofessionnelle - Assure déjà environ 50 % des cours de l'IFEADA</p> <p><i>Un nouvel accompagnateur est-il prévu en 2016 ?</i></p> <p>SES MISSIONS</p> <p>– Accompagnement individuel pour l'élaboration du Plan d'affaire ; – Jury lors de la soutenance du projet ; – En charge du suivi des installés, par une présence physique, en théorie, mais par suivi téléphonique en réalité du fait du manque de temps.</p> <p>– Pas de référentiel métier précis mentionné.</p>	<p>QUI EST-IL ?</p> <p>– « Conseiller insertion » : - Membre de l'équipe pédagogique AFOP. - Ancien formateur (moniteur 1) le plus souvent, qui a été promu (valorisation du poste). - A dispensé les cours pendant les 2 premières années au centre => il connaît bien les jeunes qu'il accompagne.</p> <p>SES MISSIONS</p> <p>– « Cheville ouvrière de l'installation » : - Accompagnement technique individuel à l'installation : fonction de « conseiller ». - « Contrôleur » de l'utilisation de la subvention à l'installation.</p> <p>⇒ <i>Double rôle de conseiller-contrôleur. Arbitrage réalisé lors de la construction du dispositif d'accompagnement.</i></p> <p>– Pas de référentiel métier précis hormis la fiche de poste en 2015.</p> <p>À noter : <i>Ses missions sont définies par un Manuel de Procédures rédigé en 2011 qui ne prend pas en compte les pratiques effectives de l'accompagnement à l'installation (modifications du projet). Révision du Manuel attendue.</i></p>

	<p>ANIMATEURS, MONITEURS, FORMATEURS</p>	<p>– « Animateur jeunes paysans » (équipe d’Antsirabe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagne et suit les quatre conseillers agricoles des collèges. - Organise et anime les rencontres intercollèges. - Tient à jour les outils de suivi évaluation. - Participe au comité d’octroi. <p>– Formateurs de la Formation Leaders Paysans dans chaque région d’implantation des collèges.</p>		<p>– Moniteurs du centre: Aident les Jeunes à rédiger les documents de projets, depuis 2013 (EA3 et EA4).</p> <p>– Responsable insertion zone (RIZ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supervise les Conseillers insertion de sa Région. - Participe à l’examen des documents de projet lors de la Commission territoriale et les transmet ensuite à la Commission financière.
	<p>COMMISSIONS EN CHARGE DE L’ANALYSE DES DOSSIERS</p>	<p>– « Comité d’octroi », composé des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller agricole ; - Directeur des collèges ; - Formateur en montage de projets ; - Formateur technique agricole ; - 2 représentants du comité paysan ; - Animateur Jeunes paysans. <p>– 2 sessions d’octroi par an et par collège.</p>	<p>– Soutenance du projet devant l’équipe pédagogique lors des examens de fin de 2^e année.</p> <p>– Pas de critères de validation précis mentionnés.</p>	<p>1 – « Commission territoriale », composée des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire ; - Un référent ; - Directeur du centre ; - Du RIZ. <p>– Soutenance du projet par le Jeune.</p> <p>– 4 sessions par centre réparties sur toute l’année</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Le conseiller insertion ne siège pas à la commission. Risque d’entraîner un manque de retour de terrain dans l’expertise des projets des jeunes ?</i> ⇒ <i>La fonction de la Commission territoriale est plus de représentation politique que d’expertise.</i> ⇒ <i>Réflexion menée sur la manière d’impliquer les Jeunes déjà installés dans la commission</i> <p>2 – « Commission financière »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après 1^{er} validation technique par la Commission territoriale, le projet est examiné devant la Commission financière à la Coordination de Zone. - Celle-ci regarde la viabilité des projets avant d’accorder la subvention.

<p style="text-align: center;">MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION AGRICOLE</p>	<p>– Le Conseiller agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait un diagnostic de la situation du Jeune à sa sortie et actualise le projet d'installation (évolution au retour dans la famille) ; - Accompagne la demande de dotation, <i>l'achète et la livre</i> ⇔ fonction de contrôle) ; - Fait de la gestion et de l'accompagnement technique. <p>– Rôle de mise en réseau des jeunes sortants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de regroupements de districts plusieurs fois par an, de région une fois par an au collège, et au niveau national. - Occasion d'échanger ou de réfléchir sur un problème commun, entre jeunes et avec les acteurs hiérarchiques. <p>MODALITÉS DU SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> – 3 ans d'accompagnement à partir de la réception du dossier. Après 3 ans, visites possibles à la demande des jeunes. – Suit simultanément entre 60 et 90 jeunes par collège. 	<p>– L'accompagnateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fait le suivi technique de tous les « sortants » par des visites physiques ou par communication téléphonique. Dans les faits, surchargé de travail et ne peut assurer les visites sur le terrain. – Suivi renforcé pour les installés bénéficiant d'un crédit : <ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'accompagnateur pour le contrôle ; - Visite des membres d'APATAM (car partenaire financier). <p>MODALITÉS DU SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pas de calendrier ou de nombre minimal de visite. – L'étude a été l'occasion de faire le tour de tous les jeunes installés. 	<p>– Le Conseiller insertion :</p> <p>1) Assure une fonction de <i>contrôleur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Une fois le dossier de projet validé par la Commission financière, le montant de la subvention est versé sur un compte joint, dans une banque laissée au choix du Jeune. – Il faut la signature du Jeune <u>et</u> du CI pour effectuer un décaissement. – Le Jeune et le CI décaissent, par tranche, les montants nécessaires aux différentes étapes d'installation prévues dans le document de projet. – Le CI accompagne le Jeune pour acheter le matériel en magasin, ou le laisse seul effectuer l'achat (il doit alors justifier de factures). <p>À noter :</p> <p>⇒ <i>En deux ans, le contexte de l'installation a changé (à cause des retards pris dans l'octroi des financements). Le projet doit donc être remanié par le CI. Or, il n'y a pas de procédure explicite cadrant la marche à suivre pour changer le projet.</i></p> <p>2) Assure une fonction de <i>conseiller</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Il réalise un accompagnement technico-économique régulier du jeune exploitant agricole (visite et téléphone) ; – Il vient en appui à la gestion des risques et à la pérennité de l'installation (conseil stratégique, encouragement) ; – Il assiste l'élaboration du réseau professionnel et social du porteur de projet (fonction de facilitateur). <p>MODALITÉS DU SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2 ans d'accompagnement à partir du premier décaissement de la subvention. Les Jeunes sont ensuite « sevrés » (ils sortent du dispositif de formation – insertion).
---	--	--	--

	<p>– Nombre de visites dégressif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 la 1^{re} année ; - 2 la 2^e année ; - 1 la 3^e année. <p>Durée de visite variable. <u>Difficultés liées au temps de déplacement</u>. Difficultés liées à l'insécurité des routes.</p> <p>POSTURE D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– « Encouragements » face aux difficultés, « <i>Au-delà de ce qui est exigé de lui</i> ». « <i>Métier difficile mais passionnant</i> ».</p> <p>– Les Conseillers en poste ne sont pas toujours natifs de la région où ils travaillent (différences socioculturelles, confiance à obtenir...). Cela entraîne parfois des difficultés, pour accompagner les jeunes femmes par exemple. Une formation socioculturelle a été organisée au Ceffel.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Le conseil global à l'exploitation (approche systémique) est plus ou moins approprié par les conseillers agricoles. Dépend de leur formation et travail antérieur.</i> ⇒ <i>Le turn-over des Conseillers reste limité. Ils restent en place 1 à 3 ans dans les collèges. Ils reçoivent un bon salaire et des per diem visite des exploitations.</i> <p>RELAIS DE L'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– Accompagnement collectif supplémentaire par les Fédérations régionales de Fifata. Celles-ci interviennent durant la formation puis auprès des groupes de Jeunes sortants. Elles les mettent en lien avec les acteurs locaux et le territoire.</p>	<p>– <u>Difficultés liées au temps de déplacement et à la surcharge de travail</u></p> <p>POSTURE D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>RELAIS DE L'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– « Ceux qui réussissent » bénéficient d'un appui à l'installation et d'un stage professionnalisant rémunéré au CIDAP.</p> <p>– Les installés ont droit à une formation supplémentaire (recyclage) 1 fois par mois s'ils sont proches du centre.</p>	<p>– Suit simultanément entre 50 et 80 jeunes par centre. Les décaissements se font par groupe d'apprenants, deux fois par mois.</p> <p>– Nombre de visites dégressives : théoriquement une visite une fois par mois pendant la période active de l'installation. <u>Difficultés liées au temps de déplacement et à la surcharge de travail</u>.</p> <p>POSTURE D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– Le double rôle de conseiller et de contrôleur fragilise la posture du CI. Dans les faits, le contrôleur prévaut sur le conseiller.</p> <p>– « <i>Il faut beaucoup de patience pour être CI, beaucoup d'intégrité</i> ».</p> <p>– Les CI se montrent compréhensifs avec les jeunes : modifient parfois le plan de mise en œuvre sans en référer à la zone (tête-à-tête).</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Les 1ers conseillers insertion sont d'anciens formateurs : ils connaissent très bien les jeunes qu'ils accompagnent et le territoire dans lequel ils vivent depuis au moins 4 ans.</i> <p>RELAIS DE L'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– 2015 : réflexion autour d'un relais d'accompagnement (après sevrage des Jeunes) par le programme ACEFA. Pistes de coordination avec d'autres projets de développement.</p> <p>– Résultats des études 2016 : les Jeunes s'organisent en groupes plus ou moins formels pour pallier la diminution du suivi du CI.</p>
--	---	--	---

	<p>– Formation de leaders (depuis 2013) : Il cible les jeunes sortants qui veulent créer OP à la sortie de la formation des collèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 77 jeunes agriculteurs formés ont participé. - Modules : leadership, communication, vie associative, confiance en soi, communication avec les aînés. - Débouche sur un projet pour lequel les jeunes sont accompagnés. <p>– Regroupements de districts plusieurs fois par an, de région une fois par an au collève, et au niveau national. <i>Approche de type « échanges paysans ».</i></p> <p>IMPLICATION DES ANCIENS FORMÉS DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– Les installés deviennent maîtres de stage pour les apprenants.</p>	<p>IMPLICATION DES ANCIENS FORMÉS DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– Les installés deviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtres de stage pour les élèves de la filière agropastorale ; - référents pour les étudiants de la formation modulaire continue. <p>Opportunité de suivre les sortants pour l'équipe du CIDAP.</p>	<p>– Perspectives de relance de la formation continue dans les centres publics, notamment à destination des Jeunes installés.</p> <p>IMPLICATION DES ANCIENS FORMÉS DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>– Les Jeunes installés deviennent Référents pour les Jeunes en formation : posture pédagogique, même référentiel de formation, lien entre génération d'apprenants, aide en main-d'œuvre pour la mise en place de l'installation.</p>
<p>OCTROI D'UNE AIDE À L'INSTALLATION</p>	<p>– Dotation « coup de pouce » de 800 000 Ariary (275 €) par jeune. Affectée uniquement aux immobilisations dans les moyens de productions.</p>	<p>– Prêt à taux zéro pour 9 des 27 sortants, d'une valeur de 300 000 francs CFA (456 €) Affecté aux bâtiments, matériel, équipement et intrants.</p> <p>Cas d'utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cas d'investissement dans les facteurs de production, de crédit de campagne. - Plusieurs cas pour faire face aux aléas (incendie, maladie sur le cheptel). - Plusieurs cas de 2^e recours au crédit. 	<p>– Subvention de 1,5 million FCFA (2 280 euros). Affectée aux immobilisations (bâtiments, matériel, équipement) et au circulable (intrants). Sauf projets de plantations pérennes, le salaire de la main-d'œuvre n'est pas concerné.</p> <p>À noter :</p> <p>⇒ <i>Le montant de la subvention a été calculé en fonction du coût d'implantation de 2 ha de cacao et du coût de construction des bâtiments d'élevage en dur.</i></p>

	<p>PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présentation du projet devant le comité d’octroi. Accorde ou non la subvention, après modifications si besoin. – Signature d’un contrat. <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d’être agriculteur pendant au moins 3 ans ; - Obligation d’informer le Conseiller agricole en cas de modification du projet. <p>– Versement en une seule tranche, en principe. En réalité : 1) versement pour les bâtiments ; 2) versement pour le cheptel.</p> <p>– Dans les faits, souplesse de l’affectation du versement pour des investissements qui semblent éloignés du projet agricole (bicyclette, pince de castration etc.)</p> <p>SANCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le matériel reçu en dotation peut être retiré en cas de non-respect des règles (arrêt de l’activité, vente du matériel de la dotation etc.). <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Réflexion en cours sur la prise en charge du circulant (nourriture d’élevage notamment). L’élaboration du dossier de projet doit être modifiée.</i> ⇒ <i>Réflexion sur la pertinence, le montant et le fonctionnement de l’octroi au vu de son impact.</i> 	<p>PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d’un dossier proche de celui du plan d’affaire, en plus détaillé (pour justifier la demande). – Examen par le Conseil d’administration et par ATAPAM France (le financier). <p>– Accord sur une date butoir pour le remboursement.</p> <p>– Versement en une seule tranche.</p> <p>– Visite et contrôle d’ATAPAM à l’occasion d’une visite au Togo.</p> <p>SANCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pas de mention de sanction. – Aucune fraude signalée : remboursement des crédits dans les délais. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Tous les installés ne sont pas bénéficiaires de ce service. L’information est diffusée aux sortants au cas par cas. Il n’y a pas, pour le moment, assez de fonds de roulement de l’unité de microfinance pour ouvrir l’aide à tous les membres du CIDAP.</i> 	<p>PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenance du projet d’installation devant la Commission Territoriale qui vérifie la viabilité technique et sociale du projet d’installation. Pour être éligible, le projet doit être : <ul style="list-style-type: none"> - à caractère économique ; - créateur de richesses et d’emplois ; - facteur de développement dans les territoires d’insertion ; - respectueux de l’environnement et de la réglementation. <p>Ces projets peuvent être des projets de création d’une exploitation ou d’amélioration/extension d’une exploitation existante. (Manuel de procédure, 5.2.2.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> – La Commission Financière vérifie ensuite la viabilité financière du projet d’installation et accorde ou non la subvention au porteur de projet. – La signature du plan de mise en œuvre par le Jeune fait figure de contrat. <p>– Décaissement de la subvention par tranches successives. Contrôle de l’utilisation du financement (constat de mise en œuvre) par le Conseiller insertion avant d’effectuer le décaissement suivant.</p> <p>SANCTION</p> <p>Pas de sanction formalisée si non-respect des règles. Le Jeune sort du dispositif d’accompagnement.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Les membres des Commissions Territoriales ne se sont pas tous appropriés les outils pour juger du caractère systémique des projets (fonction de représentation politique de l’instance).</i>
--	--	--	---

	<p>⇒ <i>Les jeunes oublient parfois de faire une demande de dotation pour du matériel qui s'avère indispensable. Réflexion quant à faire une 2^e session de comité d'octroi.</i></p>		<p>⇒ <i>Les Commissions Territoriale et Financières se sont dotées d'outils Excel (matrice) pour analyser rapidement la viabilité économique des projets d'installation. Suite à une « fuite », les formateurs utilisent également cette matrice pour concevoir les projets d'installation et s'assurer de leur recevabilité.</i></p> <p>⇒ <i>Modifications du plan de mise en œuvre constatées en 2015 pour l'ensemble des enquêtés.</i></p>
<p>APPORT COMPLÉMENTAIRE DE LA PART DU BÉNÉFICIAIRE ET/OU DE SA FAMILLE</p>	<p>« Apport du bénéficiaire »</p> <p>Pas de montant précis (symbolique).</p> <p>Octroi de la dotation uniquement si le jeune est déjà installé et que son activité agricole est lancée.</p>	<p>Octroi du crédit uniquement si le jeune est déjà installé et que son activité agricole est lancée.</p>	<p>« Apport personnel »</p> <p>– Montant variable, en fonction des ressources à disposition du Jeune et de sa famille.</p> <p>– Implique le jeune et la famille dans le projet d'installation.</p>
DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION			
<p>EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION (SE)</p>	<p>– Existence d'un SE, piloté par l'équipe Fert-Fekama à Antsirable.</p> <p>– En 2013, création par l'Animateur Jeunes Paysans d'une matrice Excel rassemblant les données de 117 jeunes sortants (le jeune, sa situation familiale, ses activités agricoles para et extra et RA, ses partenaires et son implication dans OP).</p> <p>Données collectées par les Conseillers agricoles auprès des Jeunes ; compilées et analysées par l'Animateur Jeunes Paysans.</p>	<p>– Absence de SE, en raison d'un budget limité et du manque de professeurs.</p> <p>– Le stage a permis de réaliser des enquêtes sur tous les sortants et de constituer une première banque de données.</p>	<p>– Existence de plusieurs dispositifs de SE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositif « photos » : description détaillée du jeune à l'entrée de la formation, à sa sortie, puis avant sevrage ; – Dispositif « indicateurs », permettant le suivi global des flux de formation ; – Dispositif « économie de la formation » (2016). <p>⇒ <i>Constat 2015 : difficultés rencontrées pour collecter et remonter l'information de terrain.</i></p> <p>⇒ <i>Absence de protocole précis.</i></p>

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE			
DISPOSITIF D'ENQUÊTE	<ul style="list-style-type: none"> – Échantillonnage de 60 jeunes sortants (entretiens et visites d'exploitation). – Collecte de données dans trois régions : Sofia (22 J), Haute Matsiatra (15), Ihorombe (8), Amoron'i Mania (19). – Toutes promotions confondues, focus cependant sur celles de 2011 et 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> – Échantillonnage de 66 enquêtés (entretiens et visites d'exploitation), répartis en 3 catégories : <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie 1 : 27 sortants issus de la formation initiale IFEFAFA filière agropastorale (groupe de référence). Installés / en cours d'installation / employés. - Catégorie 2 : 20 témoins n'ayant suivi aucune formation au CIDAP. Proches du Centre, non influencés par les sortants. - Catégorie 3 : 19 agriculteurs ayant suivi des modules de formation continue (étudiés à la demande du CIDAP). 	<ul style="list-style-type: none"> – Échantillonnages de 38 jeunes (entretiens et visites d'exploitation). – Collecte de données sur trois zones d'étude : <ul style="list-style-type: none"> - Le CFR de Boum, situé dans le département du Lom et Djérem, Région de l'Est (15 jeunes). - Le CFR de Bafoussam, Zone des Hauts Plateaux, Région de l'Ouest (16 jeunes). - La Ferme-école de Ndoungue, située dans le département du Moungo, Région du Littoral (6 jeunes). – Toutes promotions confondues.
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> – Approche systémique et approche orientée changement. Caractérisation des exploitations agricoles (VAB). – Recours à un groupe témoin pour comparer les trajectoires de vie et d'installation. – Du fait du jeune âge des installés, difficile de comparer leurs techniques agricoles avant et après la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Approche systémique. Caractérisation des exploitations agricoles (VAB). – Recours à un groupe témoin (catégorie 2). – Comparaison des techniques agricoles avant et après la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Approche systémique. Caractérisation des exploitations agricoles (VAB). – Pas de recours à un groupe témoin (manque de temps) – Comparaison des techniques agricoles avant et après la formation.

EFFETS DU DISPOSITIF			
ÉTUDES	CLARA LIMOUSIN MADAGASCAR	ELSA PETER TOGO	LOUISE BERGÈS CAMEROUN
	<p>PROFILS ET EXPLOITATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les jeunes ont intégré le collège agricole entre 11 et 24 ans. Moyenne d'âge : 16 - 17 ans. Sortent ainsi du collège à des âges différents. – Les sortants : <ul style="list-style-type: none"> - S'installent sur leur exploitation (situations variables en fonction des régions et des conditions d'accès au foncier). - S'insèrent dans leur famille : soit mènent leurs propres activités sur l'exploitation (début d'autonomie) soit participent uniquement aux activités déjà en cours. – Ils participaient déjà aux travaux agricoles chez leurs parents. – Diversification d'activités agricoles et para-agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité liée à la dotation devient souvent l'activité principale du jeune, dans un souci de maximisation du bénéfice tiré de la formation (investissement dans les immobilisations). - Nombreuses activités extra et para-agricoles en parallèle de leur projet. 	<p>PROFILS ET EXPLOITATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Hommes de moins de 30 ans en moyenne, rarement intégrés dans la vie active avant l'entrée du CIDAP (seulement 2 salariés). Mariés avec enfants à charge. – Issus du Kara dans leur majorité, mais se sont installés sur tout le territoire du Togo. – Les sortants sont : <ul style="list-style-type: none"> - Installés (19) - En cours d'installation (8), et employés comme techniciens (au CIDAP et hors centre), par manque de moyens financiers ou de foncier, ou <i>pour rembourser leur dette contractée durant la formation avant de s'installer.</i> – Pour ces derniers, le métier de technicien est considéré comme une transition : <i>tous aspirent à être exploitants.</i> – Diversification d'activités agricoles et para-agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de services vétérinaires, - Aide et accompagnement aux fermes environnantes, - Petit commerce. 	<p>PROFILS ET EXPLOITATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Sur les 38 jeunes visités dans les trois centres : Hommes de 30 ans en moyenne (21 % de femmes), titulaires majoritairement du BEPC. Souvent une famille à charge. – Les sortants : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrent tous leur projet d'installation quand ils ont reçu la subvention du programme (les conseillers insertion contrôlent la mise en œuvre) ; - <i>Pendant les deux ans d'attente</i> (entre 2010 et 2012), les Jeunes ont 1) commencé leur installation agricole à petite échelle ; 2) effectué de petites activités agricoles ou salariées (généralement informelles). – Le programme AFOP ne fait pas de distinction entre les Jeunes s'installant à leur compte et ceux démarrant leur activité sur l'exploitation familiale. – Diversification d'activités agricoles et para-agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - La production « cœur de projet » est généralement la principale activité du Jeune : cacaoyère, élevage. - Certains multiplient les productions agricoles sur leurs sites. - Prestation de service vétérinaire monnayée (diplôme et formation crédibilisent) ou gratuite (pour se prémunir des jalousies et de la sorcellerie) - Activité salariée minoritaire : 1 employé dans une boulangerie et 1 employé dans une agro-industrie bananière (PHP), en parallèle de leur projet d'installation. - Petit commerce, mototaxi, aide pour l'informatique... comme activités d'appoint.

	<p><i>À noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Évolution de la politique de Fifata : ces activités sont maintenant perçues comme bénéfiques : elles assoient la situation économique du jeune ; un moyen de diffuser les connaissances.</i> ⇒ <i>Très peu de jeunes deviennent techniciens permanents de structures de développement.</i> <p>SYSTÈMES DE PRODUCTION ET EXPLOITATIONS MISES EN PLACE :</p>	<p><i>À noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Le CIDAP considère ces activités comme nécessaires</i> <p>SYSTÈMES DE PRODUCTION ET EXPLOITATIONS MISES EN PLACE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exploitation de 3 à 5 ha. – Cultures destinées à la vente, puis à l'autoconsommation. – Techniques agroécologiques de restauration des sols ; intrants organiques et chimiques – Stockage des productions – Manque de moyens pour transformer – SE dominant : poules, puis petits ruminants – Risques sanitaires moindres <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rendements à l'ha supérieurs à la moyenne si les techniques sont bien appliquées ; ⇒ Aucun n'a vu son revenu diminuer par rapport à ce qu'il faisait avant la formation. – Seuls actifs de leur exploitation. Ils embauchent des saisonniers comme main-d'œuvre (voisins, familles, anciens élèves du CIDAP ou amis). 	<p><i>À noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Les membres du programme AFOP sont réticents à voir les Jeunes s'adonner à d'autres activités de crainte qu'ils n'abandonnent leur projet pour se consacrer à des activités plus rentables mais plus dangereuses (mototaxi, commerce de produits pétroliers, etc.)</i> ⇒ <i>2016 : évolution à ce sujet ?</i> <p>SYSTÈMES DE PRODUCTION ET EXPLOITATIONS MISES EN PLACE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Petites exploitations (3 000 m² pour les bâtiments d'élevage ; 2 ha pour les cacaoyères...). – Cœur de projet destiné à la vente. – Autres productions vivrières complémentaires. – Recherche d'autonomie pour les élevages (culture de maïs, composition de l'aliment...). – Manque de moyens pour transformer – Construction des bâtiments plutôt selon les normes d'hygiène. <p><i>2015 : Manque de recul pour apprécier les rendements des exploitations.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Situation variable. Chef de leur exploitation, ils font appel à de la main-d'œuvre familiale et à des groupes d'entraide de Jeunes des centres. <p><i>À noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Certains jeunes peu aidés par leur famille se retrouvent dans l'impossibilité de mettre en place simultanément les projets d'installation et les cultures vivrières, ce qui les met dans une situation de grande fragilité.</i>
--	---	--	---

	<p>TRAJECTOIRES :</p> <p>Stratégies de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Certains démarrent rapidement (entre 8 et 17 mois) après la sortie : <ul style="list-style-type: none"> - Les parents ont des ressources, et investissent dans le projet de l'enfant en fournissant terres, matériel et apport bénéficiaire ; - Les parents ont peu de ressources mais sont motivés, et mettent à disposition une parcelle. L'exploitation se développe progressivement ; - Les jeunes épargnent durant leur scolarité avec l'achat de porcelets ou de zébus. – D'autres capitalisent avec des travaux extra-agricoles rémunérateurs dans le but de fournir l'apport bénéficiaire pour s'installer (13 mois en moyenne après leur sortie) : <ul style="list-style-type: none"> - Ils souhaitent s'installer directement indépendamment de leurs parents ; - Leur famille ne peut pas les soutenir ; - Les promotions de 2007 à 2009 se sont salariées dans des structures de développement pour gagner leur vie avant de revenir à l'agriculture. – D'autres attendent (27 mois en moyenne) pour demander la dotation : <ul style="list-style-type: none"> - manque de motivation, - leur famille est en difficulté économique et ils ne peuvent pas fournir l'apport bénéficiaire. <p>Vision de l'avenir des jeunes installés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitation agricole familiale à petite ou moyenne échelle. Acquisition progressive du foncier et du matériel. - exploitation agricole à grande échelle avec matériel et emploi de main-d'œuvre. <p>⇒ Dépend du développement de l'esprit « entrepreneurial » du jeune.</p>	<p>TRAJECTOIRES :</p> <p>Stratégies de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Épargner comme employés pour acquérir les facteurs de production – Augmenter les quantités produites et/ou diversifier des productions (cf. P69). <p>– Accès au foncier plus difficile pour les sortants que pour les témoins (diversité de profils, pas toujours issus de familles d'agriculteurs).</p> <p>– Facteurs de production acquis par l'achat du matériel, sur fonds propres ou par aide d'un programme. Auto construction suivant les conseils du CIDAP. Moto ou bicyclette.</p> <p>Les résultats laissent penser qu'une fois la phase d'installation terminée, les sortants devraient dégager un meilleur revenu que les autres producteurs.</p>	<p>TRAJECTOIRES :</p> <p>Stratégies de développement :</p> <p>Deux stratégies de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une trajectoire de diversification reposant uniquement sur des productions agricoles ; – une trajectoire de diversification basée sur des activités agricoles et extra-agricoles (mototaxi etc.). <p>Risques identifiés par la Commission territoriale : absence de sérieux, d'investissement personnel, risque d'abandon du projet.</p> <p>– Facilité d'accès au foncier variable selon les familles et les régions. Provient surtout de la famille proche ou élargie.</p> <p>– Facteurs de production acquis essentiellement grâce à la subvention AFOP.</p> <p>– Peu de recours au crédit (cas d'accidents sur les élevages)</p> <p>Vision de l'avenir des jeunes installés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Grands exploitants agricoles », qui embaucheront de nombreux salariés => se projettent dans une certaine modernité, avec un référentiel de modèle agricole patronal. - « Propre patron » (auto emploi) <p>⇒ Le programme AFOP veut donner de l'ambition et un « rêve » aux Jeunes.</p>
--	---	--	--

	<p>DOTATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permet aux Jeunes de réaliser leur projet professionnel et, ainsi, l’émancipation de leur famille. Le « coup de pouce » est essentiel pour le démarrage rapide de leur activité agricole. Les jeunes peuvent mettre en place dès le départ des productions qui leur rapportent des revenus plus élevés (SRA ou SRI). – Son montant semble adapté. – Sa mise en place profite parfois à la famille. Question des jeunes filles à marier (le cheptel les suit, mais les bâtiments restent). – Utilisée pour les immobilisations uniquement. Exemple : l’élevage qui requiert de lourds investissements. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Cependant, les jeunes installés évoquent des difficultés d’approvisionnement pour les intrants car ils dimensionnent mal leur projet au départ (trop d’animaux pour leur fonds de roulement).</i> 	<p>PRÊT À TAUX ZÉRO :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permet l’acquisition facilitée des facteurs de production. 	<p>SUBVENTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permet aux Jeunes d’acquies directement des facteurs de production durables (bâtiments en dur). Jugée essentielle pour réaliser leur projet professionnel. – Son montant semble adapté : <ul style="list-style-type: none"> - Minimum pour démarrer des projets d’élevage et de plantation pérennes ; - Pendant la mise en œuvre, pas de marge de manœuvre en cas d’aléa : les projets s’avèrent plus coûteux que prévu. – Utilisée pour les immobilisations et le circulant. Le dimensionnement du projet est calculé pour que la subvention apporte un fonds de roulement (primordial notamment pour l’élevage). – Le bénéfice de chaque production est réinjecté dans le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Apport visible du cahier de gestion ; - L’accompagnement du CI est important ; - Plusieurs Jeunes remettent en banque le produit issu de la vente de leur production (=> bancarisation des Jeunes). ⇒ <i>Le montant de la subvention (50 fois le SMIC du Cameroun) entraîne plusieurs effets indirects : 1) la famille exige une redistribution, qui se heurte à l’obligation du Jeune d’utiliser l’argent pour son projet ; 2) certains Jeunes peu intéressés par l’agriculture sont poussés par leurs familles à s’inscrire à la formation.</i>
--	--	---	---

	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ISSUES DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Évolution des pratiques agricoles au cours de leur installation : à mi-chemin entre des pratiques « traditionnelles » et des pratiques « améliorées ». – Innovation principalement en santé animale : diagnostic de maladies, injections... Composition de l'aliment. – L'adoption d'une pratique « améliorée » apprise au centre dépend : <ul style="list-style-type: none"> 1) du fait que le jeune soit convaincu de son intérêt ; 2) de l'accès aux facteurs de productions nécessaires à la mise en action de cette technique ; 3) et donc du temps nécessaire à la capitalisation pour ensuite la mettre en œuvre ; 4) de la réceptivité face à l'innovation (selon les territoires) ; 5) de la qualification de la main-d'œuvre employée ; 6) de l'image de « modernité » de cette technique. – La gestion de leur exploitation, à travers la tenue d'un cahier de gestion. Découvre l'intérêt du cahier avec l'expérience. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Le cahier de gestion ne concerne que l'activité liée à la dotation. Manque de caractère systémique à l'outil.</i> – Capacité d'adaptation à l'environnement et notamment aux fluctuations des marchés. – Goût pour l'innovation : beaucoup réalisent des expérimentations sur leurs exploitations. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Vrai effet du collègue 1 : donner aux jeunes les bases de l'agriculture et de l'élevage sur lesquelles les sortants peuvent s'appuyer pour apprendre plus avec plus de facilités ?</i> 	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ISSUES DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Auto construction des bâtiments et normes d'élevage. – Soin aux animaux (quarantaine, traitements vétérinaires...). – Techniques AE et améliorées <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Minimisation des risques en cas d'aléas, prophylaxie en élevage – Tenue d'un cahier de gestion de comptes (comptabilité-gestion reconnues comme très utiles). – Étude des marchés. – Élaboration de plans d'affaire (pour bénéficier de programmes). <p>« La formation a été bonne ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Acquisition de connaissances non mise en pratique faute de moyens (machinisme agricole).</i> 	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ISSUES DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Connaissances techniques poussées et acquisition des « bonnes pratiques » : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques culturales ; - Soins vétérinaires « premiers secours » ; - Formules alimentaires ; - Conduite des cultures, des élevages ; - Respect de l'hygiène ; - Gestion stratégique de l'exploitation (cahier de suivi journalier, étude de marché etc.). – Satisfaction de « comprendre » les techniques utilisées. – Apprentissage pratique poussé grâce au rôle essentiel des Référents qui servent de modèle : <ul style="list-style-type: none"> - les bons gestes ; - le savoir-faire ; - les astuces pratiques ; - plus globalement, la conduite de l'exploitation. – Élaboration de la conception d'un projet (« <i>il faut vendre avant de produire !</i> ») : savoir faire une étude de marché. Encourage l'autonomie.
--	--	---	---

	<p>MOTIVATION ET PRO ACTIVITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Changement du rapport et de la vision à l’agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - c’est une activité dans laquelle on peut investir, et en vivre, et non une activité par défaut ; - c’est une activité où on est son propre patron, dans laquelle on est autonome en cas de crise économique. <p>⇒ <i>Vrai effet du collège 2 : élargir le champ des possibles des jeunes sortants et leur donner peut-être l’occasion de sortir de l’agriculture ?</i></p> <p>DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Manque de foncier sur l’exploitation familiale. – Manque de moyens pour fournir l’apport bénéficiaire ou en cas de choc. – Insécurité, vols. – Événements imprévisibles. – Difficultés d’approvisionnement et de stockage des intrants. <p><i>– Les techniques apprises au collège ne sont pas toujours pertinentes dans le contexte de leur exploitation, et ne sont pas toujours bien maîtrisées par les jeunes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle du conseiller de donner des « astuces » (pousse à la diversification des activités) et d’encourager le jeune ; - Occasion lors des regroupements de jeunes de réfléchir collectivement sur des problèmes rencontrés par l’un d’eux. <ul style="list-style-type: none"> – Pas ou peu de recours à la microfinance rurale (défiance). 	<p>MOTIVATION ET PRO ACTIVITÉ :</p> <p>Par passion pour la moitié, impossibilité de poursuivre les études pour les autres. Capacité à se projeter dans l’avenir</p> <p>DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Surtout d’ordre économique : manque de main-d’œuvre, et de facteurs de production. – Accès au foncier plus difficile pour les sortants que pour les témoins (diversité de profils, non forcément issus de familles d’agriculteurs). – Accès au marché local ou plus éloigné selon les moyens de locomotion. Stratégies de stockage : se distinguent des témoins en anticipant leurs besoins financiers et en écoulant la production lorsque les cours sont hauts. – Facteurs de production acquis par achat du matériel, sur fonds propres ou par aide d’un programme. Auto-construction suivant les conseils du CIDAP. Moto ou bicyclette. – Gestion économique : majorité de sortants installés endettés auprès du CIDAP, d’une IMF, ou d’un membre de leur famille => les sortants sont bancarisés et épargnent (plus que le groupe témoin). Influence de la formation, avec des cours sur la gestion des crédits. Meilleure disposition à l’emprunt en cas d’aléas. 	<p>MOTIVATION ET PRO ACTIVITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition d’une bonne estime de soi (avoir suivi la formation du début à la fin vécue comme une victoire) qui permet de bâtir des rêves et de se projeter dans l’avenir. – Identification de trois profils : 1) les Jeunes « dont l’appétit vient en mangeant » ; 2) les Jeunes passionnés sans ressources ; 3) les Jeunes passionnés avec ressources. <p>DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Accès au foncier et aux bâtiments d’élevage – parcelle < ½ ha, éloignement et dispersion des sites de culture et d’élevage. – Dépendance vis-à-vis des providiers – augmentation des prix des intrants, baisse de qualité, absence de traçabilité amont... – Rapacité des revendeurs et grossistes, incapacités à négocier avantageusement. – Saturation du marché local – mévente des poulets chair, porcs et poules pondeuses réformées. – Accès à une main-d’œuvre honnête et qualifiée, difficultés managériales, désistement des familles. – Insertion sociale des Jeunes dans les communautés – jalousies, sorcelleries, incompréhension de la famille quant à la logique des projets. – Spécificités des territoires non anticipées (surcoûts générés). Financements arrivant parfois trop tardivement. – Coûts de mise en œuvre supérieurs à ceux prévus dans la conception des projets – augmentation des salaires et des intrants. – Dispersion des Jeunes installés.
--	---	---	---

	<p>RÉSEAU SOCIAL ET PROFESSIONNEL :</p> <p>– Création et intégration d’organisation paysannes de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création suite à la Formation Leaders Paysans ; - Intérêt pour des services collectifs (vente ou fourniture) ; - Difficultés liées à l’éloignement géographique et à des dissensions internes. <p>– Relations avec les structures de développement agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liens historiques forts avec les délégations régionales de Fifata ; - Intérêt pour l’accès à l’emploi et à des services agricoles (bénéficiaires de projets de développement) ; - Les jeunes ont travaillé dans ces structures pendant ou après la formation, comme prestataires de santé animale, <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Le collège facilite l’accès à l’emploi et à une activité de prestation de service via la formation.</i> ⇒ <i>La perception de la valeur du certificat (et donc de la formation) par ces structures est primordiale pour l’embauche des jeunes.</i> ⇒ <i>Décalage de vision entre les jeunes en lien avec les Fédérations et la vision de Fifata.</i> <p>– La famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La relation avec les membres de la famille évolue pendant le processus d’installation pour devenir une entraide avec flux de matériels, conseil et argent dans les deux sens. 	<p>RÉSEAU SOCIAL ET PROFESSIONNEL :</p> <p>– Peu de groupements, peu de mutualisation du matériel.</p> <p>– Large réseau professionnel composé des membres de la coopérative, des ONG, des instituts de formation, d’anciens du CIDAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> => Partage d’expériences ; => Aide pour la recherche de financement ; => Recherche d’appuis ou d’accompagnement. <p>– Reçoivent conseils d’accompagnement de l’ICAT (Institut de conseil d’appui technique) et du CIDAP.</p> <p>– Sortants informés des programmes de l’État togolais de subvention à l’agriculture = > <i>ont alors la capacité d’élaborer des plans d’affaire pour être éligibles aux aides.</i></p>	<p>– Risques élevés de maladies d’élevage par contagion des fermes voisines – diarrhée blanche, peste porcine africaine, rouget etc.</p> <p>⇒ Difficultés très liées au territoire d’installation.</p> <p>RÉSEAU SOCIAL ET PROFESSIONNEL :</p> <p>– Liens conservés avec les autres installés AFOP : communication et entraide. Constitution de groupements informels de porteurs de projet AFOP pour achats en commun, négociation avantageuse, investissement dans le matériel, ventes groupées, fidélisation des clients.</p> <p>– Liens conservés avec les agriculteurs Référénts. Conseils techniques, entraide, don de matériel végétal...</p> <p>– Rôle de conseil auprès des autres producteurs, qui sollicitent leurs savoirs et leurs connaissances. Ex : en matière vétérinaire. Le diplôme confère une expertise aux yeux des autres.</p> <p>– Création d’un réseau de clients fidèles (formation et diplôme valorisant aux yeux des partenaires économiques).</p> <p>– La famille : ENTRE SOUTIEN...</p> <p>– Le programme AFOP place la famille au cœur du dispositif d’insertion car l’environnement social influence la réussite du projet.</p>
--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Plus ou moins réceptive aux innovations : elle suit un processus d'adoption d'une nouvelle technique. Difficultés pour les jeunes d'expliquer l'intérêt des vaccins, ou au contraire, le jeune devient le guide. - Par la dotation, le jeune apporte du matériel agricole utilisé par toute la famille. - Quand les jeunes sont installés à leurs comptes, ils donnent une participation financière à leurs parents. - Quand les jeunes créent leur OP, la famille est incluse et bénéficie des mêmes services. <p>- Application des techniques de santé animale chez d'autres exploitants et dans leur famille : démonstration de ces pratiques</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La famille met à disposition du jeune ses ressources : parcelle de terre, équipement de culture et d'élevage, travail, soutien financier, soutien moral. - Parfois surveillance des parents qui contrôlent la réalisation du projet et le bon usage par le Jeune de son argent (1,5 million FCFA). - Le rôle du parrain : en territoire Bamiléké et dans le Littoral, l'organisation sociale commande que les jeunes fassent appel à un parrain. Parent, oncle ou proche, ce dernier apporte son soutien moral, et, quand il le peut, financier, (notamment pour les projets de 'Poules pondeuses'). Il exerce un ascendant sur le Jeune qui reste son débiteur <p>...ET CAPTATION !</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Investissement familial tend parfois vers l'ingérence. Le « clan » familial se mobilise autour du projet du Jeune. - Le problème particulier des femmes : le départ en formation est perçu par le conjoint comme un investissement. Pendant les deux ans de formation, l'équilibre du ménage est perturbé, le mari se « sacrifie ». À lui les enfants, les repas et des tâches domestiques ! Le bénéfice tiré du projet devra aller au ménage – et non comme supplément à la ration de la femme. C'est le couple – et surtout le mari – qui investit dans le projet. - La communauté exige sa part : redistribution. Pour certaines familles, il est « normal » que le Jeune bénéficiaire de la subvention redistribue l'argent aux parents, voire à la famille éloignée. Le village entier vient même parfois exiger sa part auprès des porteurs de projet.
--	---	--	---

	<p>EFFETS DE L'IMPLANTATION DU COLLÈGE AGRICOLE DANS SON TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Campagnes de vaccination chez les éleveurs environnants. – Sert d'exemple ; imitation des voisins. – L'approvisionnement de la cantine du collège est un débouché pour les producteurs voisins. – La création du collège peut entraîner l'agrandissement du village d'implantation. 	<p>EFFETS DE L'IMPLANTATION DU CIDAP DANS SON TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les voisins, constatant la diminution des soucis techniques sur l'exploitation, prennent exemple (gestion des adventices, meilleurs rendements). Impact positif sur les voisins. – Centre « oasis », diffusion par démonstration. 	<p>EFFETS DE L'IMPLANTATION DES CENTRES AGRICOLES DANS SON TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les IMF de la localité viennent proposer aux apprenants, à la sortie de leur soutenance, l'ouverture de leur compte joint. – Développement de petits commerces pour subvenir au déjeuner et aux besoins des apprenants. – Établissement de partenariats avec de grands propriétaires agricoles du territoire : les apprenants vont, par exemple, réaliser le semis du maïs sur 10 ha (contre salaire). – Implication des élus locaux dans les Commissions territoriales : objectif de renforcer les liens avec le territoire.
--	---	--	---

Annexe 3. Posters – FEKAMA, CIDAP ET AFOP

MADAGASCAR LES CINQ COLLÈGES AGRICOLES DE LA FEKAMA « Former des filles et fils de paysans et préparer la relève des responsables agricoles »



1 440 élèves recrutés de 2003 à 2016

TROIS ANS DE FORMATION AGRICOLE

Former des jeunes professionnels performants, acteurs de leur territoire

- Enseignement général et production agricole
- Éducation à la citoyenneté
- Gestion et économie des exploitations
- Stages, visites, interventions extérieures

Certificat Fekama/Fifata de fin de scolarité

Jeunes entre 15 et 20 ans
De la 6^e à la 3^e
Fils ou filles de paysan
35 élèves / collège / an

Vie en internat

Demi-journée de cours en salle et demi-journée de pratique dans l'exploitation pédagogique

Frais de scolarité de 60 kapaoka de riz et de 3 000 Ar (1€) / mois

Fekama

PILOTAGE

Comité paysan

Leaders paysans, représentants des parents d'élèves, anciens élèves

Équipe pédagogique

1 directeur, 4 formateurs, 1 conseiller agricole

Comité Fam

Association des parents d'élèves

554 jeunes ont terminé la formation

MONTAGE DU PROJET D'INSTALLATION

Élaboration d'un dossier de projet

Analyse des projets par le comité d'octroi

Engagement à rester agriculteur durant 3 ans
Apport bénéficiaire

Dotation « coup de pouce » en moyens de production 800 000 Ariary (275€) en une tranche

381 jeunes ont reçu une dotation

INSTALLATION DES JEUNES SORTANTS EN AGRICULTURE

- 176 jeunes sortants insérés sur l'exploitation familiale
-

Principales productions des jeunes

205 jeunes sortants installés à leur compte

Accompagnement à l'installation depuis 2009

1 animateur jeunes paysans

4 conseillers agricoles

MISSIONS

- Accompagnement individuel en technique et gestion dégressif pendant 3 ans
- Animation des réseaux des jeunes sortants
- Mise en relation avec les autres acteurs du territoire
- Identification des jeunes leaders pour la formation Leaders paysans

Effets du dispositif sur les jeunes sortants, leur famille et leur territoire

Trois trajectoires d'insertion professionnelle*

- ⇒ 71 % démarrent leur projet tout de suite après la formation
- ⇒ 20 % épargnent pendant un an grâce à des activités extra et para agricoles
- ⇒ 9 % démarrent leur projet au bout de deux ans, faute de moyens ou de motivation

*Échantillon représentatif de 60 jeunes sortants



Meilleure capacité à surmonter les difficultés et à développer des stratégies d'adaptation de leur production agricole



Transmission de connaissances des jeunes sortants vers leurs familles et les producteurs du territoire
Partage d'une autre vision de l'agriculture



Prise de responsabilités au sein de Fekama et Fifata
Leaders d'organisations paysannes locales



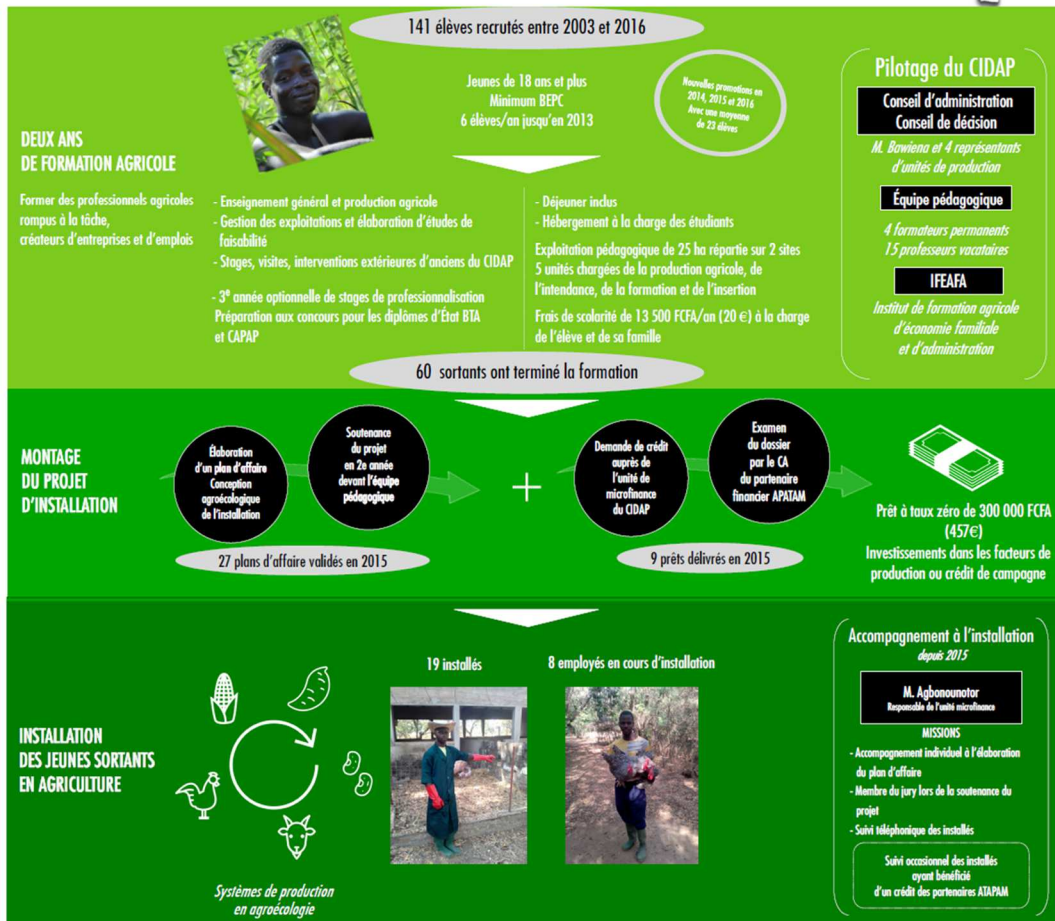
Limousin C., 2015. IRC, Montpellier SupAgro

© FAR — Décembre 2016

TOGO

LE CENTRE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGROPOSTORAL—CIDAP

« Assurer la formation humaine et technique des acteurs du développement dans le domaine de l'agropastoralisme »



Effets du dispositif sur les sortants installés, leur famille et leur territoire

Tous les sortants aspirent à s'installer en agriculture

⇒ 70 %* lancent immédiatement leur installation tout en menant des activités extra et para-agricoles en parallèle

⇒ 30 % des sortants ont une activité salariée le temps d'acquies les moyens financiers nécessaires

*Échantillon représentatif de 27 jeunes sortants de la filière agropastorale



Maîtrise des itinéraires techniques menés en agroécologie

Capacité à adapter les productions au lieu d'installation



Transmission de connaissances des sortants vers leurs familles et les producteurs du territoire



Diversification de l'offre de produits agricoles sur les marchés locaux



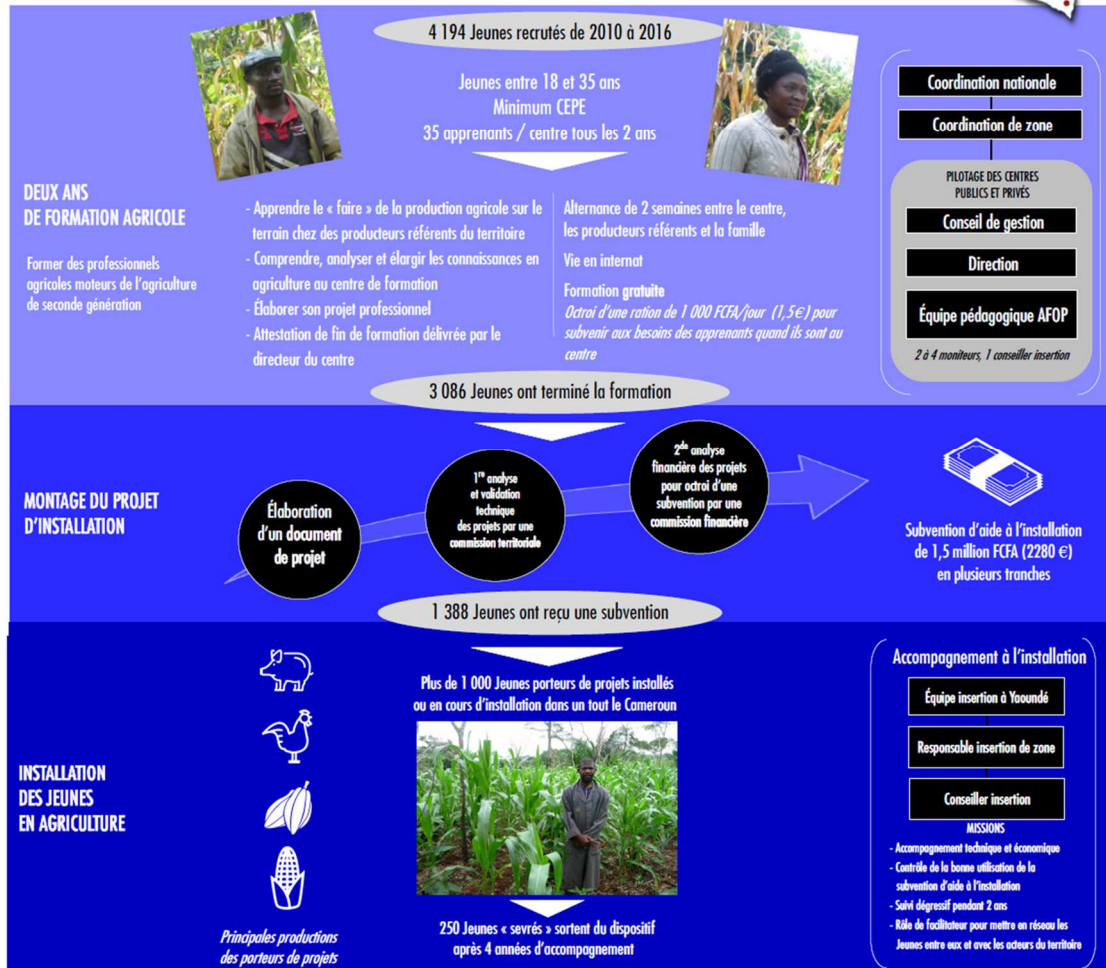
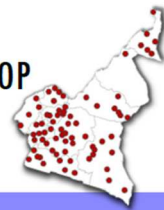
Peter E., 2015. IRC, Montpellier SupAgro

© FAR — Décembre 2016

CAMEROUN

LES 90 CENTRES DE FORMATION INSERTION DU PROGRAMME AFOP

« Une rénovation du dispositif de formation pour la croissance et l'emploi par l'amélioration de la qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural, et l'insertion professionnelle des jeunes formés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches »



Effets du dispositif sur les Jeunes, leur famille et leur territoire



Bergès L., 2015. IRC, Montpellier SupAgro

© FAR — Décembre 2016

Annexe 4. Contacts

Betty Wampfler: betty.wampfler@supagro.fr

Anne Panel: a.panel@fert.fr

Louise Bergès : louisebc2@yahoo.fr

Elsa Peter : elsalaure.pe@gmail.com

Clara Limousin: limousin.clara@gmail.com

Amandine Schlur : a.schlur@fert.fr

Précédentes publications de la collection

Notes techniques n°1	Panorama des inégalités hommes – femmes dans le monde (Juin 2015)
Notes techniques n°2	La Commission du Mékong face à un tournant – Quelle place pour l'aide française (Septembre 2015)
Notes techniques n°3	Quelle efficacité environnementale de la certification pêche et aquaculture « durable » ? (Septembre 2015)
Notes techniques n°4	Vérité des prix ou socialisation de la couverture des coûts ? (Octobre 2015)
Notes techniques n°5	Accompagnement technique et renforcement des capacités : leçons de l'expérience (Octobre 2015)
Technical Reports n°6	Actors and networks of agroecology in the Greater Mekong Subregion (October 2015)
Technical Reports n°7	Creating Alliances to Accelerate Commercially Viable Sanitation (November 2015)
Notes techniques n°8	La recherche française sur l'éducation dans les pays en développement : un état des lieux (Novembre 2015)
Technical Reports n°9	Facilitating green skills and jobs in developing countries
Notes techniques n°10	Étude sur le développement de l'entrepreneuriat social à Madagascar

Notes techniques n°11	Ecole et Santé de la reproduction Une recherche-action dans les départements du Littoral et de l'Atlantique au Bénin (novembre 2014 – juillet 2015)
Notes techniques n°12	Observation spatiale pour l'agriculture en Afrique : potentiels et défis
Notes techniques n°13	Améliorer la prise en compte de la nutrition dans les projets de développement rural et de santé
Notes techniques n°14	Villes et stratégies climatiques : cinq cas d'études
Notes techniques n°15	Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyen d'insertion
Technical Reports n°16	Supporting Access to and Retention in Employment for Women by Enhancing Child Care Services in Turkey
Notes techniques n°17	Méthode de suivi de l'impact climat des investissements (MRV) appliquée aux projets agricoles et forestiers des Banques Nationales de Développement
Notes techniques n°18	Gestion des ressources en eau souterraines comme biens communs
Notes techniques n°19	Eau des villes, assainissement et précarités – des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger)
Technical Reports n°20	The effectiveness of an environmental credit line in Egypt: Synergies between market incentive and binding regulations
Notes techniques n°21	Développement rural à co-bénéfices - Gouvernance, suivi, certification

- Notes techniques n°22** Dynamiques des systèmes agraires et devenirs de l'agriculture familiale en Guinée
- Notes techniques n°23** Évaluation de la politique d'aménagement du territoire en Tunisie de 1995 à 2010
- Notes techniques n°24** Cocoa farmers' agricultural practices and livelihoods in Côte d'Ivoire
- Notes techniques n°25** Socio-physical vulnerability to flooding in Senegal
- Notes techniques n°26** Revenus et trajectoires agricoles en Afrique d'ici 2050 : vers un trop-plein d'agriculteurs ?

Qu'est-ce que l'AFD ?

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable.

Présente sur quatre continents à travers un réseau de 75 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

En 2015, l'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Agence Française de Développement
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12
Tél : +33 1 53 44 48 86 – www.afd.fr

Conception et réalisation : Elsa MURAT, AFD